



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Communauté de communes de
Serre-Ponçon
2025-2030

Communauté de communes de Serre-Ponçon
Régie SMICTOM Serre-Ponçon
Pôle déchets
Zone de Pralong
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.43.76.27
Site web : <http://www.ccserreponcon.com>

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	CADRE REGLEMENTAIRE ET DEFINITIONS.....	6
2.1	CADRE REGLEMENTAIRE	6
2.1.1	Politique Européenne	6
2.1.2	Politique nationale	7
2.1.3	Politique régionale	7
2.1.4	Politique locale	9
2.2	CATEGORIES DES DECHETS CONCERNES.....	9
2.2.1	Les déchets ménagers et assimilés	9
2.2.2	Les déchets ménagers collectés sélectivement	9
2.2.3	Les ordures ménagères résiduelles.....	10
2.2.4	Les déchets occasionnels	10
2.2.5	Les Biodéchets	10
2.2.6	Les déchets des activités économiques assimilés aux déchets ménagers	10
2.3	LA PREVENTION DES DECHETS	10
3	ELABORATION ET SUIVI DU PLPDMA	12
3.1	DEFINITION DU PLPDMA	12
3.2	PROCESSUS D'ELABORATION	12
3.3	GOUVERNANCE	13
4	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	15
4.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE	15
4.1.1	Localisation	15
4.1.2	Population	17
4.1.3	Habitat	19
4.1.4	Economie	22
4.1.5	Schéma d'acteurs	25
4.2	LA REGIE SMICTOM SERRE-PONÇON	28
4.2.1	Organisation.....	28
4.2.2	Historique	29
4.2.3	Moyens humains	30
4.2.4	Moyens matériels	30
4.2.5	Budget	30
4.3	PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE EN 2023	31
4.3.1	Tonnages	31
4.3.2	Flux	31
4.3.3	Filières et exutoires.....	32
4.3.4	Taux de valorisation	34
4.3.5	Point d'apport volontaire	34
4.3.6	Collecte.....	35
4.3.7	Déchèteries.....	38
4.3.8	Biodéchets	39
4.3.9	Ressourcerie	39
4.3.10	ISDND.....	41
4.3.11	Coût de gestion	43
4.4	EVOLUTIONS ET ANALYSE	44
4.4.1	Evolution des quantités de déchets	44
4.4.2	Composition des OMr	45
4.4.3	Taux de valorisation	46

4.4.4	Coûts du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)	47
4.4.5	Comparaison	47
4.5	PERSPECTIVES	50
5	ACTIONS DE PREVENTION DEJA MENEES SUR LE TERRITOIRE	52
5.1	HISTORIQUE	52
5.2	ACTIONS PONTUELLES DE LA COLLECTIVITE	53
5.3	PRINCIPALES ACTIONS MENEES DEPUIS 2022	55
5.3.1	Prévention de la production des déchets	55
5.3.2	Développement du réemploi/réutilisation	56
5.3.3	Nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)	57
5.3.4	Valorisation des biodéchets	58
5.3.5	Optimisation et modernisation du SPGD	58
6	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : MATRICE AFOM	60
7	LE PROGRAMME DE PREVENTION	61
7.1	DEFINITION DES OBJECTIFS	61
7.2	LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE	62
7.3	LES FICHES ACTIONS	63
8	ANNEXES	79
8.1	ANNEXE 1 – TONNAGE DECHETS DE 2010 A 2023	79
8.2	ANNEXE 2 – LISTE DES PAV	80
8.3	ANNEXE 3 – FILIERES DECHETS	81
8.4	ANNEXE 4 – COMPOSTEURS	82
	TABLE DES ILLUSTRATIONS	83
	ACRONYMES	86

1 INTRODUCTION

Que ce soit en France ou dans le monde, la production de déchets ne cesse d'augmenter, sous l'effet de l'évolution des habitudes de consommation, de la croissance économique ou encore de la croissance démographique. Sachant qu'un déchet peut être défini comme tout matériau, substance ou produit qui a été jeté ou abandonné car il n'a plus d'utilisation précise, ce sont **310 millions de tonnes** de déchets qui ont été produits en France en 2020¹.

Devenue un enjeu majeur de notre société, la **prévention des déchets** s'inscrit désormais dans la politique Française, elle-même inspirée des directives cadres Européennes de 2008² et 2018³, comme étant la stratégie prioritaire à mettre en œuvre dans la gestion des déchets (Figure 1 ci-contre).

De plus, la politique française de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers **l'économie circulaire** et l'utilisation efficace des ressources. Cette transition consiste à passer d'un système de gestion des déchets du « tout jetable » au « réutilisable/recyclable » (Figure 2 ci-dessous).

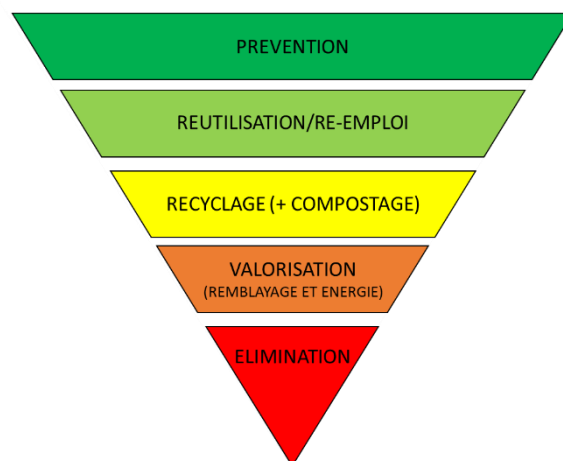


Figure 1 : Hiérarchie des modes de gestion des déchets

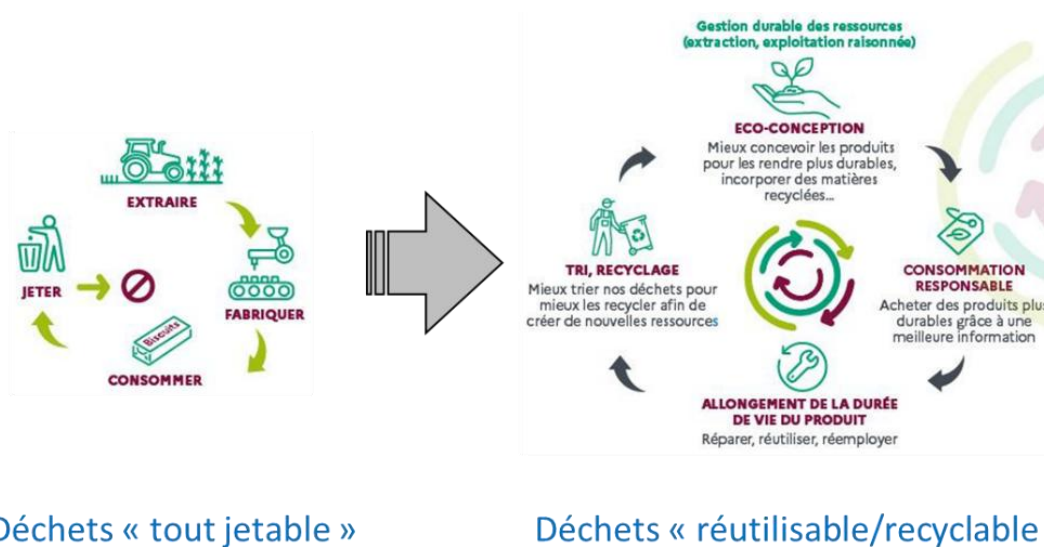


Figure 2 : Transition vers l'économie circulaire ⁴

¹ ADEME – Déchets Chiffres-clés – Edition 2023

² Directive 2008/98/CE du 17/11/2008

³ Directive (UE) 2018/851 du 30/05/2018

⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr> (Economie circulaire)

La prévention des déchets est donc un élément clé de **l'économie circulaire**. Cette démarche est fondamentale :

- Pour économiser les matières premières épuisables,
- Pour limiter les impacts liés aux étapes génératrices de déchets dans la vie d'un produit (production, transformation, transport, utilisation),
- Pour diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.

Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) visent donc à mettre en œuvre à l'échelle locale cette stratégie de prévention. Il s'agit d'un document guide des orientations et actions en faveur de la prévention des déchets à développer sur un territoire. Ses objectifs sont de **favoriser le réemploi/réutilisation**, d'**optimiser le traitement des déchets (recyclage/valorisation)**, et ainsi **réduire les déchets en élimination (enfouissement)** et **diminuer le coût de gestion par la collectivité de ces déchets**.

Le présent document présente le projet de réduction des déchets ménagers et assimilés pour la Communauté de communes de Serre-Ponçon entre 2025 et 2030.

2 CADRE REGLEMENTAIRE ET DEFINITIONS

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE

2.1.1 Politique Européenne

La **directive 2008/98/CE**⁵ (modifiée par la **directive UE 2018/851**⁶) relative aux déchets, définit les orientations majeures de la politique Européenne de gestion des déchets.

Les modes de gestion des déchets (Voir Figure 1) ainsi que les objectifs et dispositions de prévention/réduction des déchets y sont, entre autres, définis. C'est aussi cette directive qui impose aux Etats membres d'établir des programmes de prévention des déchets.

Elle est retranscrite dans la législation des Etats Membres de la façon suivante :

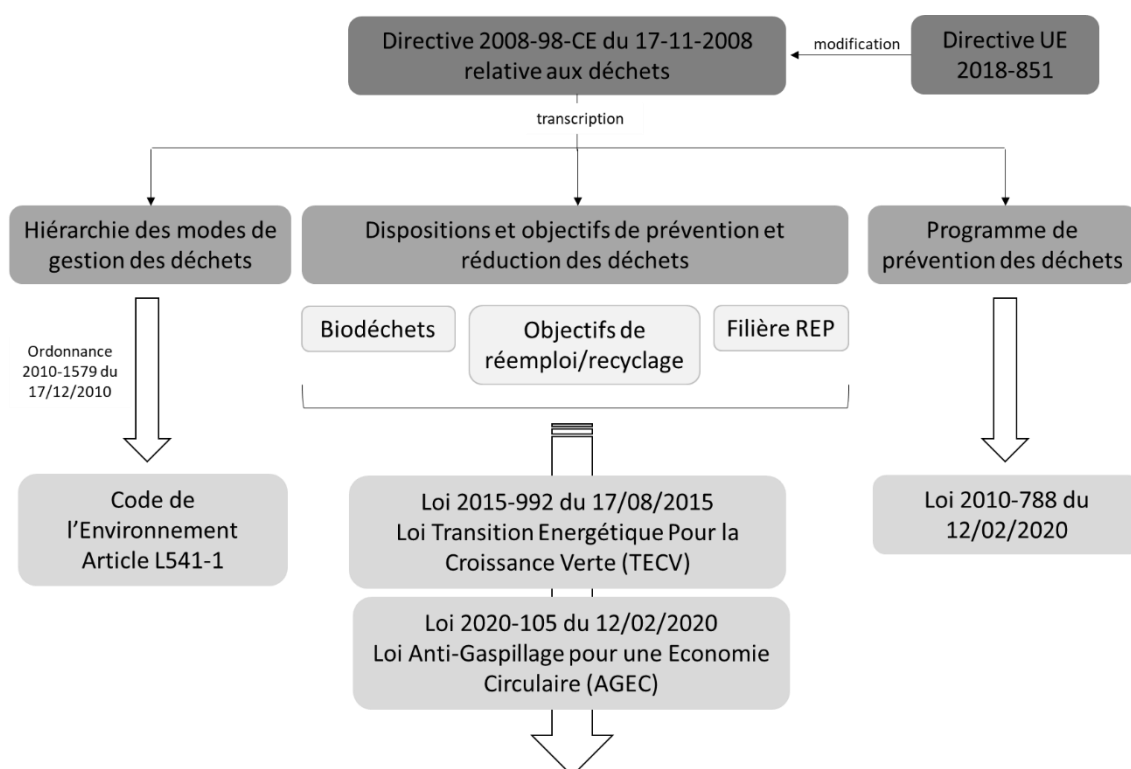


Figure 3 : Directives Européennes relative aux déchets

⁵ Directive 2008/98/CE du 17/11/2008

⁶ Directive (UE) 2018/851 du 30/05/2018

2.1.2 Politique nationale

Les lois cadres de prévention et gestion des déchets publiées sont la **loi 2015-992** loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (**TECV**)⁷ et la **loi 2020-105** loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (**AGEC**)⁸.

Elles fixent pour principaux objectifs :

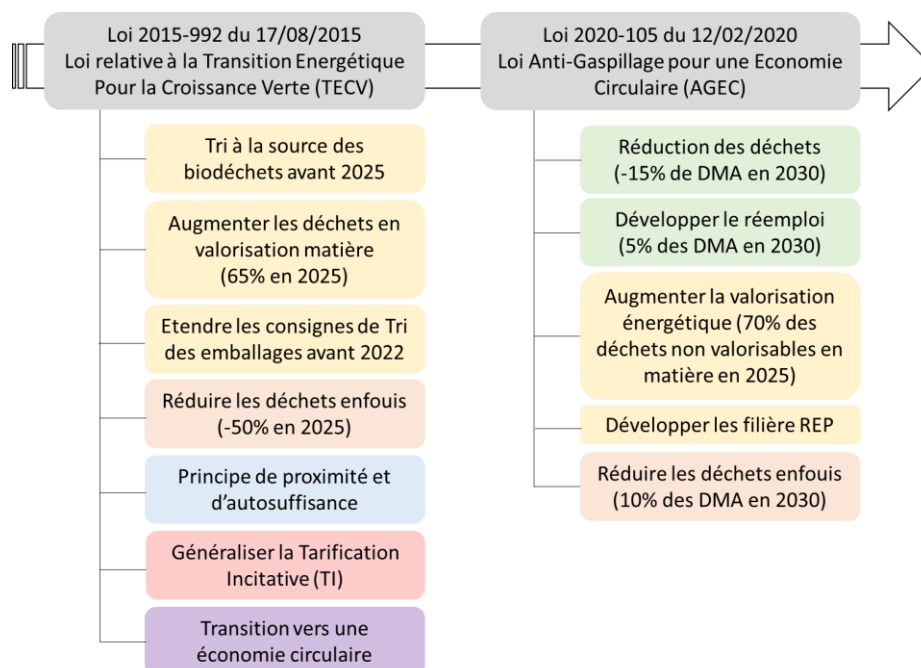


Figure 4 : Lois cadre de prévention et gestion des déchets

2.1.3 Politique régionale

Les régions sont en charge d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Il se substitue à l'ancien Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) depuis la **loi 2015-991 (loi NOTRe)**⁹. Pour la région SUD PACA, le SRADDET a été arrêté par le Préfet le 15/10/2019¹⁰.

Les objectifs à moyen et long terme y sont fixés, en lien avec les thématiques suivantes :

- Equilibre et égalité des territoires
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement des territoires ruraux
- Habitat
- Gestion économe de l'espace
- Intermodalité et développement des transports
- Maîtrise et valorisation de l'énergie
- Lutte contre le changement climatique
- Pollution de l'air

⁷ Loi 2015-992 du 17/08/2015 (TECV)

⁸ Loi 2020-105 du 12/02/2020 (AGEC)

⁹ Loi 2015-991 du 07/08/2015 (NOTRe)

¹⁰ SRADDET – Région SUD PACA – Annexe – Prévention et gestion de déchets – Tome 1 – Plan

- Protection et restauration de la biodiversité
- **Prévention et gestion des déchets**

Voici les principaux objectifs généraux pour la thématique « prévention et gestion des déchets » fixés par le SRADET SUD PACA :

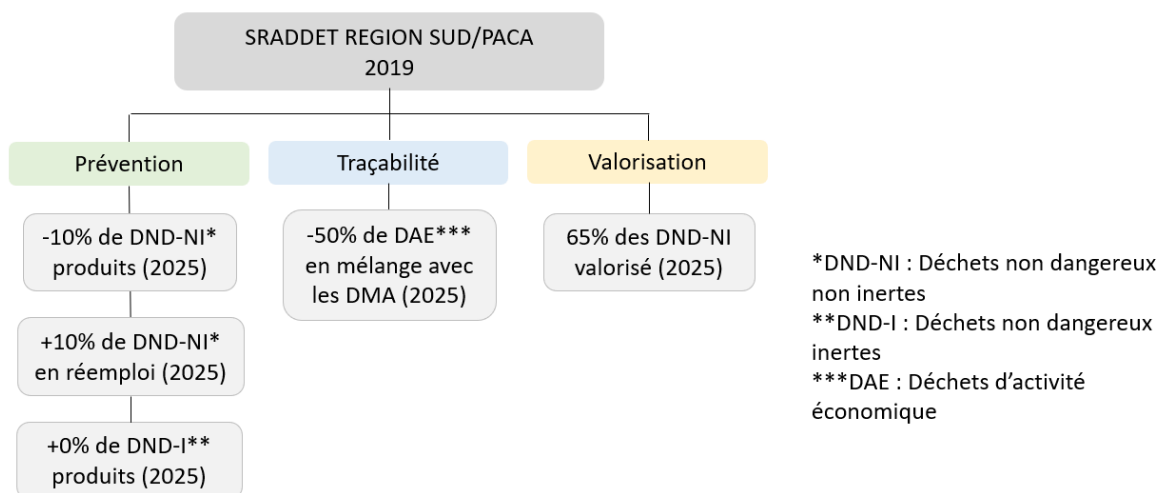


Figure 5 : SRADET Région SUD PACA

De plus, un Contrat d'Objectifs Région (COR) a été approuvé en 2023 entre la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) et la région SUD PACA¹¹.

Il définit les objectifs généraux et spécifiques à notre territoire sur diverses thématiques :

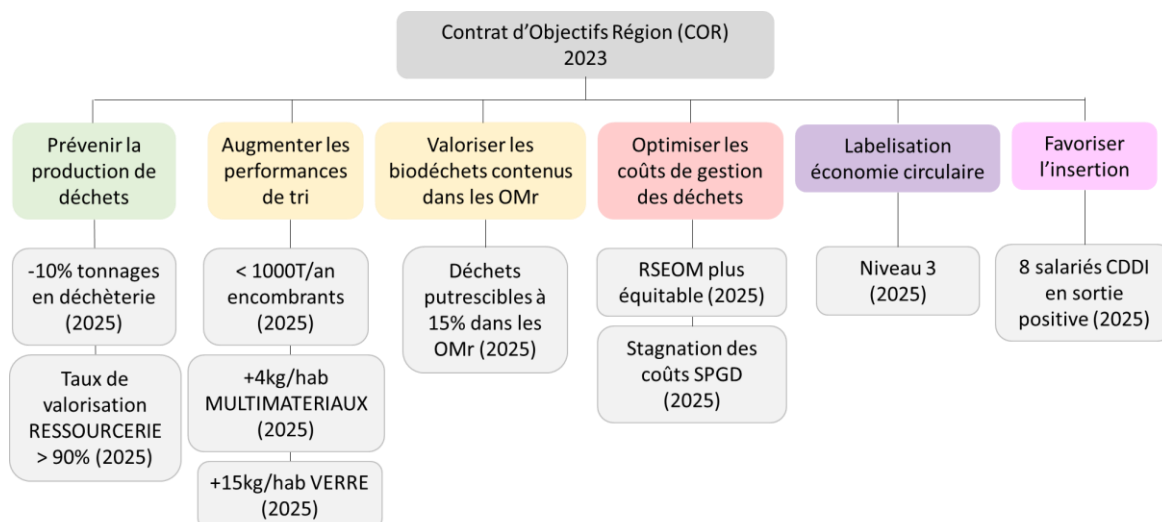


Figure 6 : Contrat d'Objectifs Région (COR)

¹¹ Contrat d'objectifs Communauté de Communes Serre-Ponçon – Région

2.1.4 Politique locale

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et la loi **2010-788**¹², les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés sont tenues d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Les modalités d'élaboration et le contenu de ce PLPDMA ont été définis en 2015 par le décret **2015-662**¹³.

Ces programmes permettent donc de préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

En 2020, la CCSP s'est engagée par délibération (n°2020/195), à mettre en œuvre son PLPDMA.

2.2 CATEGORIES DES DECHETS CONCERNES

2.2.1 Les déchets ménagers et assimilés

Les Déchets Ménagers et Assimilés (**DMA**) sont des déchets produits par les ménages, les administrations publiques et les activités économiques (entreprises), et sont gérés par le service public de gestion des déchets (SPGD).

Ils sont constitués (voir Figure 7 ci-dessous) :

- Des Ordures Ménagères et Assimilées (**OMA**), lesquelles sont composées des :
 - Ordures Ménagères résiduelles (**OMr**)
 - Déchets issus de la collecte sélective (emballages, papiers, cartons, verre et biodéchets)
- Des déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, gravats...)

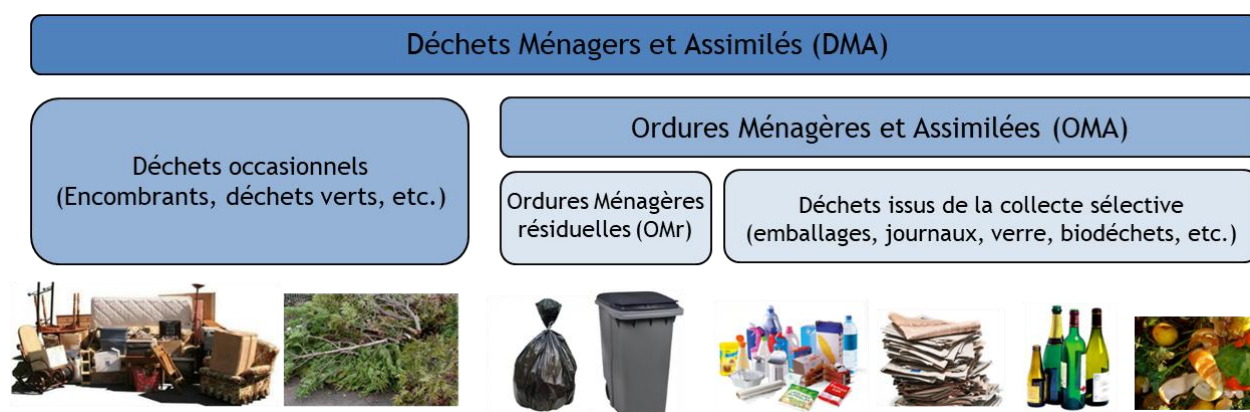


Figure 7 : Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

2.2.2 Les déchets ménagers collectés sélectivement

Les déchets ménagers collectés sélectivement correspondent aux déchets recyclables. Ils font l'objet d'une revalorisation de la matière les composants dans des unités de traitement spécifiques. Ils

¹² Loi 2010-788 du 12/07/2010

¹³ Décret 2015-662 du 10/06/2015

comprennent les papiers, le verre d'emballage, les cartons ainsi que les emballages (plastiques, métalliques et cartons) aussi appelés « multimatériaux ».

2.2.3 Les ordures ménagères résiduelles

Il s'agit de la part des déchets ménagers qui ne sont pas recyclables. Généralement, ce sont les déchets restant après avoir effectué le tri sélectif et le tri des biodéchets. Il s'agit pour l'essentiel, de déchets non toxiques et non dangereux comme par exemple des débris de verre ou de vaisselle, des produits d'hygiène (couches, serviette hygiéniques ...), de résidus divers, etc.

2.2.4 Les déchets occasionnels

Les déchets occasionnels sont des déchets ménagers qui sont produits de manière plus épisodique. De par leur volume ou leur poids, ils ne peuvent généralement pas être pris en compte par la collecte des ordures ménagères et doivent donc être déposés en déchèterie. A titre d'exemple, il peut s'agir de déchets verts, d'encombrants, de cartons volumineux, de ferraille, de mobilier, de bois ou encore de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

2.2.5 Les Biodéchets

Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc (déchets verts), ainsi que les déchets alimentaires sont des biodéchets. Concernant les ordures ménagères, il s'agit de la fraction fermentescible des déchets ménagers. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous.

2.2.6 Les déchets des activités économiques assimilés aux déchets ménagers

Les déchets des activités économiques assimilés aux déchets ménagers (DAE) sont les déchets issus des activités économiques (entreprises) mais ne nécessitant pas de traitement particulier. Ils sont donc assimilables aux ordures ménagères et peuvent en suivre les mêmes filières de traitement.

2.3 LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention de la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation. Ces stratégies de prévention sont à la base de toute démarche d'économie circulaire puisque l'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources, ainsi que la production des déchets. C'est d'ailleurs en 2015 que la transition vers une économie circulaire a été initiée en France¹⁴.

Elle se décline en sept piliers articulés autour de trois domaines (voir Figure 8 ci-dessous). La gestion des déchets est un de ces domaines :

¹⁴ Loi 2015-992 du 17/08/2015 (TECV)

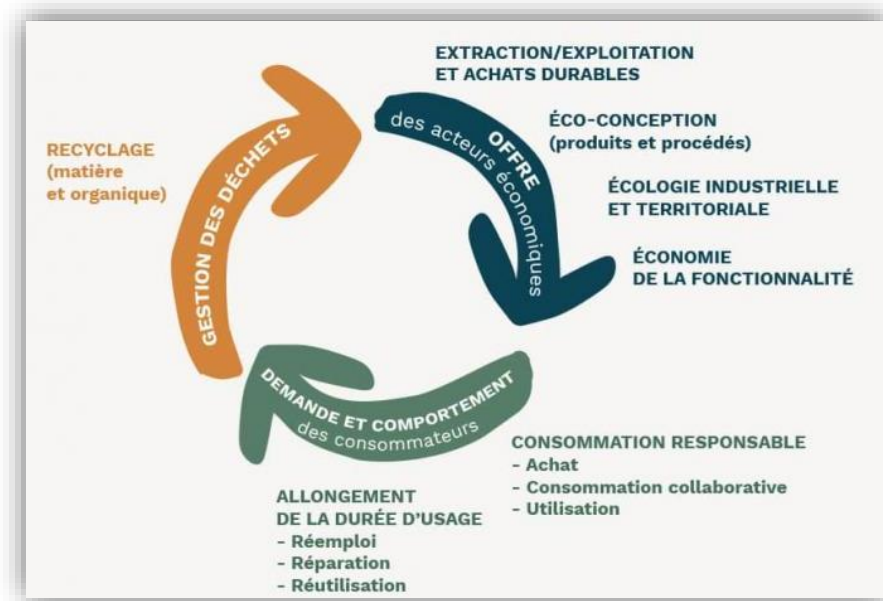


Figure 8 : Schéma des 7 piliers de l'économie circulaire

Les PLPDMA visent à mettre en œuvre à l'échelle locale cette stratégie de prévention avant tout.

3 ELABORATION ET SUIVI DU PLPDMA

3.1 DEFINITION DU PLPDMA

Un PLPDMA est un document réglementaire, établi pour une durée initiale de 6 ans, indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Chaque année, un bilan annuel permet d'évaluer son impact et éventuellement d'ajuster les objectifs fixés. Le PLPDMA et ses bilans annuels sont mis à disposition du public.

Le PLPDMA comporte obligatoirement et à minima :

- Un état des lieux : des acteurs, des types et quantités de déchets, des mesures déjà réalisées, ainsi que des évolutions prévisibles.
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés.
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs : acteurs, moyens techniques, moyens humains, moyens financiers (avec indicateurs).
- La méthode et les modalités d'évaluation et de suivi.

Le PLPDMA est porté par la collectivité en charge de la collecte des déchets. Sur le territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon, la Régie SMICTOM Serre-Ponçon exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, c'est donc elle qui est en charge du PLPDMA. L'organisation de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon est détaillée dans le paragraphe 4.2 *LA REGIE SMICTOM SERRE-PONÇON*.

Au-delà des chiffres, le PLPDMA devient donc un véritable outil dans la collaboration entre les acteurs locaux, la collectivité et les citoyens, avec pour objectif commun la prévention des déchets.

3.2 PROCESSUS D'ELABORATION

Le processus d'élaboration et de suivi du PLPDMA peut être défini comme un cycle (Figure 9), ainsi sa mise en œuvre s'apparente à une procédure d'amélioration continue du service de la prévention des déchets.

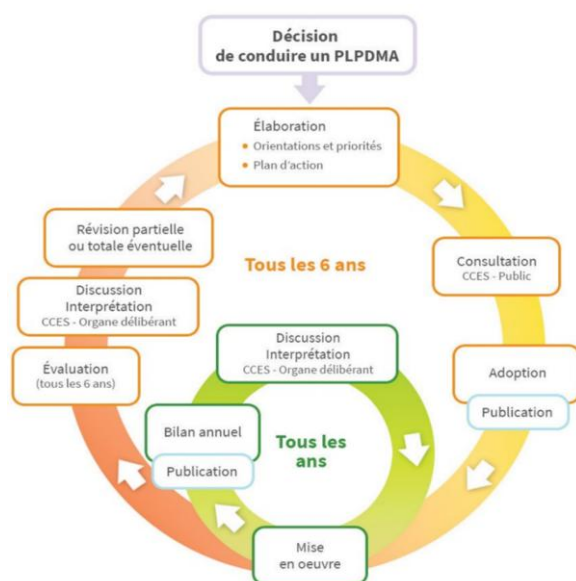


Figure 9 : Processus d'élaboration et suivi du PLPDMA¹⁵

Les principales étapes sont les suivantes :

- Etat des lieux et diagnostic du territoire
- Organisation de la gouvernance du PLPDMA
- Concertation de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) pour la co-construction des objectifs et du plan d'action
- Validation politique
- Consultation publique
- Adoption
- Publication

Le PLPDMA adopté, ainsi que les bilans annuels, sont mis à disposition du public selon les dispositions suivantes :

- Exemplaire papier consultable au siège de la CCSP
- Disponible en téléchargement sur le site internet de la CCSP

3.3 GOUVERNANCE

Le chargé de projet PLPDMA s'occupe de piloter l'élaboration et l'animation de ce programme, accompagné d'un comité technique. Celui-ci est composé d'un élu et de trois personnes membres de la régie SMICTOM Serre-Ponçon : la directrice de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon, la responsable du pôle Prévention et le chargé de projet PLPDMA. Ce comité technique a pour rôle de valider le choix des axes et orientations du programme de prévention des déchets, de la préparation et de la configuration des réunions de la CCES, ainsi que du traitement des informations collectées lors des réunions de la CCES.

¹⁵ ADEME – Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA -2018

Le Décret n°2015-662 du 10 juin 2015¹⁶ mentionne que, dans le cadre de l'élaboration et du suivi du PLPDMA, une CCES doit être constituée. Elle est composée de représentants des collectivités et d'acteurs extérieurs, et a pour but d'aider à la décision en donnant son avis sur le projet de PLPDMA, d'analyser les bilans annuels et d'évaluer les résultats du programme tous les 6 ans. La composition de la CCES pour la CCSP est la suivante :

Structures	Nombre de participants
Institutions publiques	11
Acteurs économiques/touristiques	17
Association de protection de l'environnement	1
Particuliers	4
TOTAL	33

Tableau 1 : Composition CCES CCSP

La création de la CCES a été actée par délibération (n°2024/180) lors du conseil communautaire en date du 2 juillet 2024.

Le plan peut être révisé lors de la présentation à la CCES du bilan annuel.

¹⁶ Décret 2015-662 du 10/06/2015

4 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

4.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

	Région : PACA
	Départements : Hautes Alpes (05) et Alpes de Haute Provence (04)
	17 communes
	Altitude moyenne : 1 100 m
	Superficie : 609 km ²
	Habitants (2023) : 16 850
	Densité : 28 hab./km ²
	Habitants DGF (2023) : 26 895

4.1.1 Localisation

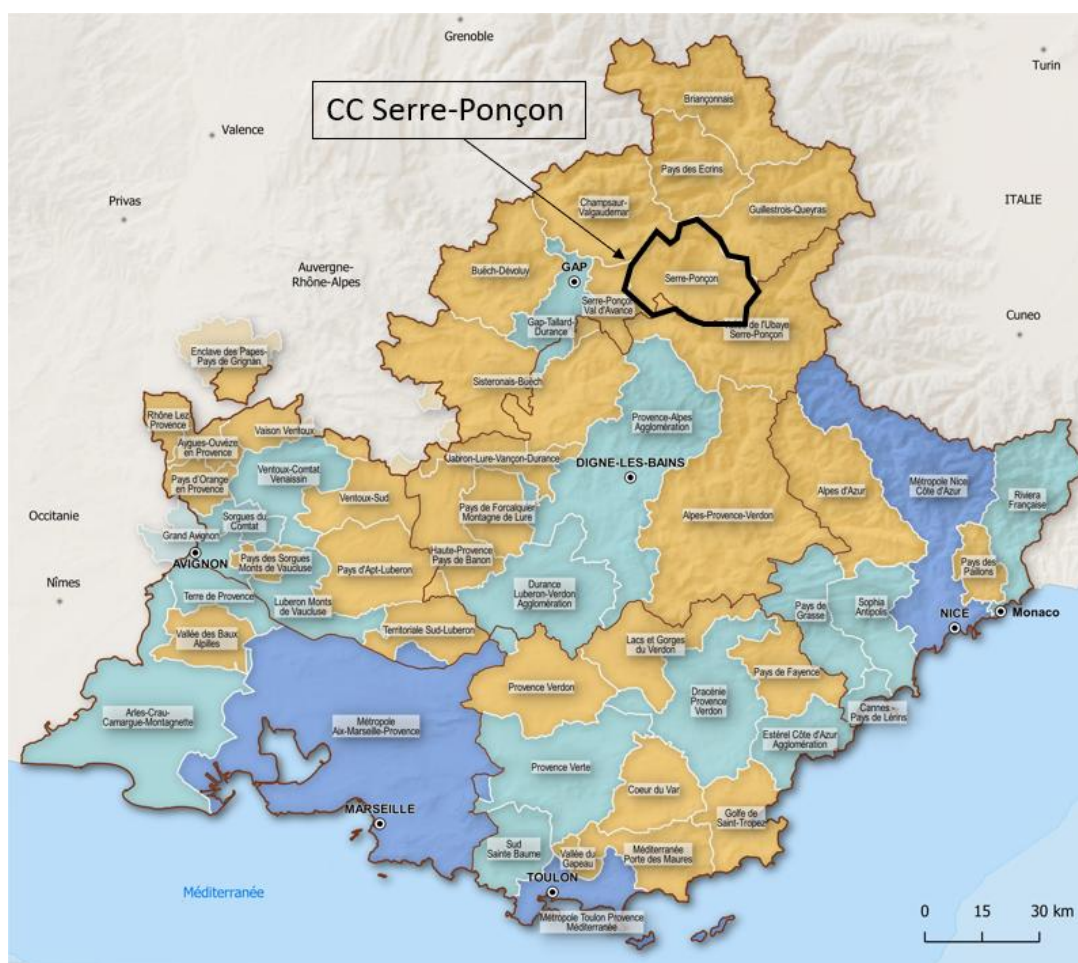


Figure 10 : Carte de localisation de la CCSP

La Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) est située en région SUD PACA, et plus particulièrement dans le département des Hautes-Alpes (05), excepté la commune de Pontis qui elle, est située dans le département des Alpes de Haute Provence (04). D'une superficie de **609 km²** et d'une altitude moyenne de **1 100 m¹⁷**, c'est un territoire rural et peu dense mais possédant une forte fréquentation touristique en saison hivernale et estivale. Il s'articule principalement autour de la vallée de la Durance et du lac de Serre-Ponçon. D'ailleurs, la RN94, située en vallée de la Durance, en est l'axe principal, avec un trafic annuel moyen de 12 000 véhicules par jour¹⁸. De plus, une voie ferrée traverse le territoire : reliant Gap à Briançon, elle passe par les gares de Chorges et d'Embrun (voir Figure 12 ci-après).

Ce territoire est organisé autour du pôle urbain central d'Embrun, ainsi que du pôle secondaire de Chorges. On compte également deux pôles touristiques stratégiques qui sont Savines-le-lac et Les Orres¹⁹.



Figure 11 : Structure urbaine de la CCSP



Figure 12 : Carte des voies ferrées des Hautes Alpes ²⁰

¹⁷ <https://www.cartesfrance.fr> (villes)

¹⁸ <https://www.data.gouv.fr> (TMJA 2019)

¹⁹ Pays SUD (Serre Ponçon – Ubaye – Durance) – Portrait de Territoire socio-économique et environnemental version 1.0 – Décembre 2017

²⁰ SNCF – TER - Provence-Alpes-Côte-Azur : carte réseau

Elle est composée des **17 communes** suivantes :



Figure 13 : Carte de la composition des communes de la CCSP

4.1.2 Population

En 2023, la CCSP compte **16 850 habitants** répartis sur une superficie de **609 km²**, soit une densité moyenne de **28 habitants par km²**. A titre de comparaison, la densité moyenne en France est de 106,2 habitants par km² ²¹.

La croissance de la population est en moyenne de **+1,14% par an** depuis 2017 ²¹, soit 3 fois plus que la moyenne nationale (+0,34%/an)²².

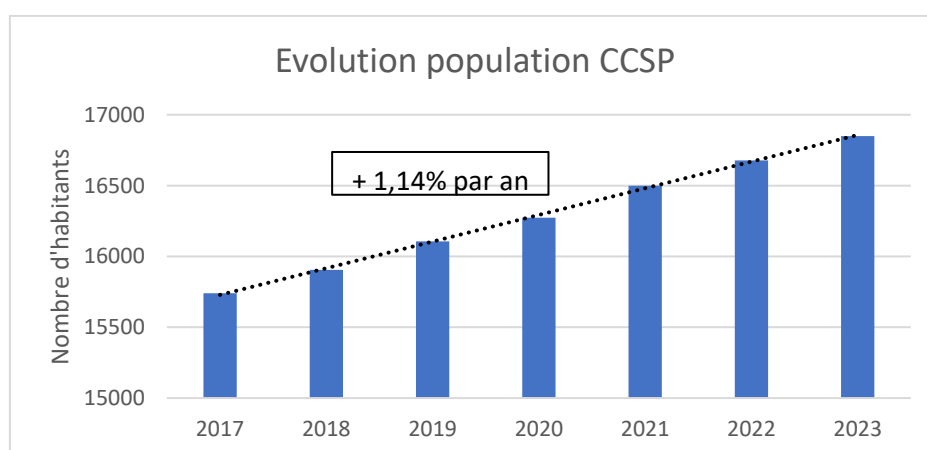


Figure 14 : Evolution de la population de la CCSP ²¹

²¹ <https://www.insee.fr> (Recensement de la Population)

²² <https://www.insee.fr> (Estimation de la population)

Dû à une forte fréquentation touristique en saison hivernale et estivale, une population dite DGF (Dotation globale de fonctionnement) a également été définie. Il s'agit d'une majoration forfaitaire de la population municipale, de manière à tenir compte des résidences secondaires et des aires d'accueil des gens du voyage ; et qui est utilisée pour l'attribution des dotations de fonctionnement aux collectivités.

La population DGF de la CCSP est de 26 895 habitants en 2023²³.

Ce fort écart entre la population DGF et municipale (+60%) indique une **forte présence de population temporaire par le biais des résidences secondaires** (voir § 4.1.3 Habitat).

Embrun, avec ses 6 435 habitants, représente 40% de la population du territoire. La seconde ville du territoire est Chorges avec 3 077 habitants, soit 20% de la population de la CCSP. La plus petite commune est Pontis avec moins de 100 habitants.

La répartition de la population par communes est la suivante :

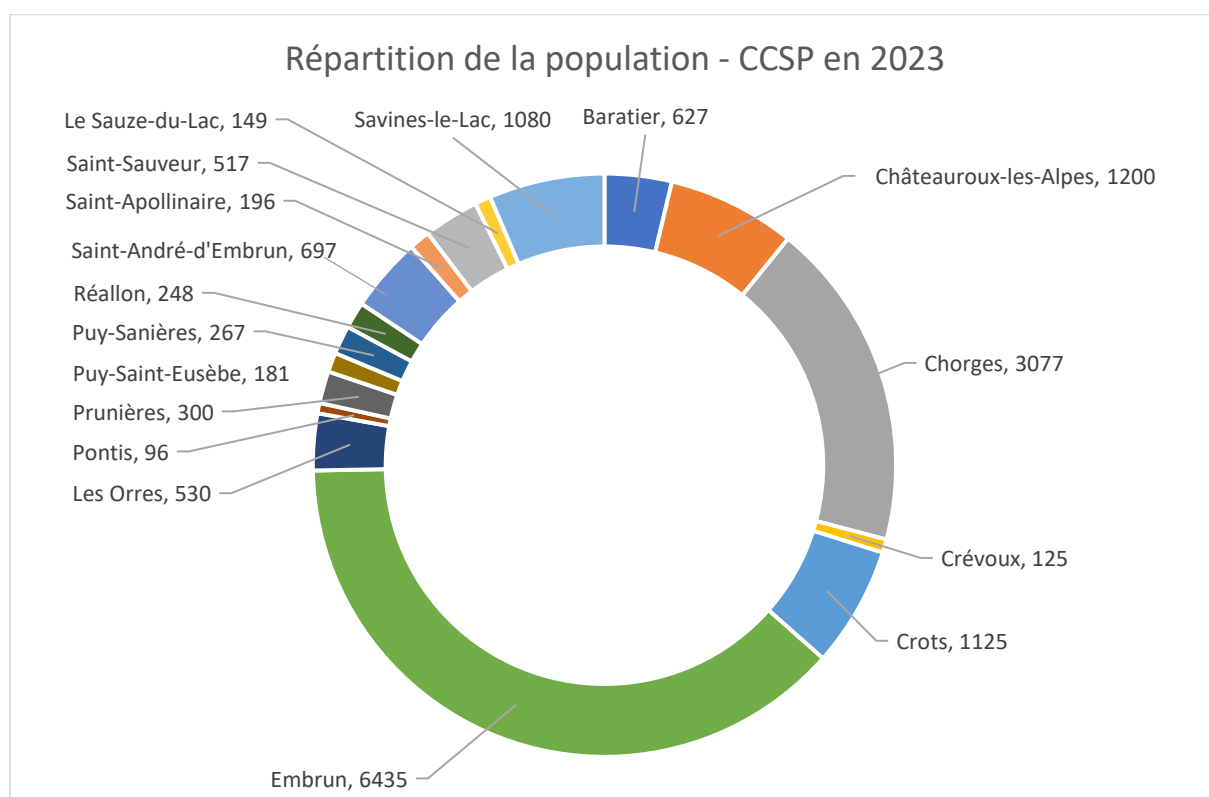


Figure 15 : Répartition de la population par communes ²⁴

De plus, l'analyse de la répartition de la population par tranche d'âges (Figure 16) nous montre que le groupe des 0-29 ans est sous représenté par rapport à la moyenne nationale (28% contre 35% en moyenne), alors que le groupe des plus de 60 ans est lui, sur-représenté par rapport à la moyenne nationale (35% contre 26% en moyenne)

²³ <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr> (Critères de répartitions)

²⁴ <https://www.insee.fr> (Recensement de la Population)

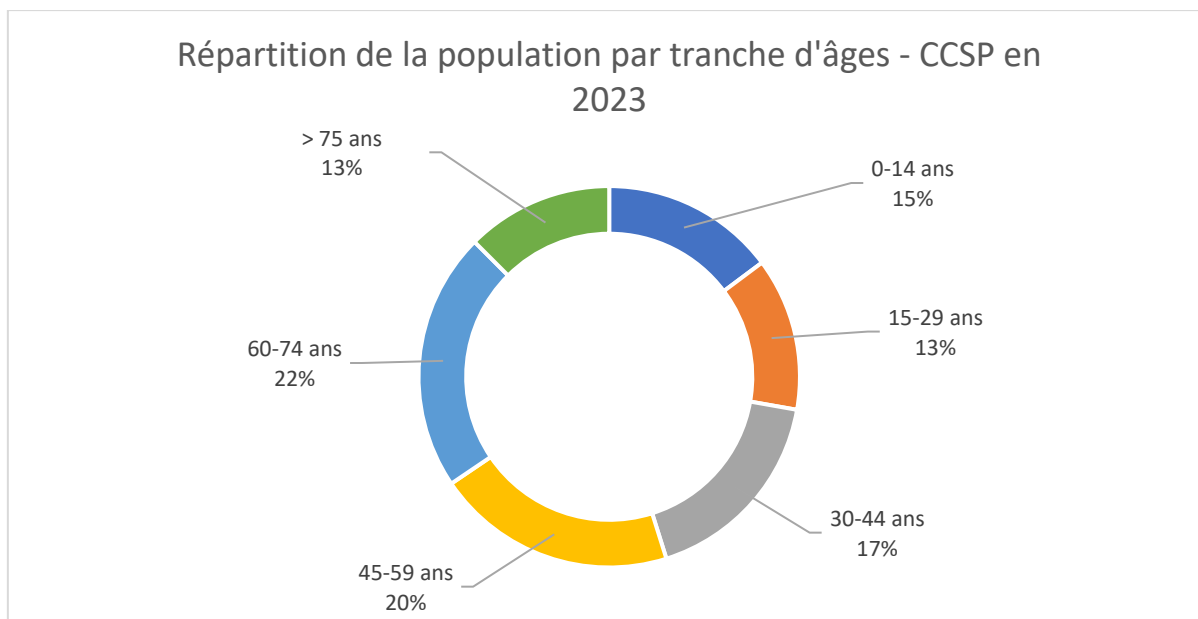


Figure 16 : Répartition de la population par âge ²⁵

4.1.3 Habitat

- Type d'habitats de la CCSP :



Appartements : 58 %



Maisons : 42 %

Figure 17 : Type d'habitats – CCSP 2020 ²⁵

Le type d'habitat majoritaire est collectif (58%). Cependant ce taux est fortement influencé par les communes d'Embrun et des Orres qui représentent 70% des appartements du territoire.

La part des maisons individuelles est quant à elle majoritaire dans 65% des communes du territoire. Elle est d'environ 80% pour les communes de moins de 500 habitants (hors stations de sport d'hiver) mais n'est plus que de 12% aux Orres ou 28% à Embrun.

²⁵ <https://www.insee.fr> (Recensement de la Population)

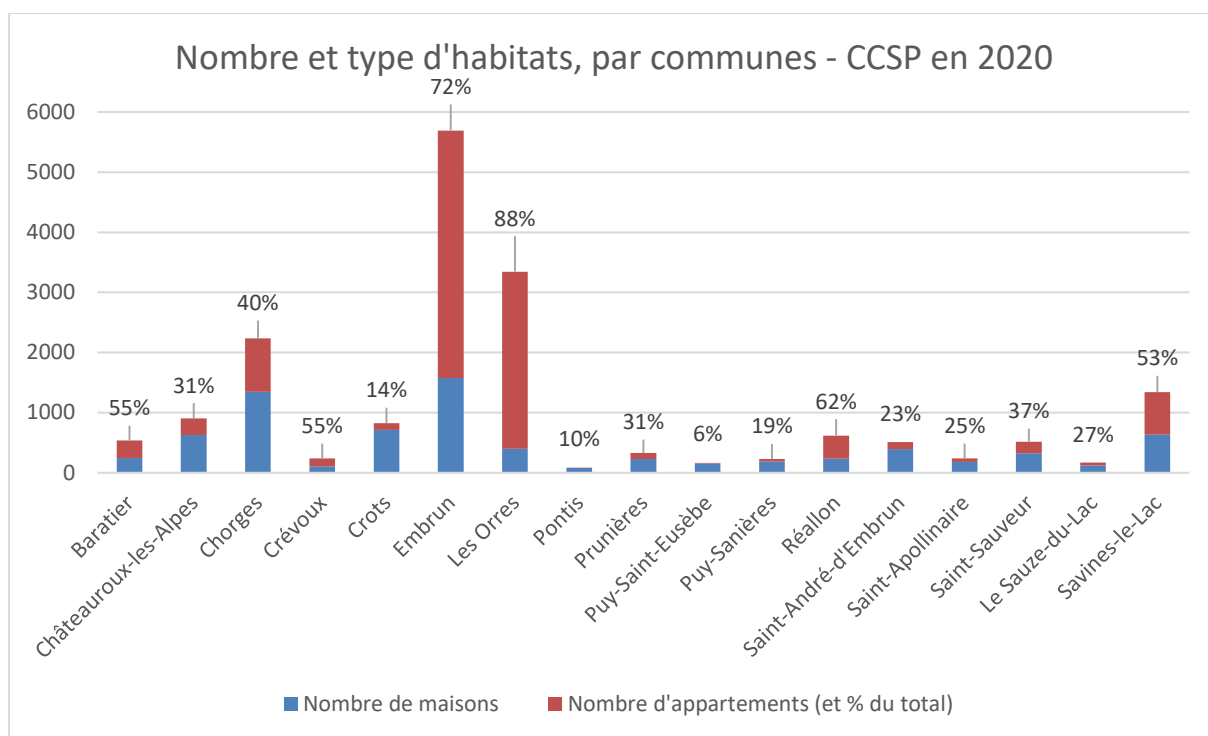


Figure 18 : Type d'habitats par communes²⁶

- Mode d'occupation des habitats de la CCSP :

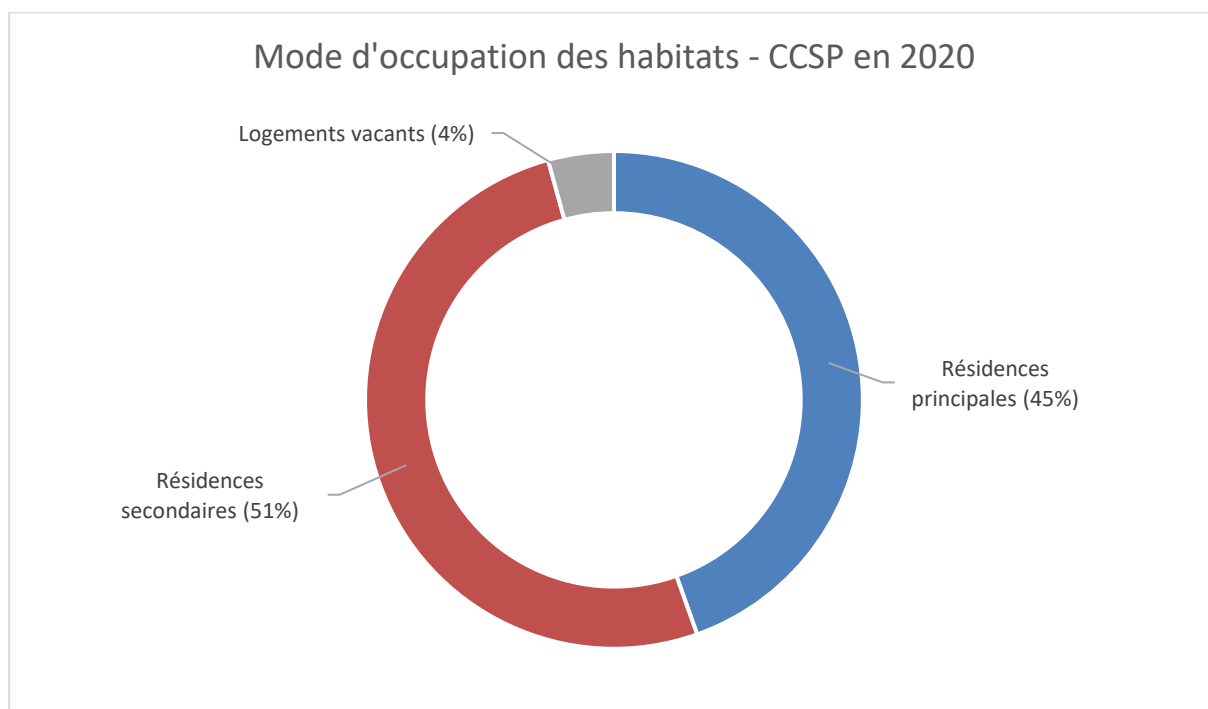


Figure 19 : Mode d'occupation des habitats²⁶

²⁶ <https://www.insee.fr> (Recensement de la Population)

L'habitat est constitué majoritairement de résidences secondaires (51%).

La comparaison des taux de résidences principales, secondaires ou de logements vacants avec la moyenne nationale est la suivante :

Mode d'occupation des habitats en 2020	CCSP	FRANCE
Taux de résidences principales	45 %	82 %
Taux de résidences secondaires	51 %	10 %
Taux de logements vacants	4 %	8 %

Tableau 2 : Mode d'occupation des habitats ²⁷

Le taux de résidences principales et de logements vacants est inférieur de 50% à la moyenne nationale, mais le taux de résidence secondaire y est 5 fois plus élevé.

Il est à noter que le mode d'occupation des habitats est très variable selon les communes. Toutefois, le taux de résidences principales est toujours inférieur à la moyenne nationale. Il est même particulièrement bas dans les communes classées comme stations de sport d'hiver : Crévoux (25%), Réallon (19%) et Les Orres (8%).

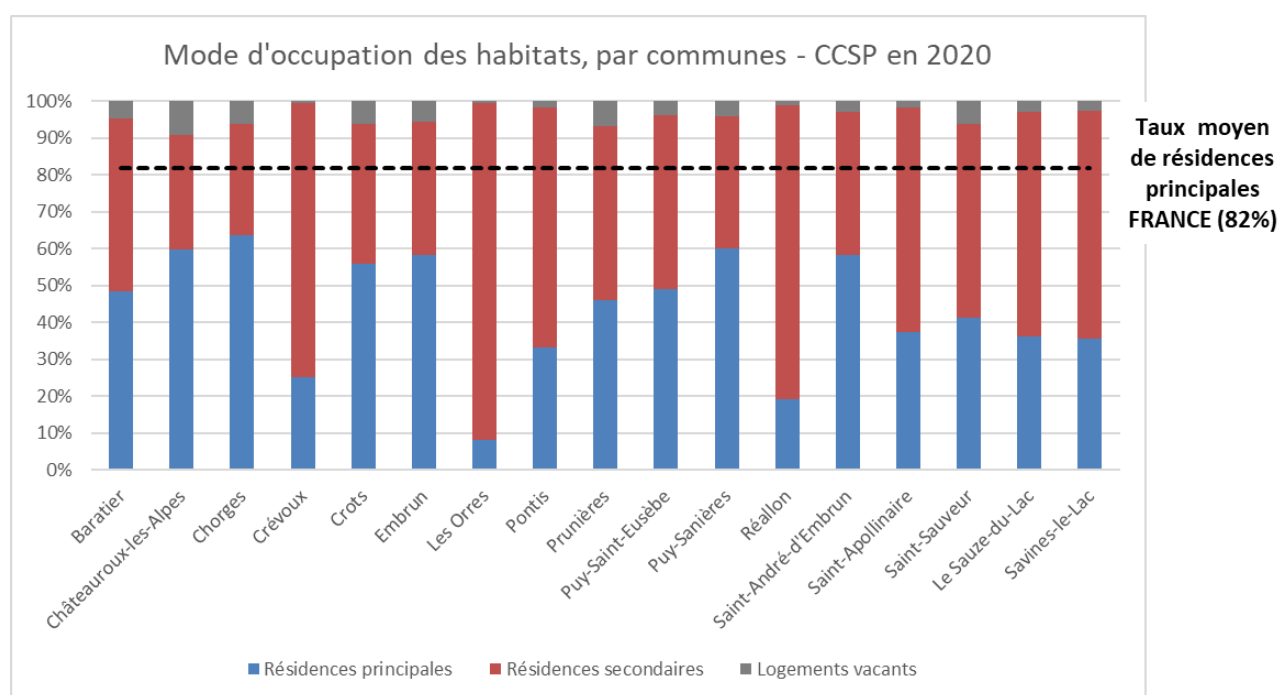


Figure 20 : Mode d'occupation des habitats par communes ²⁷

²⁷ <https://www.insee.fr> (Recensement de la Population)

- Taille des ménages de la CCSP :

La taille moyenne des ménages est de 2,1 personnes en 2023 sur la CCSP. Elle est la plus élevée à Saint-Sauveur et à Le Sauze-du-Lac (2,4 personnes/ménage) ; et la plus basse à Embrun (1,8 personne/ménage) et Pontis (1,7 personne/ménage).

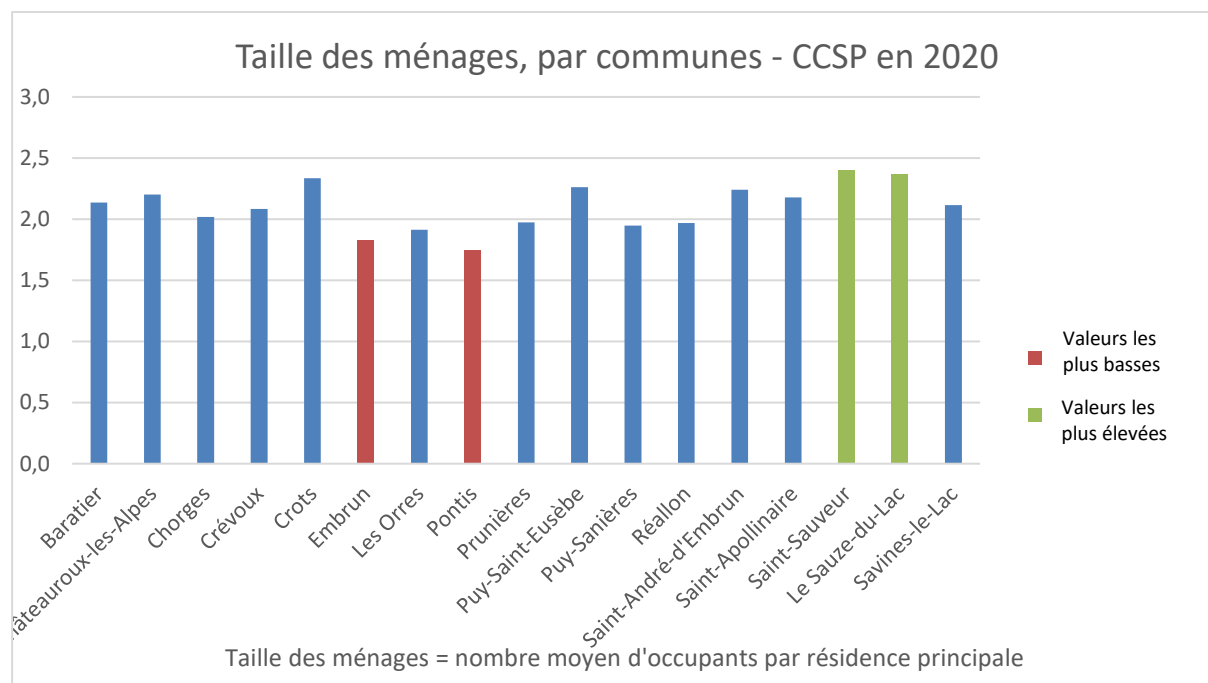


Figure 21 : Taille des ménages ²⁸

4.1.4 Economie

- Panorama :

L'économie du territoire est principalement portée par les dépenses touristiques et se caractérise par une économie essentiellement présentielle (commerces de détail, services à la personne, secteurs de l'éducation, de la santé, ...) : ainsi, 86% des postes salariés sont dans l'économie présentielle sur le territoire contre 71% en PACA.

En 2021, la CCSP abritait **942 établissements actifs**²⁹. La répartition de ces établissements actifs par secteur d'activité économique est donnée dans la Figure 22 ci-dessous :

²⁸ <https://www.insee.fr> (Recensement de la Population)

²⁹ <https://www.insee.fr> (Flores)

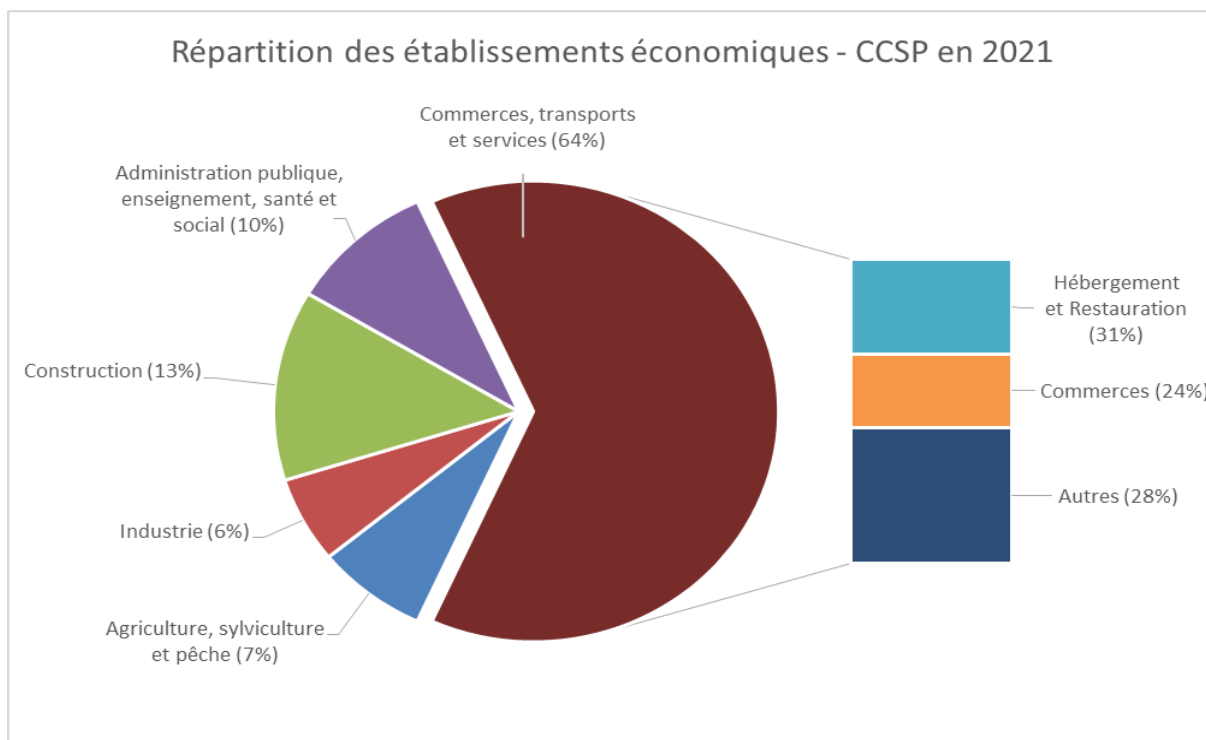


Figure 22 : Répartition des établissements économiques par domaines d'activités ³⁰

La typologie du tissu économique local est marquée par les éléments suivants :

- Entreprises souvent de petite taille, voire de très petite taille, généralement faiblement capitalisée (88% des établissements actifs ont moins de 10 salariés en 2018)
- Entreprises qui investissent peu dans le développement, qui hésitent à exporter et qui sont peu sensibilisées à l'innovation, à la coopération inter-entreprises et/ou avec des pôles universitaires, des écoles, des laboratoires ou le monde de la recherche
- Entreprises dont la culture managériale évolue peu alors même que les mutations économiques conduisent à toujours plus de souplesse et d'agilité.

- Tourisme :

L'offre en hébergement touristique sur le territoire est la suivante en 2023 :

Etablissements	Hôtels	Campings	Autres (villages vacances, résidences de tourisms ...)
Nombre d'établissement	19	32	16
Nombre de places	509 chambres	4 027 emplacements	7 008 lits

Tableau 3 : Offre en hébergement touristique en 2023 ³¹

³⁰ <https://www.insee.fr> (Flores)

³¹ <https://www.insee.fr> (Partenaires territoriaux)

La fréquentation touristique s'est élevée à **12,5 millions de visites/nuitées en 2023**, soit une hausse de +70% par rapport à 2022 qui comptait près de 7,4 millions de visites/nuitées ou encore une hausse de +7% par rapport à la moyenne d'environ 12 millions en 2019/2021 (2020 exclus à cause du COVID 19)³².

Elle est essentiellement saisonnière :

- Eté (juillet et août) avec un pic court mais très élevé
- Hiver (décembre à mars) avec une fréquentation moins intense mais plus longue

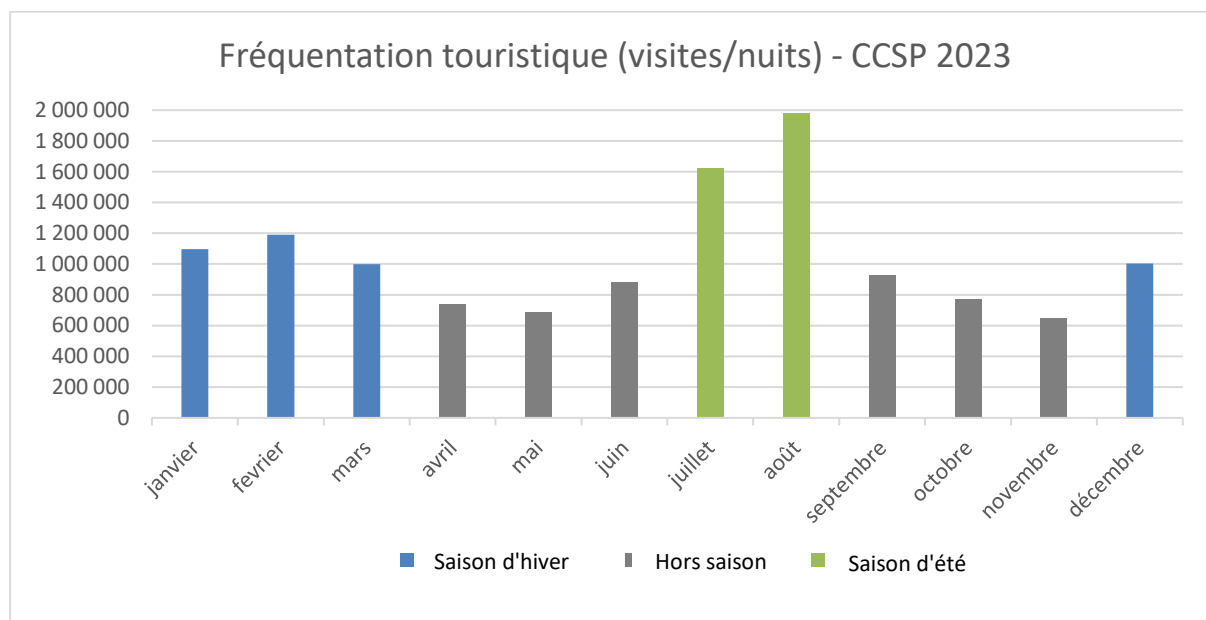


Figure 23 : Fréquentation touristique par mois ³³

En 2023, les touristes et visiteurs sont à 88% Français et 12% étrangers.

- Commerces :

L'appareil commercial est fortement développé, mais l'offre est irrégulièrement répartie sur le territoire. En outre, la saisonnalité impacte fortement l'activité des entreprises et l'ouverture des commerces.

Sans être alarmant, le taux de vacance de locaux commerciaux est ainsi jugé préoccupant sur certains secteurs.

- Artisanat :

Dans le cadre des activités artisanales, ce sont les secteurs du BTP et de la construction qui sont les mieux représentés, bien qu'ils occupent un poids relatif eu égard à celui des secteurs du tourisme et des services qui lui sont liés.

³² <https://observatoire.hautes-alpes.net> (Tourisme)

La taille et la structure financière de ces établissements restent modestes : 75% d'établissements sont sous forme unipersonnelle, moins de 50% ont plus de 10 salariés.

La CCSP soutient la Maison de Pays située à Embrun. C'est un lieu de vente géré par l'association "La Main Embrunaise", fondée en 1979, qui vise à promouvoir Artistes, Artisans et Producteurs locaux. Cette association est adhérente à la charte des Maisons de Pays. Plus de 50 artistes, artisans et producteurs locaux y vendent leurs créations.

- Indicateurs :

Les principaux indicateurs économiques du territoire sont :

Indicateurs économiques (2020)	CCSP	HAUTES ALPES	FRANCE
Nombre de ménages imposable	47,7 %	46,8 %	51,1 %
Revenu médian annuel	21 490 €	21 420 €	22 400 €
Taux de pauvreté	13,4 %	13,9 %	14,4 %
Taux de chômage	10,3 %	9,7 %	12,7%

Tableau 4 : Indicateurs économiques (comparatif)³³

Les données INSEE de 2020 indiquent que le revenu annuel médian de la population de la CCSP est inférieur de -4% à celui de la moyenne nationale et que le taux de pauvreté est 7% plus bas que la moyenne nationale. Le taux de chômage est quant à lui inférieur de -19% à la moyenne nationale.

4.1.5 Schéma d'acteurs

- Cartographie :

Une cartographie des principaux acteurs de la prévention est représentée ci-dessous :

³³ <https://www.insee.fr> (FiLoSoFi)

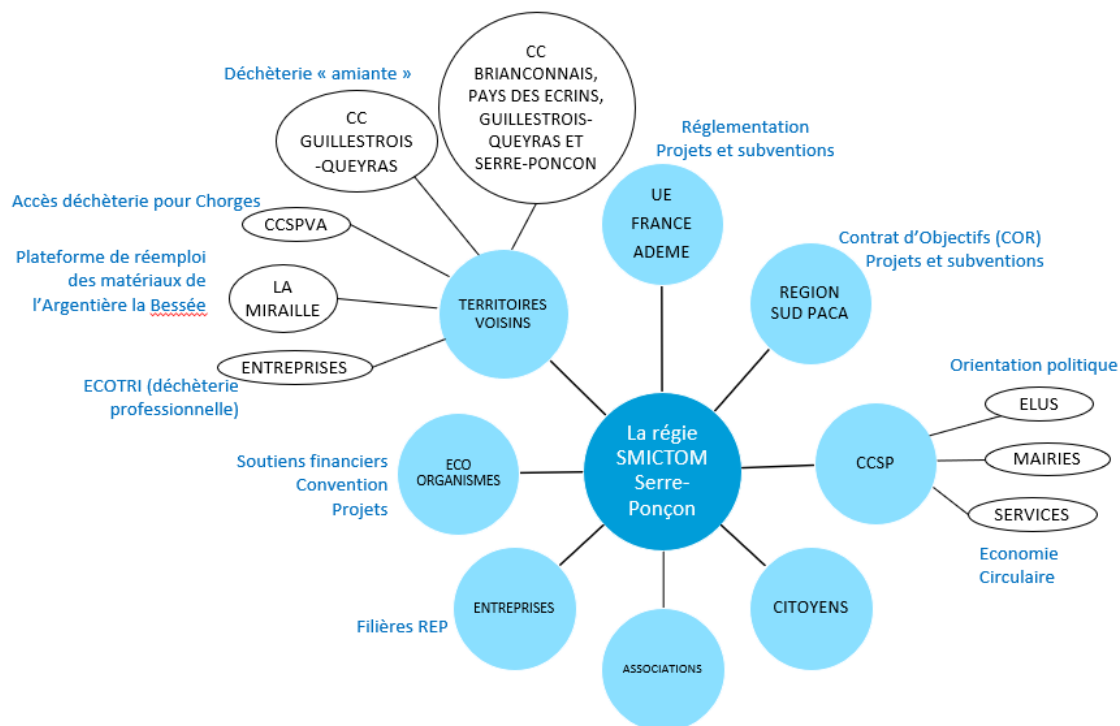


Figure 24 : Cartographie des acteurs

- Territoires voisins

Les territoires voisins des Hautes Alpes disposent (ou développent) des installations de gestion des déchets :

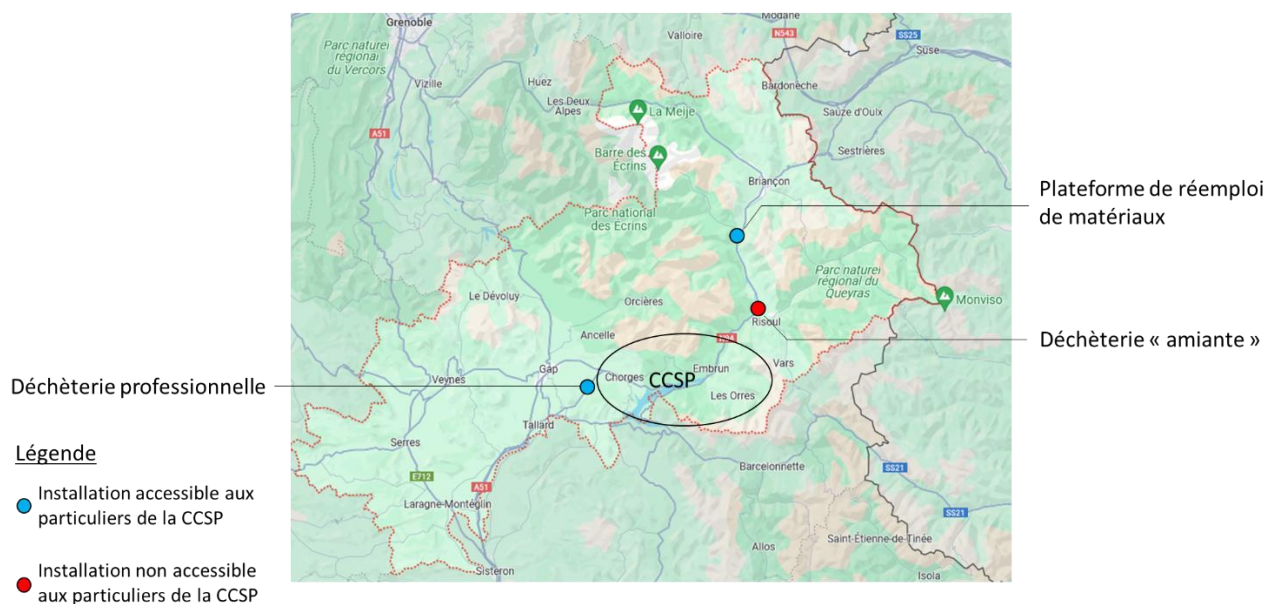


Figure 25 : Installations de gestion des déchets des territoires voisins

➤ **Plateforme de réemploi des matériaux de L'Argentière la Bessée³⁴**

Il s'agit d'une matériauthèque portée par la structure associative de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) La Miraille. En service depuis Octobre 2020, elle permet le **réemploi** des matériaux issus du secteur du bâtiment (fenêtres, carrelage, isolants, sanitaires, briques, tuyaux PVC, quincaillerie...).

Elle assure notamment :

- La collecte gratuite de matériaux (domicile, chantiers, dépôt ...) sur le département des Hautes-Alpes
- La préparation au réemploi des matériaux et la vente sur le site de l'Argentière-la-Bessée

Elle est accessible aux particuliers et professionnels de la CCSP.

➤ **Déchèterie professionnelle d'Avançon^{35 36}**

Il s'agit d'une déchèterie destinée aux artisans et PME du bâtiment, gérée par l'entreprise COLAS/ECOTRI.

Opérationnelle depuis Novembre 2022, elle recueille les déchets 7 flux (papier, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale et plâtre) de la construction/démolition et les déchets verts. Elle est dimensionnée pour réceptionner des volumes importants (comparativement aux déchèteries publiques). Ces déchets sont pesés, tracés et triés pour être ensuite recyclés sur place ou envoyés vers des filières de valorisation adaptées.

Un projet pour accueillir les déchets amiantés des professionnels et particuliers est en cours. Un second projet pour accueillir les déchets d'emballages des professionnels est également en cours.

Elle est accessible aux professionnels de la CCSP.

➤ **Déchèterie « amiante » de Guillestre³⁷**

La déchèterie de Guillestre accepte les déchets amiantés.

L'accès aux particuliers et professionnels de la CCSP n'est pas autorisé.

³⁴ <https://lamiraille.org>

³⁵ Alpes 1 Mag - "Hautes Alpes : une déchetterie à destination des professionnels du BTP à Avançon" - 03/04/2023

³⁶ COLAS - VALORMAT-ECOTRI – Dossier de Presse : Economie circulaire– Décembre 2022

³⁷ <https://www.ccguillestroisqueyras.fr/>

4.2 LA REGIE SMICTOM SERRE-PONÇON

4.2.1 Organisation

La régie SMICTOM Serre-Ponçon est le service de la CCSP en charge de la gestion déchets. C'est une régie à autonomie financière au sein de la Communauté de communes de Serre-Ponçon. Un conseil d'exploitation se réunit régulièrement pour statuer sur le fonctionnement opérationnel de la régie. Elle assure en régie directe les compétences de **collecte, traitement, valorisation et réemploi** des DMA. Elle est également en charge des prestations suivantes :

- Prévention des déchets : Programmes de prévention, animations, accompagnement d'événements, accompagnement des professionnels dans la gestion de leurs déchets, ...
- Pré-collecte : Maintenance des PAV (Points d'Apports Volontaires), ramassage des dépôts sauvages, ...
- Collecte des différents flux de déchets (OM, multimatériaux, verre et carton)
- Traitement de ces flux de déchets
- Gestion des déchèteries d'Embrun et de Savines-le-Lac
- Exploitation de la Ressourcerie
- Exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Elle est implantée sur le site de Pralong à Embrun. Ce site comprend les bâtiments administratifs, une ressourcerie, une déchèterie, une ISDND, ainsi qu'un atelier, un hangar et du stockage. Le site possédait également une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), celle-ci est fermée depuis 2017. (Voir Figure 26 ci-dessous)



Figure 26 : Plan d'implantation de la régie SMICTOM Serre-Ponçon (Embrun – Pralong)

4.2.2 Historique

Depuis sa création en 1987, la régie SMICTOM Serre-Ponçon est engagée pour proposer une meilleure gestion des déchets sur le territoire et ainsi agir pour leur réduction, en prenant toujours en compte l'intérêt des usagers et de l'environnement.

Ci-dessous, les grandes étapes de son histoire :



Figure 27 : Historique de la régie SMICTOM Serre-Ponçon

4.2.3 Moyens humains

La régie SMICTOM Serre-Ponçon est composée de 39 agents.

L'effectif est réparti entre différents services :

- Direction
- Service collecte
- Service valorisation
- Service traitement
- Service prévention et pré-collecte
- Service Ressourcerie
- Fonctions support

4.2.4 Moyens matériels

Les principaux moyens matériels de la régie SMICTOM Serre-Ponçon sont les engins et véhicules :

- Pour la collecte
- Pour l'exploitation des déchèteries
- Pour l'exploitation de l'ISDND

Elle compte 10 véhicules légers, utilisés pour les déplacements en lien avec le compostage, la maintenance, les animations de prévention, le ramassage des dépôts sauvages, la Ressourcerie, etc. Elle compte également 8 poids lourds dédiés à la collecte et 4 engins répartis entre les déchèteries et l'ISDND.

Sur l'année 2023, ce sont près de 135 000 km qui ont été parcourus pour un volume de carburant (gasoil) acheté d'environ 93 300L.

4.2.5 Budget

En 2023, les recettes de fonctionnement de la régie SMICTOM Serre-Ponçon s'élèvent à environ 5,1 millions d'euros TTC, et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,6 millions d'euros TTC. Le restant correspond aux excédents reportés pour l'année suivante (par exemple pour la constitution de fonds propres pour le financement de nouveaux projets d'investissement, etc.).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, à destination des propriétaires) ainsi que la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM, à destination des professionnels) contribuent au financement du service à hauteur de 70-80%. Le soutien des éco-organismes ainsi que les gains issus du réemploi et de la valorisation des déchets viennent compléter ce financement.

Les dépenses de fonctionnement de la régie SMICTOM Serre-Ponçon sont composées de charges de personnel, de contrats de prestations de valorisation des déchets, de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour l'exploitation de l'ISDND et de consommation de carburant.

4.3 PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE EN 2023

4.3.1 Tonnages

La production de **DMA en 2023** sur le territoire de la CCSP est de **11 769 T** (avec gravats), soit **698 kg/an/habitant**.

Les OMr représentent 39% des DMA produits en 2023 et les déchets issus de la collecte sélective en représentent 20%.

Un tableau présentant ces tonnages, depuis 2010, est disponible en annexe (voir §8.1 ANNEXE 1 – TONNAGE DECHETS DE 2010 A 2023).

La répartition des flux de DMA pour 2023 est le suivant :

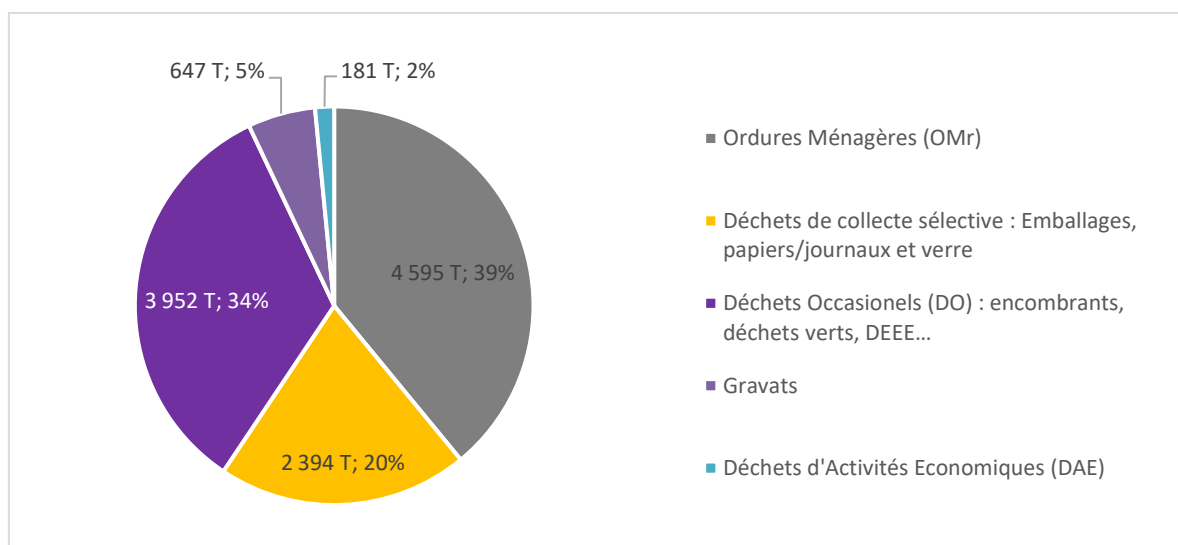


Figure 28 : Tonnage DMA (2023)

4.3.2 Flux

Le synoptique simplifié de la gestion des déchets sur le territoire de la CCSP est le suivant :

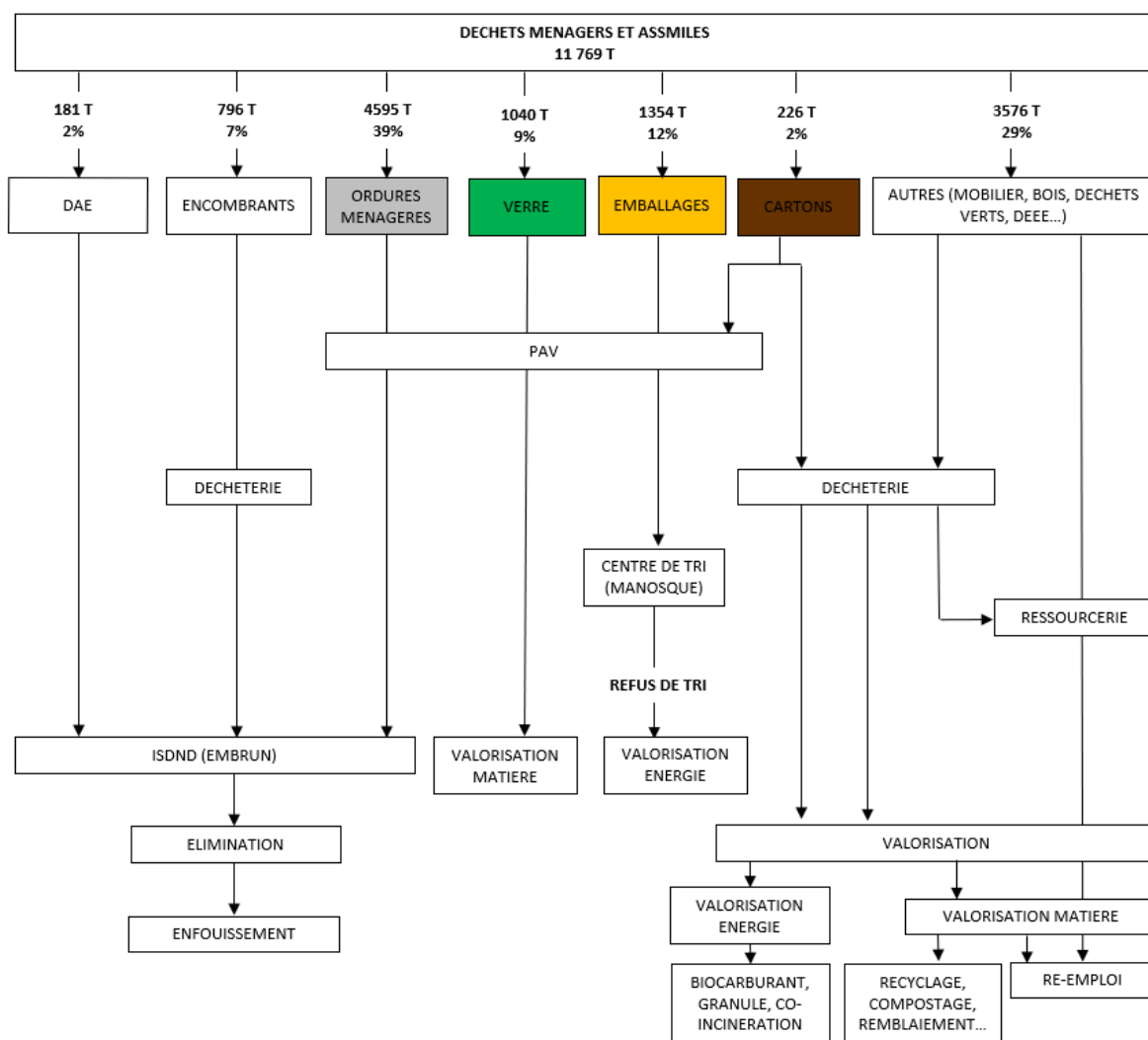
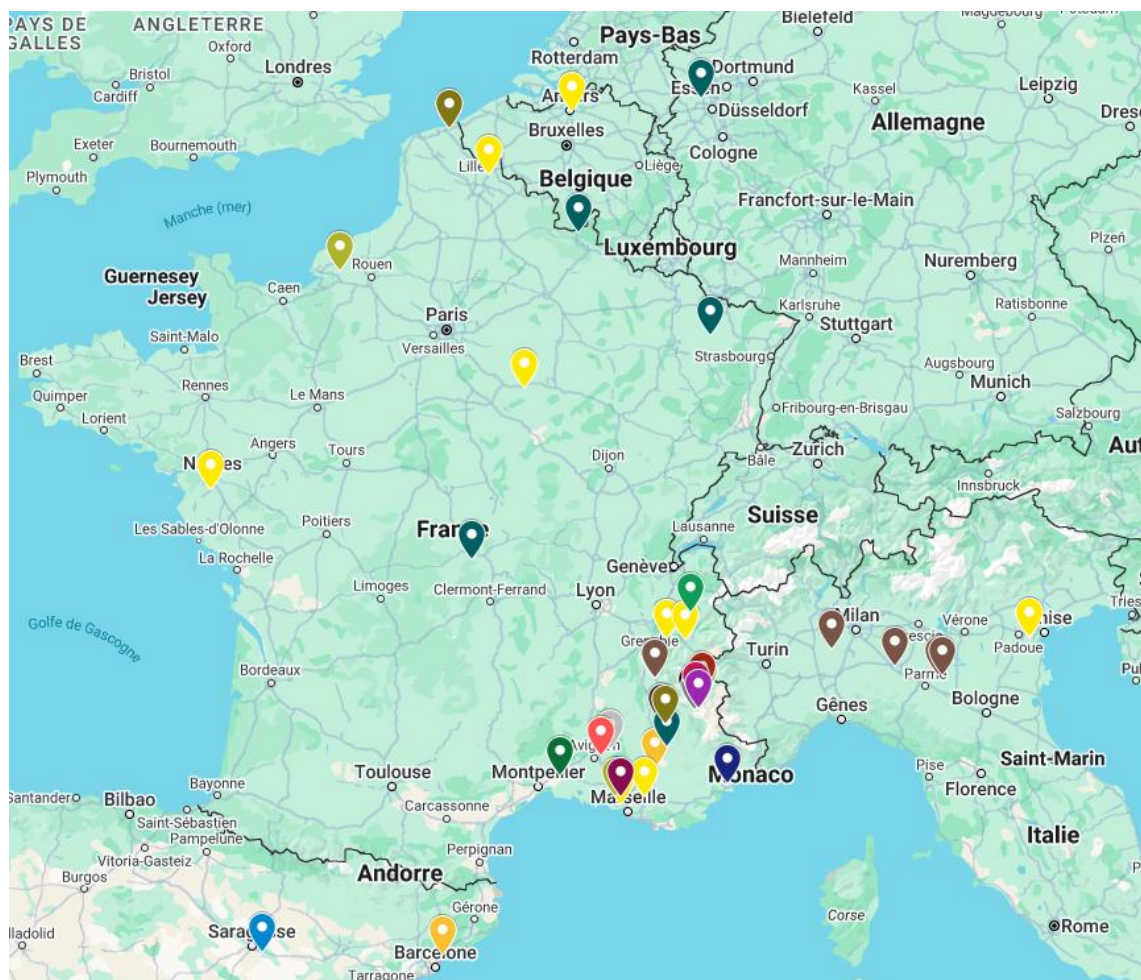


Figure 29 : Synoptique simplifié des flux de déchets (2023)

4.3.3 Filières et exutoires

- LISTE ET LOCALISATION

Les exutoires sont les lieux de destination pour le traitement des déchets. La localisation des exutoires est présentée sur la carte suivante. De plus, les filières et exutoires par flux de déchets sont présentés en annexe (voir § 8.3 ANNEXE 3 – FILIERES DECHETS)



CCSP Exutoires

- Ordures Ménagères résiduelles
- Multimatériaux (emballages, journaux, revue...)
- Refus de tri
- Verre
- Encombrants
- Déchets Verts
- Déchets Verts
- Gravats
- DEA, ABJ et Jouets
- Bois A
- Bois B
- Carton
- Ferraille, batteries, radio

- DEEE électroménager/écrans
- DEEE ampoules/lampes
- DEEE cartouches/toners
- Plâtre
- Chalet du réemploi
- Textiles
- Pneus
- Piles
- Huiles alimentaires usagées
- Huiles moteurs
- DDS
- DASRI
- ABJ Th, ASL
- Déchets agricoles

Figure 30 : Localisation des exutoires

- TRANSFERT VERS LES EXUTOIRES

Certains flux de déchets font l'objet d'un contrat de valorisation avec des transferts exécutés par un opérateur privé. Le coût de transfert est défini par le nombre de rotations de bennes et non en €/tonne transportée. Ce coût de transfert des déchets depuis les déchèteries vers les exutoires, représente une part variable du montant des contrats de valorisation des déchets suivant le type de déchet. C'est pourquoi la régie SMICTOM Serre-Ponçon utilise une méthode de compaction des bennes afin d'optimiser ces coûts de transferts vers les exutoires. Cependant, le plâtre a été exclu en raison du dégagement de poussières.

4.3.4 Taux de valorisation

Les taux de valorisation des déchets en 2023 sont les suivants :

Indicateurs	Base de calcul	Taux (%)	Commentaires
Taux de valorisation	Total DMA	52,7	-
Taux de valorisation matière	Total DMA DND-NI	46,3	DND-NI : Déchets non dangereux et non inertes (Gravats, plâtre, DDS, DASRI, batteries, huiles moteurs, etc. exclus)
Taux de réemploi	Total DMA	1,1	Uniquement cartouches/toners, Ressourcerie et textiles

Tableau 5 : Taux de valorisation des déchets (2023)

4.3.5 Point d'apport volontaire

La collecte des déchets est effectuée en apport volontaire, par le biais de Points d'Apport Volontaire (PAV). Un PAV est un lieu où sont regroupés les conteneurs à déchets, lesquels peuvent être des conteneurs semi-enterrés ou des colonnes aériennes. Certains PAV sont dédiés aux professionnels.

Il y a 336 PAV et 1 062 conteneurs (hors biodéchets) sur le territoire de la CCSP (données 2023).



Figure 31 : Photographie d'un PAV

La densité et le taux d'équipements des PAV par flux de déchets est la suivante :

Flux	TOTAL	OMr	MULTIMATERIAUX	VERRE	CARTON	BIODECHETS
Nombre de PAV	274	270	271	165	34	33
Taux d'équipement des PAV (%)	-	99%	99%	60%	12%	12%
Densité (hab./PAV)	61	62	62	102	496	511

Tableau 6 : PAV 2023

Un tableau détaillé des PAV par communes est présenté en annexe (voir § 8.2 ANNEXE 2 – LISTE DES PAV).

4.3.6 Collecte

L'analyse des tonnages collectés nous permet d'avoir une vision d'ensemble des évolutions et variations de chaque flux. Aussi, sur une année complète, on peut constater que les tonnages collectés fluctuent chaque mois, et qu'une saisonnalité liée au tourisme hivernal et estival apparaît. Cette saisonnalité est plus courte mais plus importante en été (juillet et août), et elle est moins marquée en hiver mais dure plus longtemps (de décembre à mars) :

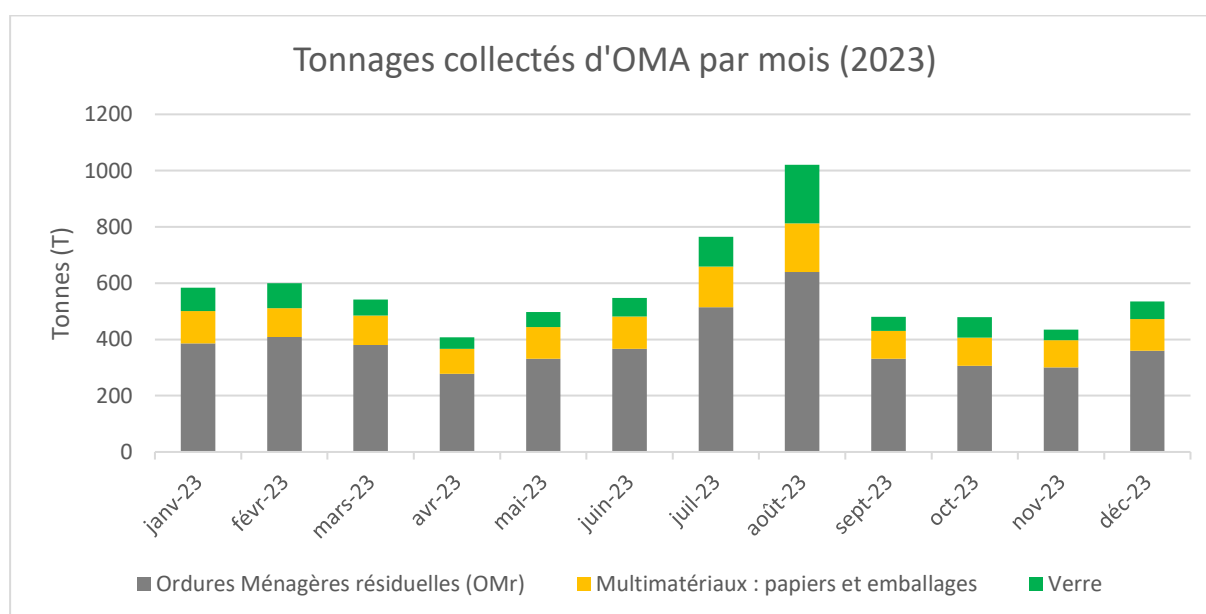


Figure 32 : Tonnages collectés par mois (2023)

Cette analyse permet aussi de déterminer la répartition des déchets collectés en fonction de leur type :

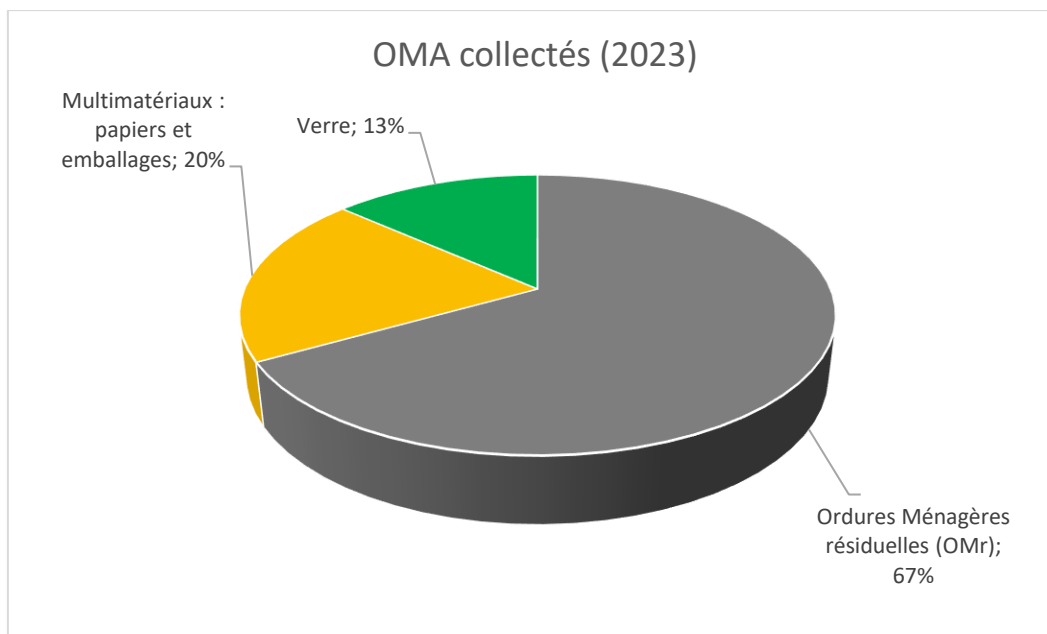


Figure 33 : Type de déchets collectés (2023)

Les quantités de déchets par an et par habitant sont données ci-dessous pour 2023, ainsi qu'un comparatif des données de 2021 :

Quantité de déchets collecté	CCSP (2023)	CCSP (2021)	PACA (2021)	France (2021)
Ordures Ménagères résiduelles (kg/an/habitant)	273	288	363	246
Multimatériaux (kg/an/habitant)	80	79	40	53
Verre (kg/an/habitant)	62	64	26	34

Tableau 7 : Ratio de production OMA et comparaison

- Cas particulier des déchets multimatériaux :

Les déchets multimatériaux sont envoyés au centre de tri VEOLIA de Manosque. Lorsque les déchets ne sont pas conformes aux règles de tri (ex. textiles, bois, DEEE, ...), ils sont considérés comme des refus de tri. **En 2023, le taux de refus de tri s'élève à 25 %.** Le traitement et l'élimination de ces refus de tri ont un impact financier pour la collectivité, c'est pourquoi il est important de maintenir ce taux de refus le plus bas possible.

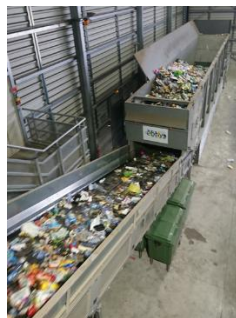


Figure 34 : Centre de tri de Manosque

L'évolution du taux de refus de tri depuis 2010 est la suivante :

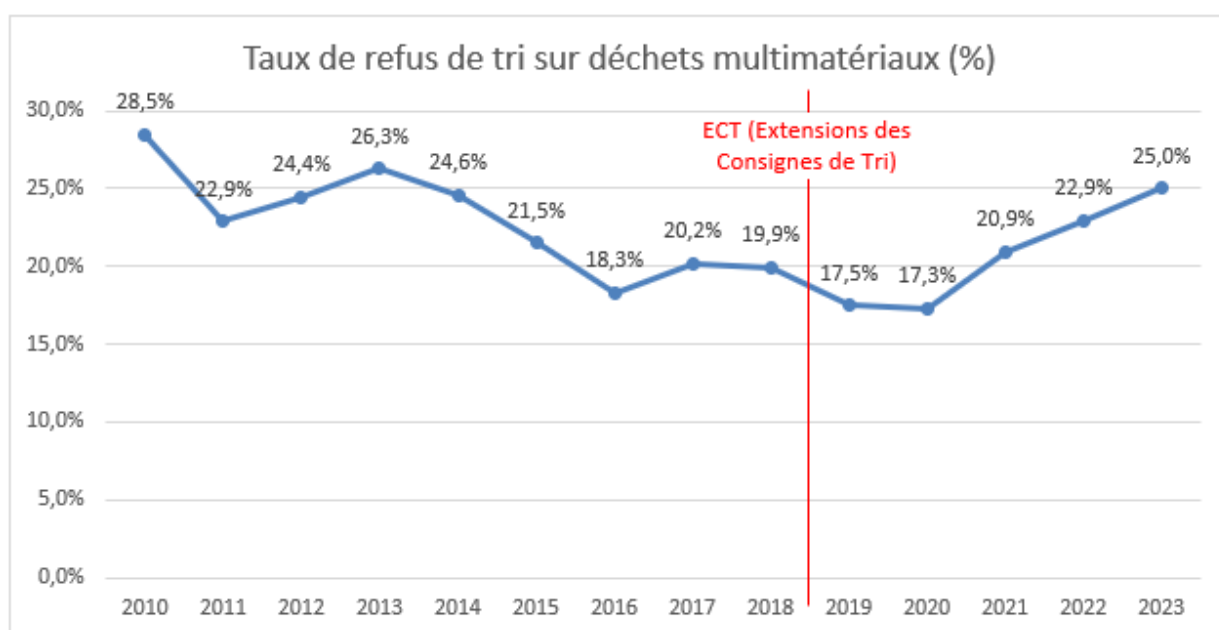


Figure 35 : Taux de refus de tri

Le taux de refus de tri a augmenté d'environ +40% depuis 2019, après l'Extension des Consignes de Tri (ECT) déployée en novembre 2018.

4.3.7 Déchèteries



Figure 36 : Plan d'implantation des déchèteries ³⁸

Le territoire de la CCSP possède deux déchèteries, une à Embrun et l'autre à Savines-le-Lac. La déchèterie d'Embrun est fortement fréquentée, notamment en période estivale avec environ 200 passages/jour.

Le tonnage de déchets apportés en déchèteries en 2023 est de 4 486 T (particuliers et professionnels), soit 266 kg/an/habitant.

Les proportions par type de déchets apportés en déchèteries sont les suivantes :

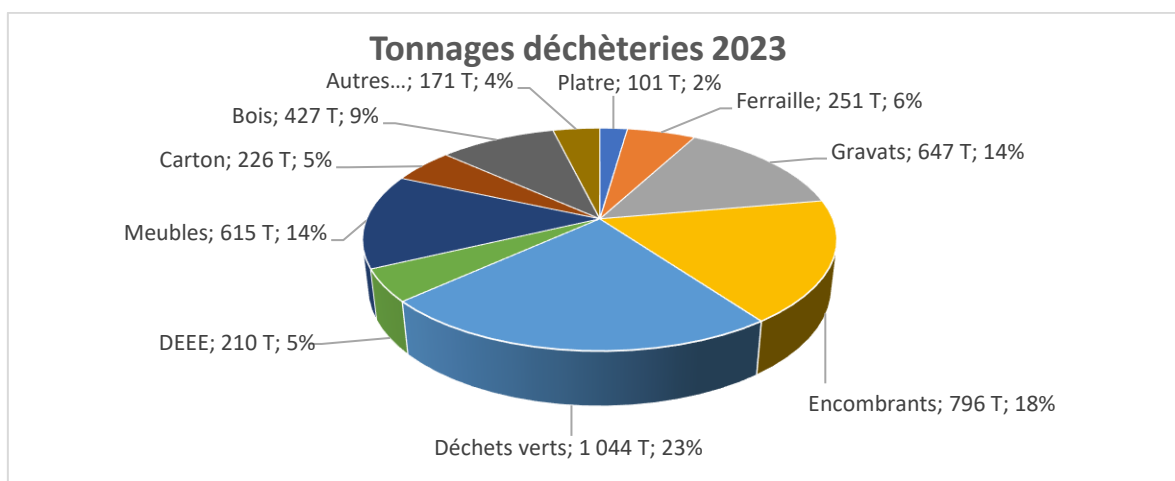


Figure 37 : Type de déchets apportés (2023)

³⁸ <https://www.geomas.fr>

4.3.8 Biodéchets

Pour rappel, les biodéchets sont constitués des déchets verts (tailles d'arbres, feuilles mortes, tonte de pelouses...) et des déchets alimentaires (restes de repas, préparations de repas non consommées/périmées...). A partir de 2024, la réglementation prévoit le tri à la source des biodéchets et la mise en place d'une collecte séparée ou une valorisation sur place.

Les déchets verts disposent déjà d'une filière de collecte et de valorisation par le biais des déchèteries, et concernant les biodéchets alimentaires, la régie SMICTOM Serre-Ponçon développe une stratégie de collecte et valorisation. Elle repose succinctement sur 3 axes :

- Le déploiement d'un réseau de compostage pour les biodéchets alimentaires :
 - Individuel, par le biais de composteurs individuels (pour les habitants en maisons individuelles)
 - De sites de compostage partagé au niveau des PAV
 - De sites de compostage chez les professionnels
- La mise en œuvre d'une collecte séparée sur les zones de forte production de biodéchets alimentaires non gérables en compostage partagé, c'est-à-dire autour de l'axe de la RN94
- L'installation d'une plateforme de compostage

Le parc de composteurs individuels est constitué, en 2023, de 2025 composteurs individuels pour 7551 maisons individuelles, soit un taux d'équipement de 27%.

Les sites de compostage partagé sont majoritairement installés sur les points d'apport volontaires (PAV). En 2023, sur les 60 sites de compostage partagé installés, 33 sont sur des PAV.

Un tableau détaillé de l'équipement en composteurs individuels et sites de compostage partagé par communes est présenté en annexe (voir ANNEXE 4 – COMPOSTEURS).

4.3.9 Ressourcerie

La Ressourcerie est un espace de valorisation et de revente de matériel issus de dons de particuliers et de professionnels, sans but lucratif, avec un objectif d'accompagnement socio-professionnel de salariés en parcours d'insertion. La Ressourcerie d'Embrun, située sur le site de Pralong, est opérationnelle depuis 2013.



Figure 38 : Photographie de la Ressourcerie

Elle développe 4 activités principales au niveau des « déchets » :

- Collecte du matériel : à domicile ou par apports volontaires,
- Valorisation du matériel : Tri, test de fonctionnement, réparation, fabrication (détournement d'objet, ...)
- Vente du matériel
- La sensibilisation à la réduction des déchets

En 2023, 112T de matériel ont été collecté/apporté à la Ressourcerie :

- 55% du matériel provenait d'apports volontaires en Ressourcerie,
- 23% via des apports dans les caissons du réemploi installés en déchèteries,
- 22% de la collecte à domicile.

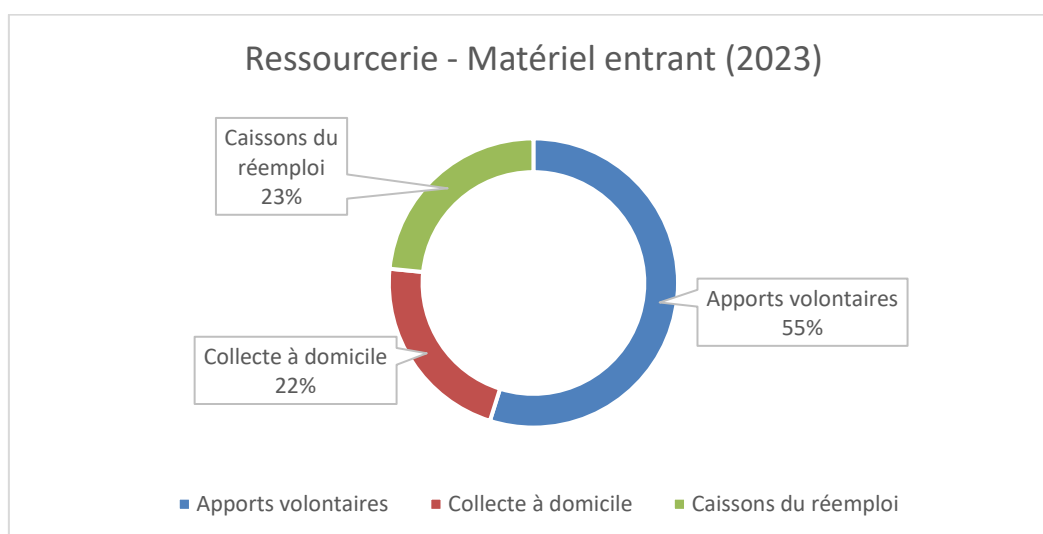


Figure 39 : Provenance du matériel entrant en Ressourcerie (2023)

Le taux de valorisation du matériel reçu en Ressourcerie est de 97%, dont 84% en réemploi/réutilisation.

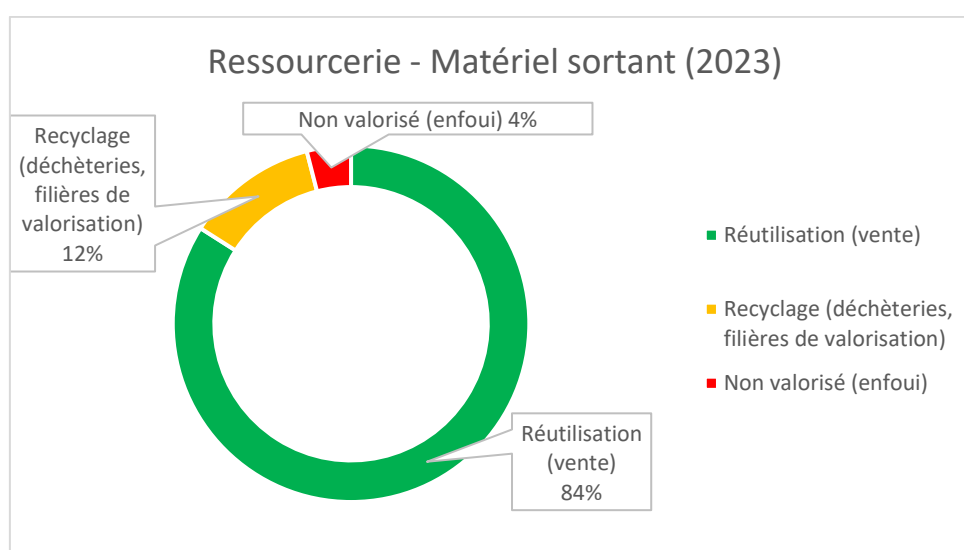


Figure 40 : Devenir du matériel reçu en Ressourcerie (2023)

Sur l'année 2023, ce sont **17 personnes** qui ont pu bénéficier d'un parcours au cours duquel elles ont été accompagnées sur leur projet professionnel pour **12 281h (6,9 ETP)**. Il y a eu **7 fin de CDDI (= sortie)**, et le **taux de sortie dynamique a été de 67% (4 sorties dynamiques)**.

Type de sortie	Description	Nombre de sorties
Sorties dynamiques	Emploi durable (CDI, CDD > 6 mois...)	1
	Emploi de transition (CDD < 6 mois)	3
	Sortie positives (CDDI, formation...)	-
Autres sorties	Chômage, inactivité, absence d'informations	2
TOTAL	-	6

Tableau 8 : Sorties de la Ressourcerie (2023)

4.3.10 ISDND

Le site de Pralong à Embrun possède une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Ce centre d'enfouissement des déchets non dangereux a été créé le 10/01/2008 et est exploité en régie directe par la régie SMICTOM Serre-Ponçon depuis 2020.

L'ISDND occupe une surface de 1,22 ha. et sa capacité maximale de stockage autorisée est de 134 000 T de déchets. De plus, la limite annuelle de stockage de déchets autorisée est fixée à 6 500 T en 2023.

Ce site d'enfouissement dispose de trois alvéoles de stockage : une dont l'exploitation est en cours, et deux dont l'exploitation est arrêtée de manière non définitive.

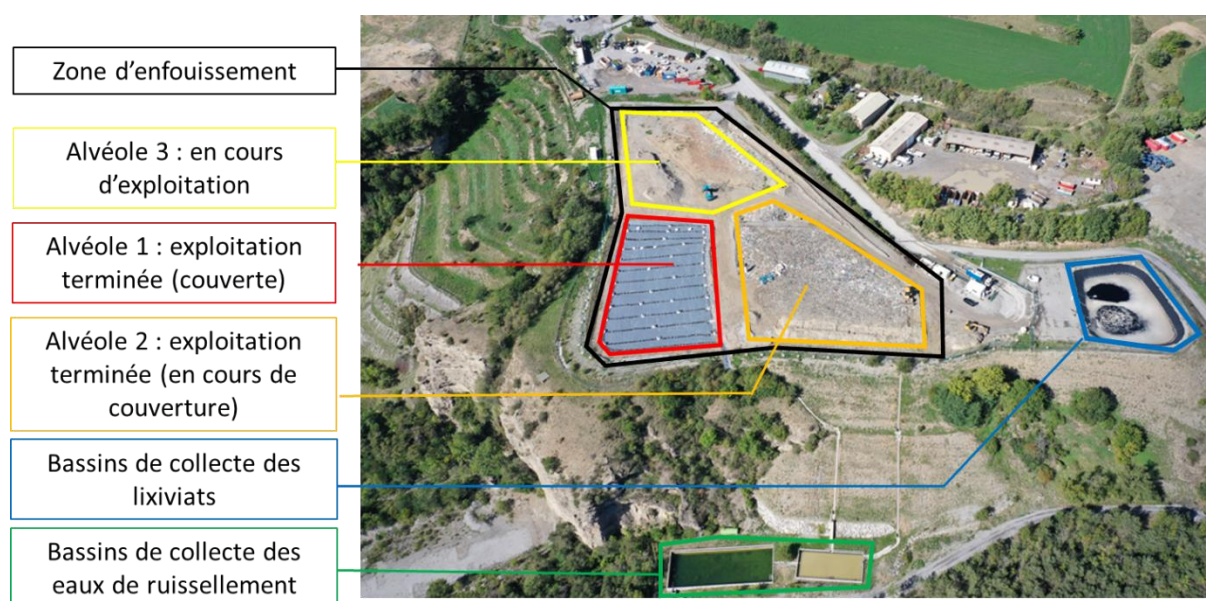


Figure 41 : Plan de l'ISDND

L'installation est équipée :

- D'un réseau de collecte des lixiviats. Les lixiviats sont les liquides provenant des déchets humides enfouis et de l'infiltration des eaux de pluie ou de la neige dans les alvéoles non couvertes ; ils sont chargés en polluants organiques, minéraux ou métalliques et doivent être traités en centre dédié.
- D'un réseau de collecte des eaux de ruissellement.
- D'un réseau de collecte des biogaz. Les biogaz sont issus de la décomposition des déchets organiques enfouis et sont essentiellement constitués de méthane CH₄.
- De filets pour la récupération des envols, les déchets légers présents en surface des alvéoles non couvertes et emportés par le vent.

Ce sont **5 801 T de déchets qui ont été apporté à l'ISDND en 2023**. En termes de volume, cela représente 7 203 m³ de déchets apportés en 2023. La capacité de stockage restant à fin 2023 est de 46 671 m³. **La date prévisionnelle de fin d'exploitation du site est estimée en 2030.**

En 2023, la famille de déchets majoritaire sont les DMA puisqu'ils ont représenté 96% déchets enfouis à l'ISDND.

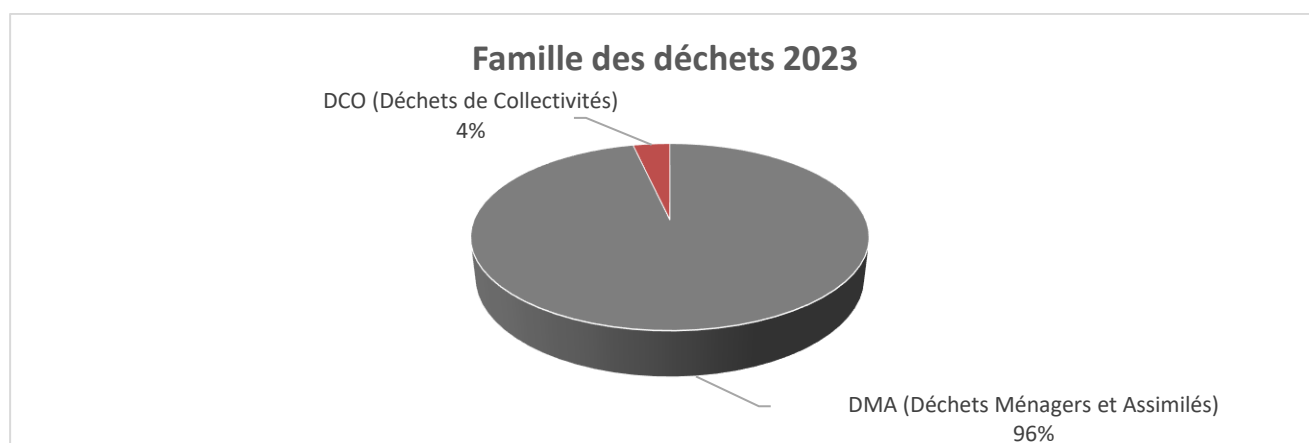


Figure 42 : Famille des déchets apportés à l'ISDND (2023)

Parmi les types de déchets, ce sont les OMr issus de la collecte qui sont majoritaires avec 79%, suivis par les encombrants provenant des déchèteries qui ont représenté 14%.

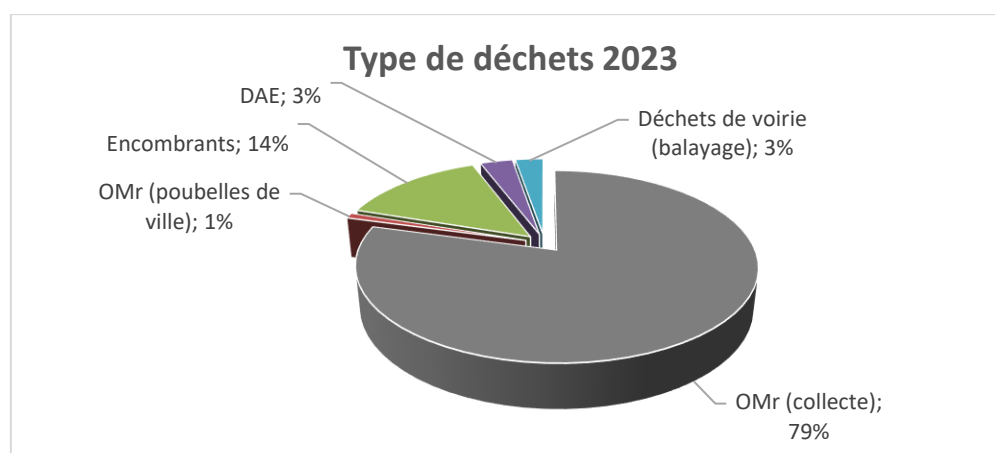


Figure 43 : Type des déchets apportés à l'ISDND (2023)

4.3.11 Coût de gestion

La matrice des coûts SINOE®, développée par l'ADEME pour l'observation des coûts des services public de gestion des déchets (SPGD), permet de définir des indicateurs de coûts comparables entre collectivités.

L'indicateur de coût du SPGD pour la CCSP en 2023 est le suivant :

Indicateur de coûts	Coût par habitant (€ TTC)	Commentaires
Coût total aidé	199,7	« Coût total » = bilan entre les charges, produits et fiscalité de la gestion des déchets (prévention, collecte, traitement et élimination) Coût « aidé » = soutiens financiers et aides inclus

Tableau 9 : Coût de gestion des déchets (2023)

4.4 EVOLUTIONS ET ANALYSE

4.4.1 Evolution des quantités de déchets

Les différentes actions de prévention menées au fil du temps par la régie SMICTOM Serre-Ponçon (voir § 5 ACTIONS DE PREVENTION DEJA MENEES SUR LE TERRITOIRE) ont eu un impact sur les tonnages de déchets produits.

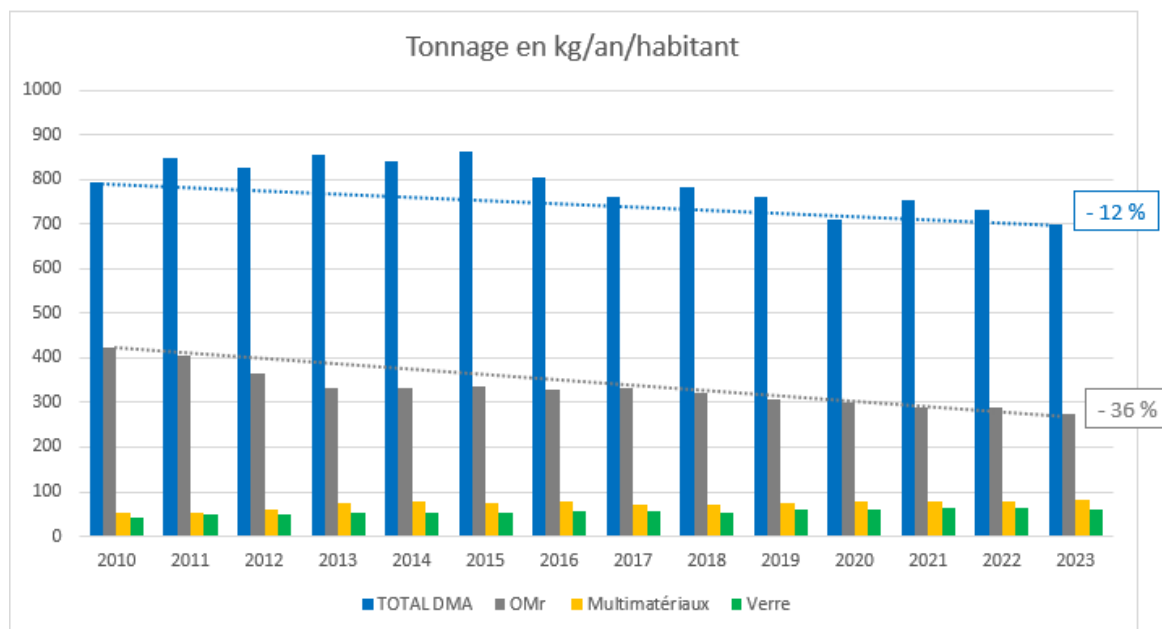


Figure 44 : Evolution des tonnages de DMA, d'OMr, de multimatériaux et de verre de 2010 à 2023

L'analyse de l'évolution des tonnages de déchets entre 2010 et 2023 (Figure 44 ci-dessus et Figure 45 ci-dessous) fait ressortir les éléments suivants :

- **Le tonnage des DMA a diminué de -12% entre 2010 et 2023.**
Dans le détail, le tonnage produit a d'abord été en hausse de +9% entre 2010 et 2015, pour atteindre un pic de 860 kg/an/habitant, puis depuis 2015 il est en baisse de -19%.
- **Le tonnage d'OMr a fortement baissé : -36% entre 2010 et 2023.**
- **Le tonnage de multimatériaux a augmenté de +57% entre 2010 et 2023.**
Dans le détail, le tonnage a fortement augmenté de +48% entre 2010 et 2013. Il stagne depuis, avec un léger « creux » entre 2017 et 2018. La baisse de 2017/2018 est liée à l'intégration de Chorges, dont la pratique de la collecte sélective des emballages était moins implantée que sur le reste du territoire.
- **Le tonnage de verre a augmenté de +45% entre 2010 et 2023.**

Un zoom sur les déchets en collecte sélective est présenté ci-dessous :

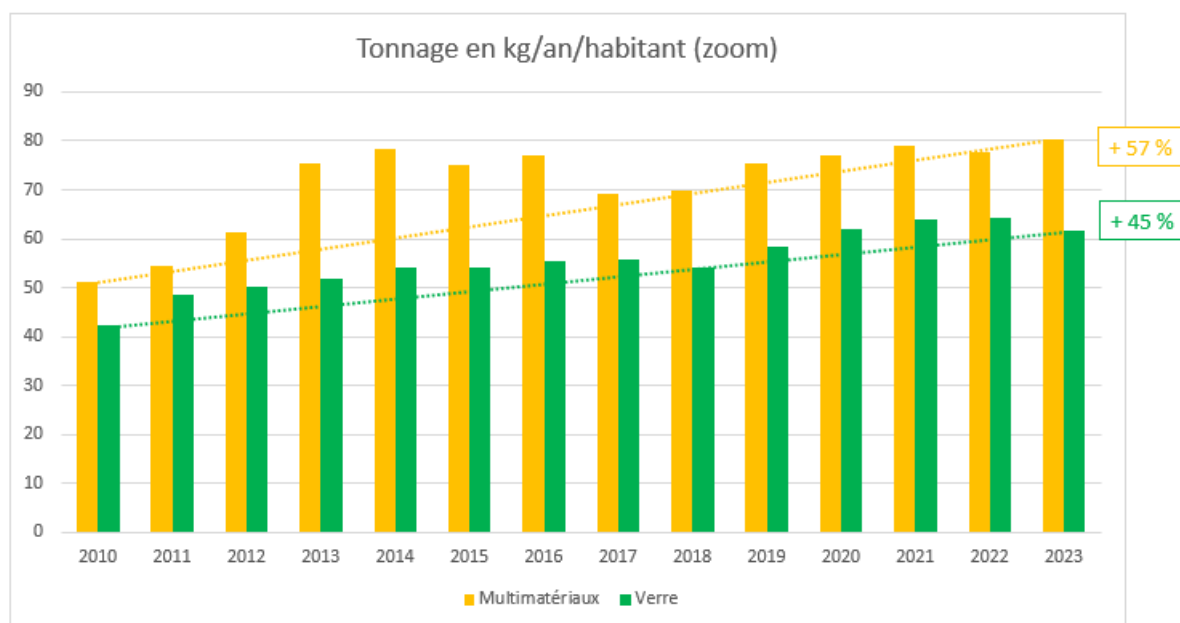


Figure 45 : Evolution des tonnages de multimatériaux et de verre de 2010 à 2023

4.4.2 Composition des OMr

Les différentes actions de prévention menées ont également eu des impacts sur la composition des OMr, déterminée lors de campagnes de caractérisations (voir 5.2 ACTIONS PONTUELLES DE LA COLLECTIVITE.).

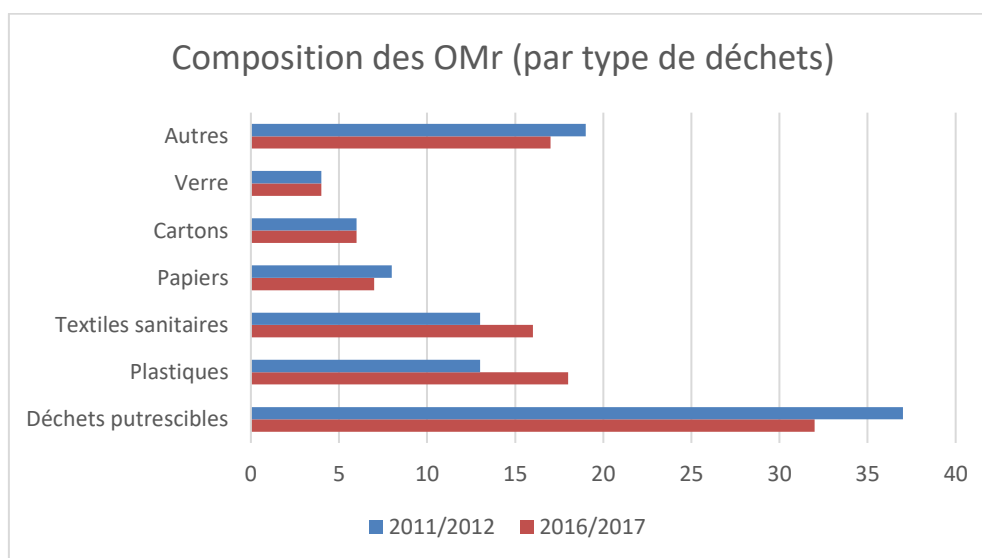


Figure 46 : Evolution de la composition des OMr (types de déchets) de 2011 à 2017

Entre 2011/2012 et 2016/2017, la part des **textiles sanitaires** est passée de **13% à 16%**, et celle des **plastiques** a également augmenté en passant de **13% en 2011/2012 à 18% en 2016/2017**. Cela peut s'expliquer par l'évolution de nos modes de consommation.

La part des **déchets putrescibles** est passée de **37% en 2011/2012 à 32% en 2016/2017**. Cela concerne essentiellement des déchets issus du gaspillage alimentaire.

L'évolution de la composition des OMr par catégorie est la suivante :

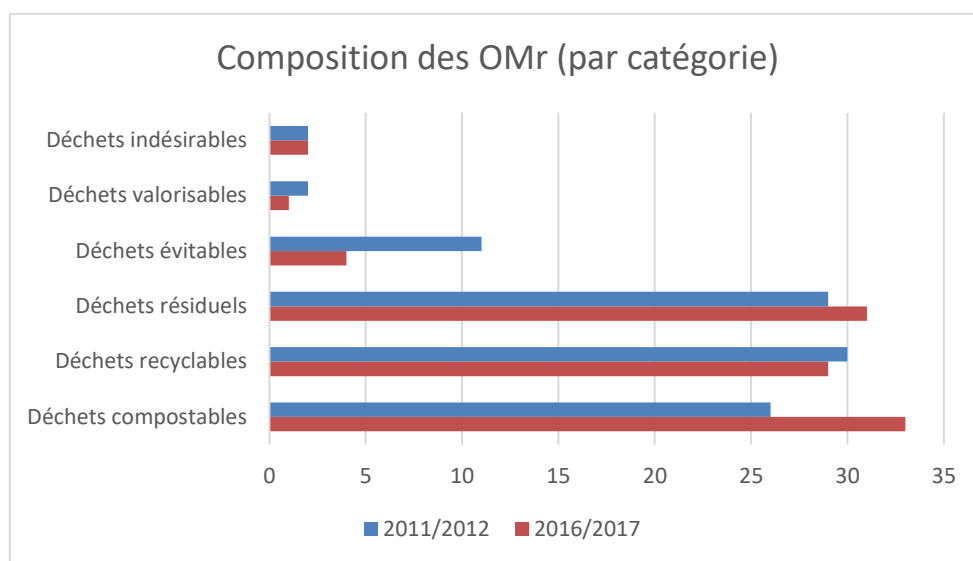


Figure 47 : Evolution de la composition des OMr (catégorie) entre 2011 et 2017

La part des **déchets évitables/valorisables a diminué** : elle passe **de 13% en 2011/2012 à 5% en 2016/2017**. Cette baisse résulte des actions de communication réalisées sur les imprimés publicitaires (campagne stop-pub) et sur le gaspillage alimentaire notamment.

4.4.3 Taux de valorisation

Le taux de valorisation des DMA a augmenté de plus de 90% depuis 2010. Il a fortement augmenté entre 2010 et 2013 (+ 19 points) notamment en lien avec :

- La hausse du tri sélectif, visible au niveau du tonnage des déchets multimatériaux collectés (voir §4.4.1 Evolution des quantités de déchets)
- La réutilisation des gravats en remblaiement sur l'ISDND au lieu de leur enfouissement à l'ISDI depuis 2013

Depuis 2013 la croissance est plus lente, de l'ordre de +0,7 point/an en moyenne.

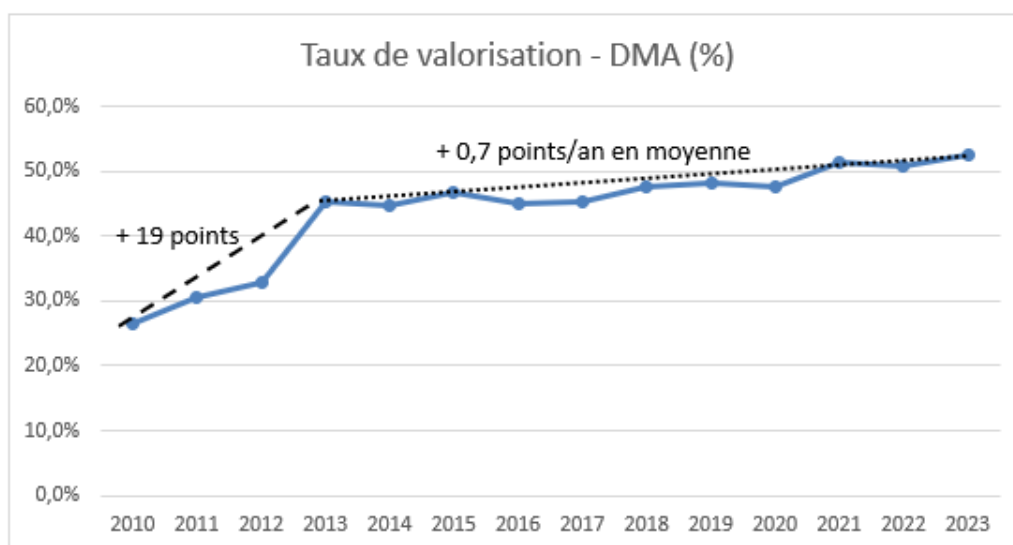


Figure 48 : Evolution du taux de valorisation des DMA depuis 2010

4.4.4 Coûts du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

Le coût du SPGD est suivi à partir de la matrice des coûts SINOE® depuis 2015. **Le coût total aidé en 2023 se situe à +1% par rapport à l'évolution du coût total aidé de 2015 selon l'inflation.** Le coût évolue selon les années dans une fourchette de $\pm 5\%$ autour de l'inflation, notamment en fonction des dates de renégociation des principaux contrats.

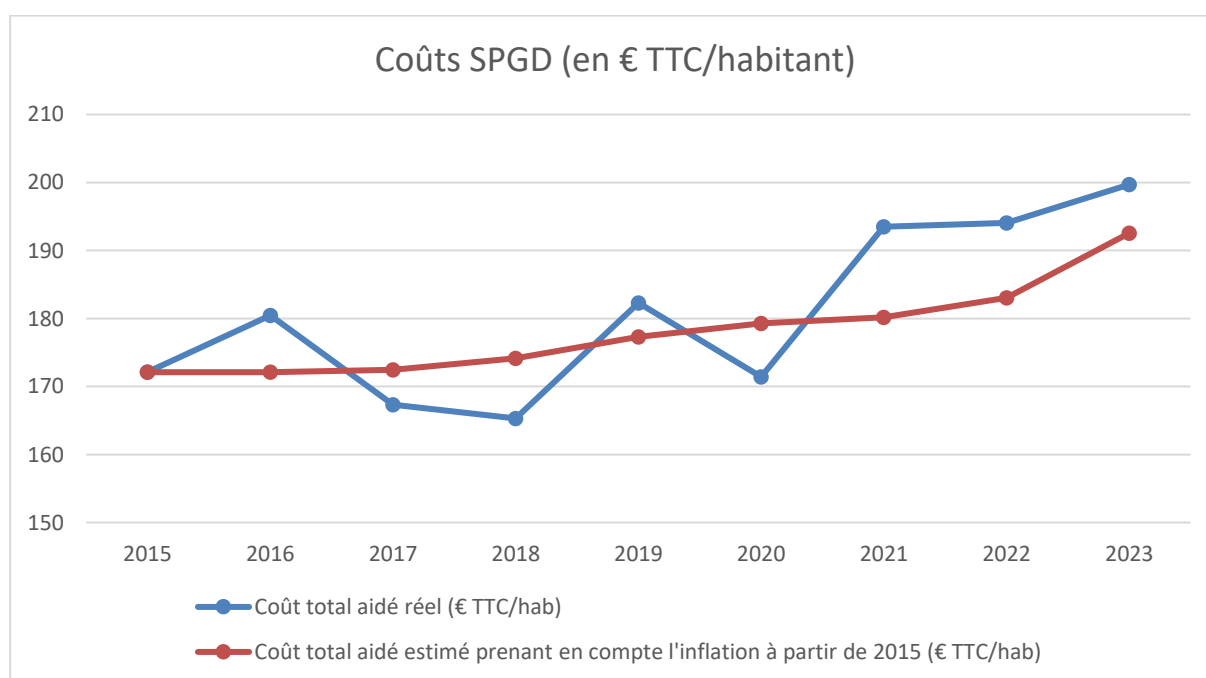


Figure 49 : Evolution du coût du SPGD de 2015 à 2023

4.4.5 Comparaison

Une comparaison avec d'autres territoires est présentée dans le Tableau 10 ci-dessous :

- Pour les principaux indicateurs de production, performance et de coûts de gestion des déchets
- Entre la CCSP et d'autres territoires en 2021^{39 40 41 42 43}.

La comparaison au niveau national inclut la catégorie « communes très touristiques » car le territoire de la CCSP est classé dans celle-ci⁴⁴.

INDICATEURS	UNITE	CCSP	HAUTES ALPES	PACA	FRANCE	
					MOYENNE	COMMUNES TRES TOURISTIQUE
Quantité de DMA produits	kg/an/hab.	754	704	729	611	-
Quantité d'OMr collectés	kg/an/hab.	288	278	363	246	336
Quantité de déchets multimatériaux collectés	kg/an/hab.	79	65	40	53	80,6
Quantité de verre collecté	kg/an/hab.	64	49	26	34	76
Quantité de déchets apportés en déchèteries	kg/an/hab.	304	322	261	242	-
Taux de valorisation des DMA	%	51	-	44	-	-
Taux de valorisation matière des DMA DND NI	%	47	-	37	-	-
Taux de valorisation en Ressourcerie	%	97	-	94	-	-
Taux de réemploi en Ressourcerie	%	82	-	46	-	-
Taux de refus de tri sur déchets multimatériaux	%	21	-	-	24	-
Coût total aidé	€/HT/hab.	183	-	183	109	-

Tableau 10 : Comparaison des indicateurs déchets (2021)

La production de DMA sur le territoire de la CCSP est supérieure de +25% par rapport à la moyenne nationale. Cela s'explique par le classement du territoire de la CCSP en zone « très touristique »⁴⁴.

³⁹ ORDEC – Tableau de bord 2021 de la gestion des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur - Juillet 2023

⁴⁰ ADEME – Référentiel des coûts 2021 de la gestion des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur

⁴¹ CITEO – « Collecte, tri, déchets abandonnés : coup de boost pour réduire l'impact des emballages et papiers ! » -10/07/2023

⁴² SINOE® – Fiche de synthèse de la collectivité : Communauté de communes de Serre-Ponçon (05) - 2022

⁴³ ADEME – La collecte des déchets par le service public en France (résultats 2021)

⁴⁴ ADEME – Typologie des EPCI à partir des caractéristiques d'habitat (mars 2010)

L'accroissement de population en « saison touristique » n'est pas intégré dans la population municipale, laquelle est utilisée pour établir le ratio de production de déchets par habitant.

La production de DMA est du même ordre de grandeur que pour la région SUD PACA, mais la quantité des OMr y est inférieure de -20%. Cet écart est notamment en lien avec la **performance de la collecte sélective sur le territoire de la CCSP qui est très supérieure à la moyenne régionale** : +100% pour les multimatériaux et +150% pour le verre. Cette performance se reflète également sur le taux de valorisation matière des déchets, lequel est supérieur de +30% par rapport à la moyenne de la région.

Le taux de **collecte sélective pour les déchets multimatériaux est du même niveau que celui des communes « très touristique »**, mais il est inférieur de **-15% pour le verre**. Le taux de refus de tri sur les déchets multimatériaux est inférieur de -10% par rapport à la moyenne nationale.

Le coût total aidé du SPGD est dans la moyenne de celui de la région SUD PACA, par contre il est supérieur de +70% à la moyenne nationale. Cet écart s'explique notamment par les caractéristiques du territoire de la CCSP :

- « Très touristique »⁴⁵ qui induit un surdimensionnement des équipements (points de collecte...) par rapport aux besoins de la population permanente. Ce surdimensionnement permet de répondre aux besoins d'une population augmentée en « saison touristique »
- Rural qui engendre des tournées plus longues pour accéder aux habitats éloignés et/ou dispersés

⁴⁵ ADEME – Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine (données 2020)

4.5 PERSPECTIVES

La fermeture de l'ISDND d'Embrun est la principale évolution à venir à moyen terme (au-delà de la durée de ce PLPDMA) sur la gestion des déchets par la régie SMICTOM Serre-Ponçon, car elle se traduira par la perte de son unique exutoire d'élimination des déchets.

Une estimation de la date d'atteinte des capacités de remplissage de l'ISDND selon 3 scénarii d'évolution des quantités de déchets enfouis a été réalisée.

Scénarii	Evolution des quantités de déchets enfouis				Date de fin de remplissage
	DCO	DAE	Encombrants	OMr	
1 - pessimiste	0%	0%	0%	0%	2029
2 - moyen	0%	-100% à partir de 2025	-2,5% /an	- 33% en 6 ans	2031
3 - optimiste	0%	-100% à partir de 2025	-2,5% /an	- 66% en 6 ans	2035

Tableau 11 : Estimation des dates de fin d'exploitation de l'ISDND d'Embrun

Le scénario 2 est un scénario intermédiaire en termes d'objectifs de réduction des déchets. Il est basé principalement sur une réduction de -33% de la quantité d'OMr produite sur la durée du présent PLPDMA (2025-2030), obtenue par une baisse de -50% des fractions de biodéchets compostables et d'emballages recyclables présentes dans les OMr. Ce scénario **envisage une exploitation de l'ISDND jusqu'en 2031**.

Après la fermeture de l'ISDND d'Embrun, la régie SMICTOM Serre-Ponçon devra trouver de nouveaux exutoires pour certains de ses flux de déchets, dont notamment :

- OMr : Elles représentent 4595 T/an et environ 80% des déchets enfouis en 2023. Une comparaison succincte des 2 principales filières possibles est présentée ci-dessous :

Filière	Avantages (+)	Inconvénients (-)
Enfouissement	Une installation à proximité (ISDND du Beynon) → moins de coûts de transport	Incertitude sur la capacité d'enfouissement du bassin Alpin (dont ISDND du Beynon) après 2030 ⁴⁶
Incinération	• Coût de traitement par incinération (105€/T) inférieur de 20% à celui par enfouissement (132€/T) ⁴⁷ • Possibilité de valorisation énergétique des déchets (récupération d'énergie, co-incinération...)	• Pas d'installations à proximité (Vaucluse/Bouche du Rhône) = coût de transport plus élevé • Variabilité du flux dû aux saisons touristiques

Tableau 12 : Comparaison des filières possibles pour le traitement des OMr

⁴⁶ SRADDET – Région SUD PACA – Annexe – Prévention et gestion de déchets – Tome 1 – Plan

⁴⁷ ADEME – Référentiel des coûts 2021 de la gestion des déchets en Provence-Alpes-Cote d'Azur

- Gravats : Ils représentent environ 650T/an apportés en déchèteries en 2023. Ils sont actuellement valorisés par remblaiement dans l'ISDND d'Embrun. Un nouvel exutoire de valorisation (ou d'élimination) devra donc être trouvé après sa fermeture. Plusieurs installations sur le territoire ou à proximité pourront potentiellement être intéressées (carrières, gravières...) mais avec des contraintes qui leurs sont propres (granulométrie, etc.) et un coût supplémentaire à prendre en compte.

5 ACTIONS DE PREVENTION DEJA MENEES SUR LE TERRITOIRE

5.1 HISTORIQUE

La régie SMICTOM Serre-Ponçon met en œuvre des actions de prévention des déchets depuis plus de 20 ans. La Figure 50 ci-dessous présente les grandes étapes de la prévention des déchets par la régie SMICTOM Serre-Ponçon :

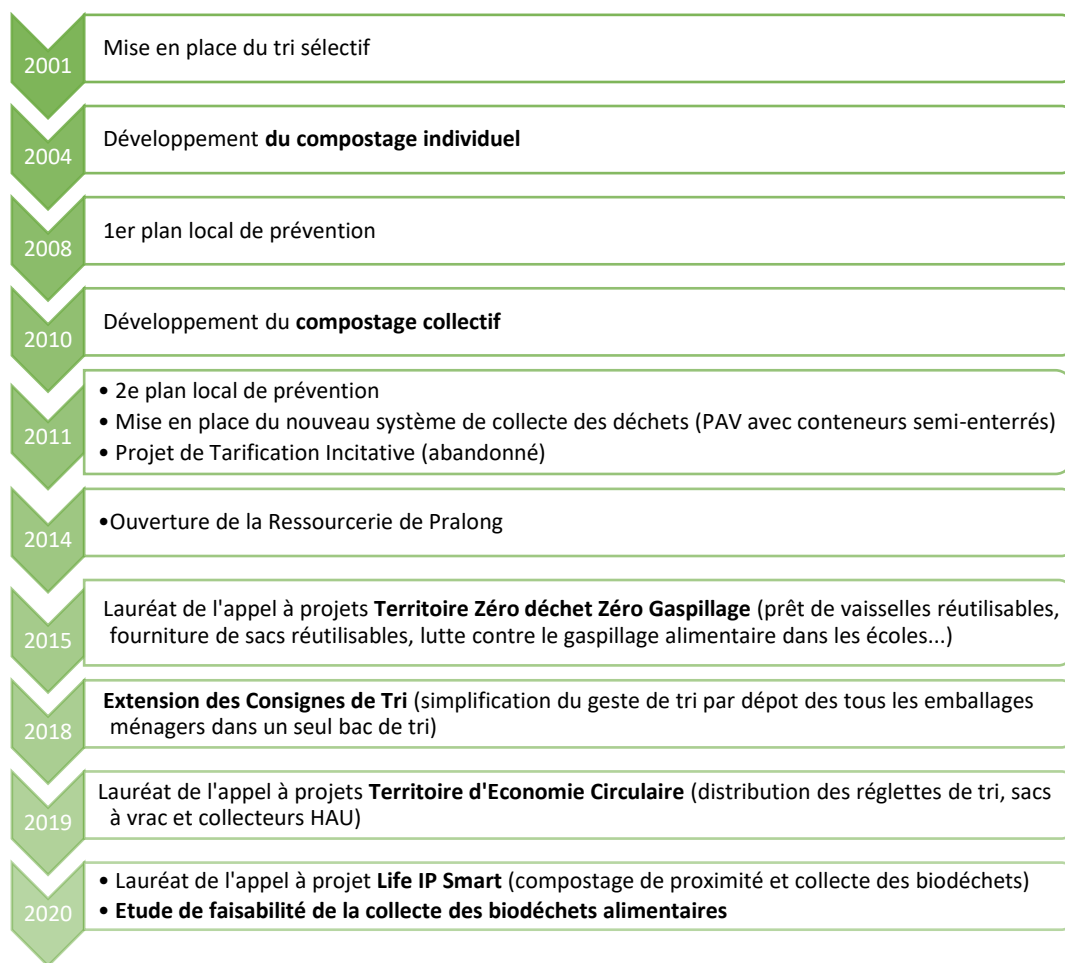


Figure 50 : Historique de la prévention des déchets

5.2 ACTIONS PONTUELLES DE LA COLLECTIVITE

- CARACTERISATIONS DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La régie SMICTOM Serre-Ponçon organise ponctuellement des actions de caractérisation des ordures ménagères résiduelles. Cette opération suit un plan de prélèvement défini, et plusieurs campagnes d'échantillonnage sont réalisées afin de prendre en compte la saisonnalité. Pour garantir le caractère représentatif et aléatoire de la constitution de l'échantillon, la méthode décrite dans la norme NF X30-413⁴⁸ est la méthode suivie. Cette norme est également suivie pour caractériser le contenu de l'échantillon constitué. Ces caractérisations permettent ensuite d'obtenir un inventaire des différents types de déchets produits.



1. Déversement d'une benne



2. Echantillonnage de la benne



3. Installtion de la table de tri



4. Tri des déchets

Figure 51 : Déroulement d'une campagne de caractérisation des déchets

Les résultats de la caractérisation des OMr en 2016/2017 sont donnés par la Figure 52, et l'attribution des filières de traitement pour ces déchets est donnée par la Figure 53 :

⁴⁸ AFNOR, Norme NF X30-413 « Déchets ménagers et assimilés – Constitution d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés contenus dans une benne à ordures ménagères »

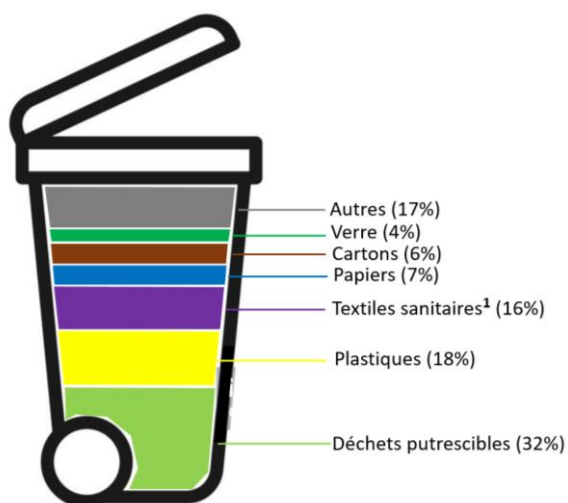


Figure 52 : Caractérisation OMr 2016/2017 (type de déchets)

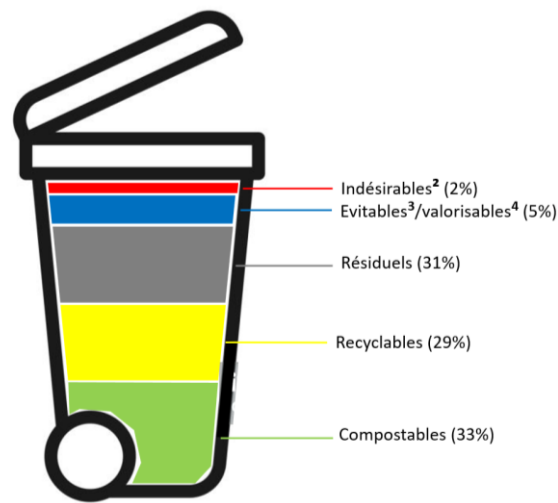


Figure 53 : Caractérisation OMr 2016/2017 (filière des déchets)

¹ : **Textiles sanitaires** = lingettes, essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier, couches...

² : **Indésirables** = DDS (produits chimiques)

³ : **Evitables** = gaspillage alimentaire...

⁴ : **Valorisables** = textiles

En résumé, les OMr sont composées de :

- 1/3 de biodéchets compostables
- 1/3 d'emballages recyclables
- 1/3 de déchets résiduels non recyclables.

L'analyse de la composition des OMr permet d'ajuster les priorités des actions de prévention en fonction des résultats obtenus. Cette campagne de caractérisation des OMr de 2016/2017 montre qu'il y a un **potentiel de réduction du tonnage des OMr de 2/3 (hors extension des consignes de tri)**.

5.3 PRINCIPALES ACTIONS MENEES DEPUIS 2022

Les principales actions de prévention réalisées depuis 2022 ont porté sur 5 thématiques :

Thématiques	Piliers	Axes
Prévention de la production des déchets	Consommation responsable	Demande et comportement des consommateurs
Développement du réemploi/réutilisation	Allongement de la durée de vie d'un objet	
Augmentation des quantités de déchets recyclables	Recyclage matière	Gestion des déchets
Valorisation des biodéchets	Recyclage organique	
Optimisation et modernisation du SPGD	-	-

Tableau 13 : Thématiques de prévention depuis 2022

5.3.1 Prévention de la production des déchets

- Circuit pédagogique

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a créé, à proximité de ses bureaux et au-dessus de l'ancien centre d'enfouissement technique (CET) de Pralong, un circuit pédagogique sur la vie des déchets. Il est constitué d'un cheminement piéton de 150m de long, agrémenté de panneaux explicatifs et de plateformes surélevées avec vue sur les installations en exploitation (déchèteries, ISDND).



Figure 54 : Photographie du circuit pédagogique

- Nouvel espace de valorisation des déchets

La déchèterie d'Embrun étant sous-dimensionnée par rapport aux besoins actuels en termes de fréquentation, et à venir en termes de consignes de tri/réemploi des déchets, une étude a été livrée pour la création d'un nouvel espace de valorisation des déchets.

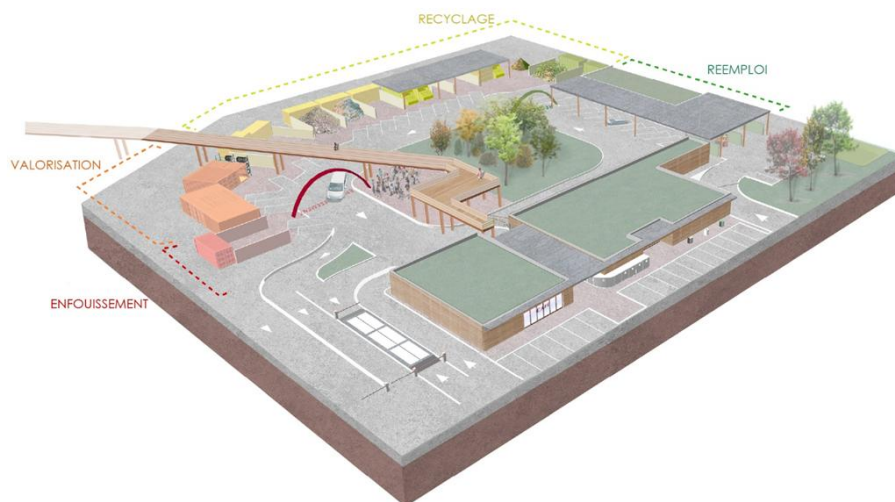


Figure 55 : Schéma du nouvel espace de valorisation des déchets

La régie SMICTOM Serre-Ponçon s'engage dans une réflexion pour définir la zone d'implantation du nouvel espace de valorisation, notamment en fonction des contraintes de fonctionnement (centralité du territoire) et foncières (terrains disponibles).

5.3.2 Développement du réemploi/réutilisation

- Extension de la Ressourcerie

Des travaux ont été réalisés à la Ressourcerie entre novembre 2022 et avril 2023 afin de créer une extension.



Figure 56 : Extension de la Ressourcerie

- Projet de matériauthèque

Pour venir compléter le développement du réemploi et de la réutilisation, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a étudié le développement du réemploi pour les matériaux de construction (planches, carrelages, parpaings...) au sein de ses déchèteries. L'étude a été intégrée au sein du nouvel espace de valorisation des déchets (voir §5.3.1 Prévention de la production des déchets). De telles matériauthèques existent déjà en France, comme la plateforme du réemploi des matériaux de « La Miraille » à l'Argentière-la-Bessée, « Tri-cycle » en Dordogne, ou encore « Recyclo'bat » à Toulouse.

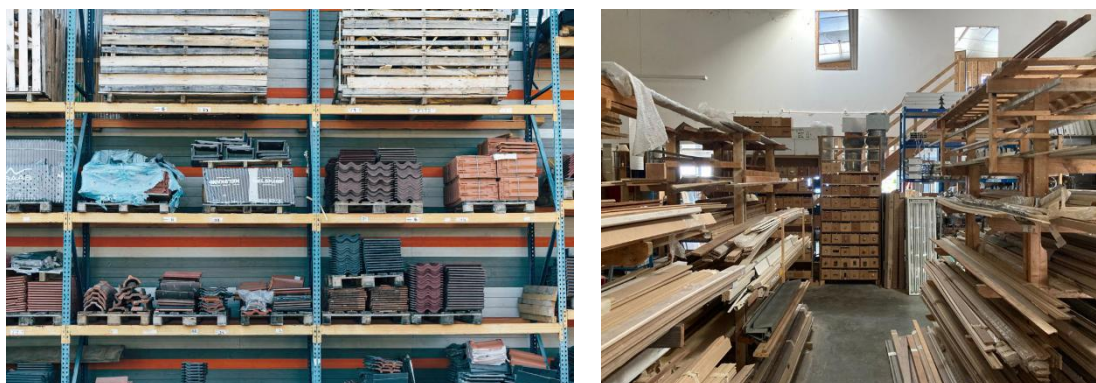


Figure 57 : Exemple de matériauthèques - Tri-cycle.org (gauche) et Recyclo'bat à Toulouse (droite)

5.3.3 Nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

- Filières ABJ-Th, ASL et PMCB

Les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, c'est-à-dire que les personnes qui mettent sur le marché certains produits, peuvent être rendus responsables du financement ou de l'organisation de la prévention et de la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Plusieurs nouvelles filières de recyclage liées aux filières REP ont été ouvertes en déchèteries :

- Articles de Bricolages et Jardins - Thermiques (ABJ-Th)
- Articles de Bricolages et Jardins – Manuels (ABJ)
- Articles de Sports et Loisirs (ASL)
- Jouets

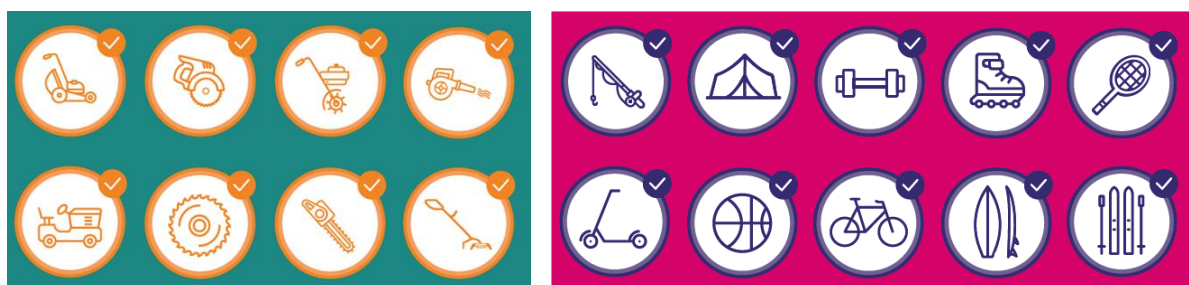


Figure 58 : Exemple d'objets acceptés en filières ABJ-Th (gauche) et ASL (droite)

- Programmes de tournée,
- Incidents (dépôts sauvages, pannes, dégradations...),
- Taux de remplissage des conteneurs déchets,
- Kilométrage parcouru,
- Carburant consommé,
- Etc...

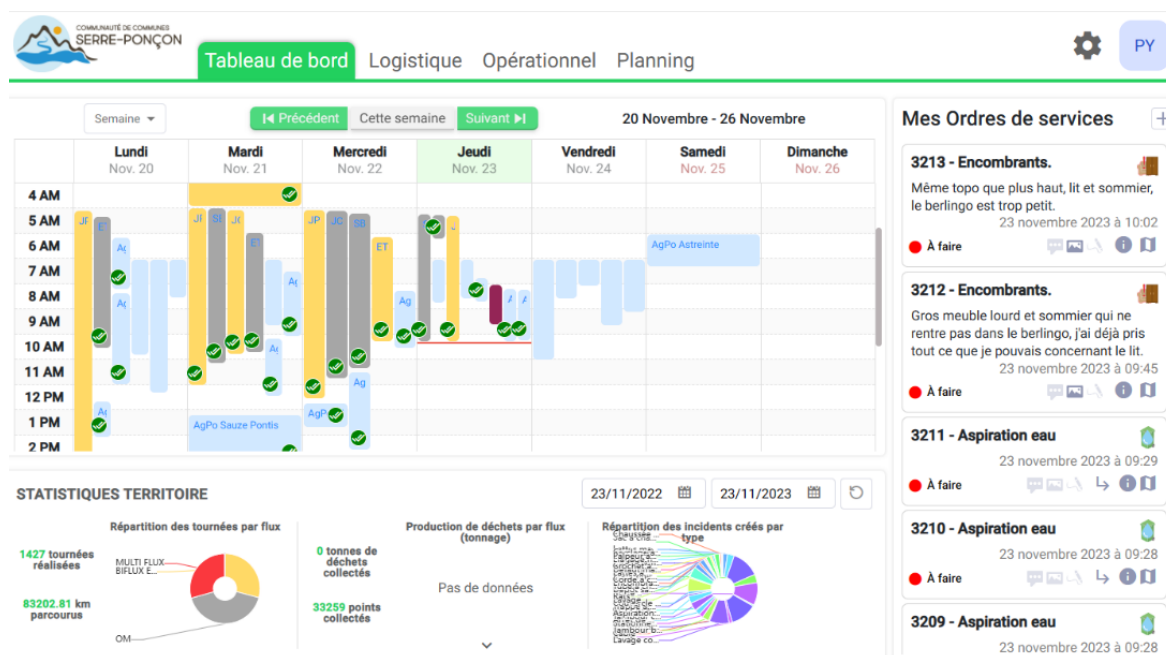


Figure 60 : Tableau de bord plateforme numérique (UNICO®)

Depuis 2023, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a repris en régie la collecte des déchets de Charges.

6 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : MATRICE AFOM

Les différents éléments de diagnostic précédemment présentés permettent de construire une matrice « AFOM » (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) pour le territoire de la CCSP. Cette matrice prend en compte les atouts et faiblesses liés au fonctionnement interne de la CCSP, ainsi que les opportunités et menaces qui dépendent de facteurs externes, faisant ainsi ressortir les constats majeurs du territoire.

ATOUTS	FAIBLESSES
• SPGD avec une gestion intégrée et en régie publique des déchets (de la collecte à l'enfouissement) → autonomie du territoire et proximité des infrastructures • Gestion en régie d'une Ressourcerie • Centralisation des installations sur le site de Pralong (Hangar des camions de collecte, déchèterie, Ressourcerie et enfouissement) → limitation des déplacements • Politique volontariste de la CCSP sur le développement durable, l'économie circulaire et la prévention des déchets • Expérience de la régie SMICTOM Serre-Ponçon en programmes de prévention des déchets • Reconnaissance de la volonté et compétence de la régie SMICTOM Serre-Ponçon auprès des partenaires institutionnels → confiance, accès aux subventions • Engagement des citoyens du territoire dans la prévention des déchets (taux de collecte sélective très supérieur à la moyenne nationale)	• Territoire rural peu peuplé → limitation des capacités d'investissements • Territoire très touristique + fort taux de résidences secondaires → forte variation saisonnière (été/hiver) de la population, et donc des quantités et flux de déchets • Territoire avec un habitat dispersé → distance de collecte importante, difficultés d'accès aux services (déchèteries, PAV...) • Territoire de montagne → limitation des espaces constructibles • Site de Pralong avec une surface contrainte et un accès difficile (étroit/pentue) → limitation du développement du site • Manque des disponibilités foncières par la CCSP pour créer des nouvelles infrastructures • Manque de communication sur les actions menées
OPPORTUNITÉS	MENACES
• Prise de conscience environnementale de plus en plus forte de la population, et notamment sur la réduction des déchets • Politique volontariste de l'état (développement des filières REP, communications sur le tri...) • Aides publiques sur la prévention des déchets • Territoire rural, dispersé, et avec de maisons individuelles → facilitateur au développement du compostage	• Déchèterie de Savines-le-Lac exposée aux risques naturels (Torrent de Réallon) • Explosion importante et continue des coûts de gestion des déchets enfouis (TGAP) → incompréhension et frustration des usagers (effort de baisse des quantités de déchets mais hausse des redevances au SPGD) • Fin d'exploitation de l'ISDND à très court terme (scénario pessimiste : 2029) • Volonté du législateur de réduire à court terme et de manière très ambitieuse les déchets enfouis

Figure 61 : Matrice AFOM

7 LE PROGRAMME DE PREVENTION

7.1 DEFINITION DES OBJECTIFS

Le PLPDMA doit contribuer aux objectifs de réduction des déchets fixés au niveau national et régional. Parmi ces objectifs, celui de la loi AGEC fixe par exemple, une réduction de -15% du ratio de DMA produits par habitant entre 2010 et 2030.

De plus, l'état des lieux des types et quantités de déchets produits réalisé pour l'élaboration du PLPDMA, permet également de fixer un ou des objectifs de réduction à atteindre sur l'ensemble du périmètre des déchets ménagers et assimilés. Etablis en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, les objectifs généraux fixés pour ce programme de prévention des déchets ménagers et assimilés sont :

- Réduire de -15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.
- Réduire de -50% les quantités de DMA/DND-NI en enfouissement en 2025 par rapport à 2010

En 2010, la production de DMA par habitant sur le territoire était de 792 kg/an/ hab. Lors du diagnostic en 2023, elle était de 698 kg/an/ hab., ce qui correspond déjà à une baisse de -12% par rapport à 2010. L'objectif étant d'atteindre une valeur de 673 kg/an/ hab. en 2030.

Concernant le deuxième objectif, les quantités de DMA non dangereux et non inertes enfouis en 2010 étaient de 521 kg/an/hab. En 2023, cette quantité est passée à 331 kg/hab./an, soit une baisse de -36,6% par rapport à 2010. L'objectif est de passer sous les 261 kg/hab./an.

Il s'agit d'objectifs minimaux à atteindre, il est toujours possible d'aller au-delà de l'objectif, d'autant plus que le PLPDMA est révisable tous les ans. Mais il est important de souligner que pour atteindre ces objectifs, nous avons tous un rôle à jouer par des gestes simples du quotidien : particuliers, associations, industriels, entreprises, commerçants, artisans, collectivités, etc.

Afin de suivre la progression de ces objectifs sur toute la période couverte par le présent PLPDMA, des indicateurs de suivi sont mis en place et sont détaillés dans les fiches actions.

7.2 LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE

Ce programme de prévention des déchets ménagers et assimilés se décline en 5 axes thématiques généraux, eux-mêmes déclinés en un total de 14 actions spécifiques définies à l'issue du diagnostic et des ateliers thématiques.

Chaque action fait l'objet d'une « fiche-action » décrivant les objectifs à atteindre, les résultats attendus, le public ciblé, les indicateurs de suivi, les étapes opérationnelles.

Les axes thématiques retenus sont les suivants :

Axe 1 : Biodéchets et gaspillage alimentaire	Action 1.1 :	Poursuivre le déploiement du compostage
	Action 1.2 :	Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire
	Action 1.3 :	Traitement des biodéchets et déchets verts
Axe 2 : Performance de tri	Action 2.1 :	Agir pour une meilleure gestion des déchets
	Action 2.2 :	Agir sur la performance de tri en déchèterie
	Action 2.3 :	Kit de tri en hébergement touristique
Axe 3 : Réemploi / Réutilisation / Réparation	Action 3.1 :	Promouvoir le réemploi
	Action 3.2 :	Allongement de la durée de vie des produits
	Action 3.3 :	Consommer responsable
Axe 4 : Prévention	Action 4.1 :	Sensibilisation
	Action 4.2 :	Communication
	Action 4.3 :	Adhésion à la charte d'engagement « zéro déchet plastique » Région Sud
Axe 5 : Fonctionnement du SPGD	Action 5.1 :	Eco-exemplarité
	Action 5.2 :	Coût de gestion des déchets

7.3 LES FICHES ACTIONS

Axe 1 : BIODECHETS / GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
Action 1.1 - Poursuivre le déploiement du compostage	
Contexte	Les biodéchets représentent environ 30% des OMr (caractérisation SMICTOM 2016-2017). Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC généralise le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire que les usagers devront détourner leurs biodéchets des OMr. Pour cela, le compostage offre aux usagers, une solution de tri à la source des biodéchets. La Régie SMICTOM Serre-Ponçon souhaite donc consolider le déploiement du compostage sur son territoire mais également poursuivre les actions de sensibilisation dans le but d'insuffler des changements de comportement chez les usagers et de montrer que les gestes de compostage sont accessibles à tous. La Régie SMICTOM Serre-Ponçon propose aux usagers du territoire plusieurs moyens de composter leurs biodéchets : - Des composteurs individuels d'une capacité de 300L sont proposés à la vente. La dotation s'accompagne d'une sensibilisation au compostage. - Des sites de compostage partagés sont installés sur le territoire. - Les professionnels qui en font la demande peuvent également être équipés en composteurs. - Le déploiement de composteurs grutables est en cours pour les sites de forte production où le compostage n'est pas gérable par composteurs partagés et sera opérationnel en 2025.
Gisement impacté	→ Biodéchets
Etat initial (2023)	- 2 025 composteurs individuels distribués depuis 2004 (27 % des maisons individuelles sont équipées par la Régie SMICTOM Serre-Ponçon) - 33 PAV équipés (60 sites de compostage partagé = 33 sur PAV + 23 en copropriété + 4 hors PAV et hors copropriété) - 47 professionnels équipés - Animations auprès des scolaires, sur les marchés, sur les plages, etc. - Sensibilisation lors de la dotation en composteurs individuels - Réunions publiques / Animations autour des sites de compostage partagé
Public(s) cible(s)	Tous les usagers
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Diminuer la part des déchets fermentescibles des ordures ménagères résiduelles - Permettre à chaque usager du territoire d'avoir une solution de gestion séparée des biodéchets - Renforcer l'action de compostage déjà engagée sur le territoire - Déployer la collecte séparée par composteurs grutables - Sensibiliser le plus grand nombre au tri et à la valorisation des biodéchets - Sensibiliser les usagers au jardinage au naturel Objectifs chiffrés : - 100 % des usagers ont accès à une solution de gestion séparée des biodéchets - Equiper au moins 20 professionnels en plus - Equiper 54 points de collecte en composteurs grutables - Maintenir le nombre d'animations - 2 sensibilisations « jardiner au naturel » par an avec intervention d'un tier

Descriptif de l'action							
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Consolider le déploiement des composteurs individuels						
	Consolider le déploiement des composteurs professionnels						
	Déployer la collecte des biodéchets en composteurs grutables						
	Poursuivre la tenue d'animations, de réunions et de sensibilisations au compostage						
Indicateurs	Sensibilisation : « jardiner au naturel »						
	- Nombre de composteurs individuels distribués par an - Nombre de points de collecte en composteurs grutables installés - Collecte des composteurs grutables effective - Nombre d'animations - Nombre de sensibilisation au jardinage naturel par an						

Axe 1 : BIODÉCHETS / GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 1.2 - Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire

Contexte	Le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes par an au niveau national (Source : Ministère de l'Ecologie). La Régie SMICTOM Serre-Ponçon souhaite poursuivre ses actions d'animations sur le thème du gaspillage alimentaire auprès du grand public et en restauration scolaire.																												
Gisement impacté	→ Biodéchets																												
Etat initial (2023)	- 1 animation pour la journée de sensibilisation au gaspillage alimentaire - 2 animations/sensibilisations sur le gaspillage alimentaire auprès des scolaires																												
Public(s) cible(s)	Les usagers, le corps pédagogique, les élèves, les producteurs																												
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Poursuivre la prévention contre le gaspillage alimentaire par le biais d'animations. - Remplir l'obligation réglementaire de réduction du gaspillage alimentaire Objectifs chiffrés : - Réaliser 2 animations par an auprès des scolaires - Réaliser 2 animations par an auprès du grand public - Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire en restauration collective sur le territoire																												
Descriptif de l'action	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr><tr><td>Animations auprès des scolaires</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Animations auprès du grand public</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire en restauration collective</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Animations auprès des scolaires							Animations auprès du grand public							Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire en restauration collective						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																							
Animations auprès des scolaires																													
Animations auprès du grand public																													
Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire en restauration collective																													
Indicateurs	- Nombre d'animations sur le gaspillage alimentaire réalisées auprès des scolaires - Nombre d'enfants sensibilisés - Nombre d'animations sur le gaspillage alimentaire réalisées auprès du grand public - Nombre de lieux de restauration collective diagnostiqués																												

Axe 1 : BIODÉCHETS / GASPILLAGE ALIMENTAIRE																																				
Action 1.3 - Traitement des biodéchets																																				
Contexte	La plateforme de traitement des biodéchets de Pralong permettra de traiter localement les biodéchets issus de la collecte, ainsi que les déchets verts issus des déchèteries du territoire et de valoriser le compost produit. Les travaux de réalisation de la plateforme de compostage ont débuté fin 2024 et se termineront début 2025.																																			
Gisement impacté	→ Biodéchets																																			
Etat initial (2023)	- Restes alimentaires traités via les composteurs individuels et les sites de compostage partagé - Déchets verts de déchèterie valorisés hors territoire CCSP																																			
Public(s) cible(s)	Professionnels, services techniques, filières agricole																																			
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Traiter localement les biodéchets - Valoriser sur le territoire les déchets verts issus des déchèteries - Réduire les coûts de traitement des déchets verts - Valoriser le compost produit Objectifs chiffrés : - 100% des déchets verts issus des déchèteries valorisés sur notre plateforme de compostage - Traiter à terme 1 600 T de déchets verts pour 1 000 T de biodéchets dont 500 T extérieures - Produire 95 % de lots de compost normés - Produire au moins 50 % de lots de compost labélisés ASQA - Avoir moins de 5 % de lots de compost déclassés - Vendre au moins 50 % du compost produit																																			
Descriptif de l'action	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr><tr><td>Traiter localement les biodéchets</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Valoriser localement les déchets verts issus des déchèteries</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suivre la qualité du compost produit</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Valoriser le compost produit</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Traiter localement les biodéchets							Valoriser localement les déchets verts issus des déchèteries							Suivre la qualité du compost produit							Valoriser le compost produit						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																														
Traiter localement les biodéchets																																				
Valoriser localement les déchets verts issus des déchèteries																																				
Suivre la qualité du compost produit																																				
Valoriser le compost produit																																				
Indicateurs	- % des déchets verts des déchèteries utilisés sur la plateforme de compostage - Quantités (T) traitées sur la plateforme - % de lots de compost normalisés - % de lots de compost labellisés ASQA - % de lots de compost déclassés - % de compost produit vendu - Suivi du type d'acheteur (agriculteurs, pro, particuliers, communes etc.)																																			

Axe 2 : PERFORMANCE DE TRI

Action 2.1 - Agir pour une meilleure gestion des déchets

Contexte	Les tonnages d'OMr sont en baisse depuis 2010 (-36% entre 2010 et 2023), ceux du multimatériaux et du verre sont en hausse depuis 2010 (+57% pour le multimatériaux entre 2010 et 2023 et +45% pour le verre entre 2010 et 2023). Cependant, depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, le taux de refus de tri a connu une forte hausse entre 2020 et 2023 pour atteindre 25% en 2023. Et ces refus de tri ont un coût non négligeable.						
Gisement impacté	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)						
Etat initial (2023)	- Taux de refus de tri : 25%, en hausse depuis 2020 - Mise en place du logiciel UNICO dans le but d'optimiser les tournées - Communication via FB sur les refus de tri et les déchets abandonnés						
Public(s) cible(s)	Tous les usagers						
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Suivre l'évolution de la composition des OMr au cours du programme - Optimiser la collecte et les points de collecte - Sensibiliser sur les refus de tri et les déchets abandonnés - Sensibiliser les professionnels aux solutions existantes pour optimiser la gestion de leurs déchets Objectifs chiffrés : - Réaliser 3 caractérisations des OMr - Maintenir ou augmenter les tonnages collectés par km parcourus - Uniformiser et mettre à jour 100% les panneaux "point recyclage" à la fin du PLPDMA - Diminution du taux de refus de tri - Diminution des déchets abandonnés constatés - Réaliser une étude interne sur l'optimisation des points de collecte						
Descriptif de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Caractériser les OMr au cours du PLPDMA						
	Optimiser les tournées PL et VL						
	Mettre à jour les panneaux "Point recyclage"						
	Campagne de communication ciblée sur les refus de tri						
	Campagne de communication ciblée sur les déchets abandonnés						
	Sensibiliser les professionnels pour optimiser la gestion de leurs déchets						
	Etude interne sur l'optimisation des points de collecte						

Indicateurs	- Evolution de la composition des OMr - Suivi des tonnages collectés par km parcourus - % de panneaux "Point recyclage" mis à jour - Evolution du taux de refus de tri - Evolution de la composition des refus de tri - Evolution du nombre de déchets abandonnés - Nombre de professionnels sensibilisés - Avancement de l'étude interne sur l'optimisation des points de collecte
-------------	--

Axe 2 : PERFORMANCE DE TRI

Action 2.2 - Agir sur la performance de tri en déchèterie

Contexte	Un projet de création d'un nouvel espace de valorisation est à l'étude sur le territoire. De plus, la loi AGECL a prévu de créer des nouvelles filières REP, en plus des filières déjà existantes et mises en place.																																	
Gisement impacté	Déchets occasionnels																																	
Etat initial (2023)	- 24 filières en déchèterie (9 en bas de quai et 15 en haut de quai) - Tonnages déchèteries (avec gravats) = 4 486 T dont 796 T d'encombrants																																	
Public(s) cible(s)	Usagers des déchèteries																																	
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Communiquer sur les filières REP en déchèterie - Diminuer les tonnages d'encombrants - Créer un nouvel espace de valorisation de Pralong - Intégrer la mise en place des nouvelles filières REP (sous réserve de place disponible) - Optimiser le remplissage des bennes en déchèteries Objectifs chiffrés : - Augmentation du nombre de filières REP en déchèteries (sous réserve de place disponible) - Baisse des tonnages d'encombrants (avoir un taux de 15 % d'encombrants par rapport tonnage annuel déchèteries) - Tonnage moyen des bennes : - Mobilier : 80 % des bennes $\geq 2,5$ T - Bois : moyenne mensuelle (Savines et Embrun) des bennes bois ≥ 5 T - Carton : moyenne mensuelle (Savines et Embrun) des bennes carton $\geq 1,7$ T - DEEE : moyenne annuelle GEM HF $\geq 1,7$ T - Plastiques durs : moyenne annuelle plastiques durs $\geq 1,4$ T - Ferraille : moyenne annuelle ≥ 5 T - Tonnage Bennes déclassées ≤ 5 % du tonnage total annuel (déchèteries)																																	
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Poursuivre le développement des filières REP (sous réserve de place)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Optimiser le remplissage des bennes en déchèterie</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Projet nouvel espace de valorisation de Pralong</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>							2025	2026	2027	2028	2029	2030	Poursuivre le développement des filières REP (sous réserve de place)							Optimiser le remplissage des bennes en déchèterie							Projet nouvel espace de valorisation de Pralong						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																												
Poursuivre le développement des filières REP (sous réserve de place)																																		
Optimiser le remplissage des bennes en déchèterie																																		
Projet nouvel espace de valorisation de Pralong																																		
Indicateurs	- Nombre de filières REP - Suivi des tonnages de déchèteries (dont encombrants) - Avancement du projet nouvel espace de valorisation de Pralong - Nombre de bennes déclassées (optimisation) - Suivi du tonnage moyen des bennes (optimisation)																																	

Axe 2 : PERFORMANCE DE TRI

Action 2.3 - Kit de tri en hébergements touristiques (CCES)

Contexte	Lors des ateliers de la CCES, un des groupes de travail a émis l'idée de "kits de tri" en hébergements touristiques. Ces kits (un contenant par flux, facilement identifiable grâce aux coloris identiques aux conteneur des PAV), permettraient un tri plus facile des déchets pour les usagers de passage et ainsi d'augmenter les performances de tri, notamment sur les lieux à forte fréquentation touristique.																																								
Gisement impacté	Tous les déchets																																								
Etat initial (2023)	N/A																																								
Public(s) cible(s)	Population touristique et professionnels du tourisme																																								
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Faciliter le tri pour les usagers de passage - Augmenter les performances de tri Objectifs chiffrés : - Baisse des taux de remplissage des OMr - Hausse des taux de remplissage des flux multimatériaux, verre, carton et biodéchets																																								
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de faisabilité</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Essai pilote saison d'hiver Station Les Orres</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Essai pilote saison d'été nautique</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Déploiement progressif sur le territoire</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>							2025	2026	2027	2028	2029	2030	Etude de faisabilité							Essai pilote saison d'hiver Station Les Orres							Essai pilote saison d'été nautique							Déploiement progressif sur le territoire						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																																			
Etude de faisabilité																																									
Essai pilote saison d'hiver Station Les Orres																																									
Essai pilote saison d'été nautique																																									
Déploiement progressif sur le territoire																																									
Indicateurs	- Etape 1 : Avancement de l'étude de faisabilité - Etape 2 : Nombre de kits utilisés / Evolution des taux de remplissage sur le lieu pilote hiver - Etape 3 : Nombre de kits utilisés / Evolution des taux de remplissage sur le lieu pilote été - Etape 4 : Evolution des taux de remplissage																																								

Axe 3 : VALORISATION							
Action 3.1 - Promouvoir le réemploi							
Contexte	La part des DMA en filière réemploi représente à l'heure actuelle environ 1% de la production annuelle sur le territoire. Continuer à promouvoir le réemploi est donc une étape importante pour faire évoluer les comportements des consommateurs.						
Gisement impacté	Déchets occasionnels (électroménagers, outillage, accessoires, meubles, livres, vaisselle etc.)						
Etat initial (2023)	- Caissons du réemploi dans nos deux Déchèteries - Taux de valorisation Ressourcerie > 90% - Extension Ressourcerie avec mise en avant d'objets détournés - 5 ateliers autour du détournement de l'objet						
Public(s) cible(s)	Tous les usagers						
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Sensibiliser les usagers au réemploi des objets - Poursuivre la promotion des actions de la Ressourcerie - Promouvoir le prêt de matériel pour les évènements Objectifs chiffrés : - Maintien du taux de valorisation de la Ressourcerie > 90% - 2 animations sur le réemploi par an - 4 sensibilisations autour du détournement d'objets par an - 2 communications autour du prêt de matériel par an						
Descriptif de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Promouvoir les actions de la Ressourcerie						
	Sensibiliser au réemploi						
	Valoriser les détournements d'objets						
	Promouvoir le prêt de matériel pour les évènements (vaisselle, gobelets, etc.)						
Indicateurs	- Taux de valorisation Ressourcerie - Nombre d'animations sur le réemploi - Nombre de sensibilisations sur les détournements d'objets - Nombre de communications autour du prêt de matériel						

Axe 3 : VALORISATION							
Action 3.2 - Allongement de la durée de vie des produits							
Contexte	La réparation est une solution encore trop peu envisagée : prix, "culture du neuf", disponibilité des pièces, etc. Pourtant, les activités de réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à la réduction des consommations de ressources et de la production des déchets. De plus, le label Répar'acteurs met en avant les artisans de la réparation qui mettent à l'honneur la réparation plutôt que l'achat d'objets neufs.						
Gisement impacté	Déchets occasionnels (électroménagers, outillage, petits accessoires, meubles, etc.)						
Etat initial (2023)	- 0 atelier de réparation						
Public(s) cible(s)	Tous les usagers						
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Sensibiliser les usagers à la réparation des objets pour un allongement de leur durée de vie - Rendre visible les lieux et structures de réparation sur le territoire Objectifs chiffrés : - Intégrer et communiquer sur la carte "Longue vie aux objets" au moins une fois par an - Diffuser l'annuaire Répar'acteur, au moins une fois par an - Réaliser au moins 2 ateliers de réparation par an, tous les ans						
Descriptif de l'action							
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Intégrer la carte « Longue vie aux objets » sur le site internet						
	Promouvoir et rendre visible les lieux et structures de réparation						
	Promouvoir la réparation par le biais d'ateliers de réparation						
Indicateurs	- Carte "Longue vie aux objets" intégrée et accessible - Nombre de diffusions de l'annuaire Répar'acteurs - Nombre d'ateliers de réparation réalisés						

Axe 3 : VALORISATION							
Action 3.3 - Consommer responsable							
Contexte	Lors des ateliers de la CCES, le groupe de travail a émis l'idée de créer une démarche "Commerçants engagés". Associé à un cahier des charges évolutif et construit en concertation avec les acteurs locaux, le programme "Commerçants engagés" mettrait en valeur et favoriserait les pratiques éco-responsables chez les commerçants, les producteurs, les restaurateurs et les consommateurs.						
Gisement impacté	Tous les déchets						
Etat initial (2023)	- 2 animations vrac et consigne - 5 animations DIY - Distribution d'un kit sacs à vrac						
Public(s) cible(s)	Les usagers / les acteurs économiques						
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Favoriser les pratiques éco-responsables - Sensibiliser au "fait maison" par des animations DIY - Mettre en place un programme "Commerçants engagés" sur le territoire Objectifs chiffrés : - 1 animation par an sur le vrac et la consigne - 10 animations DIY par an - Augmentation du nombre de commerçants engagés dans le programme "Commerçants engagés" sur le territoire						
Descriptif de l'action							
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Sensibiliser au vrac, à la consigne						
	Animations DIY						
	Programme commerçants engagés (CCES)						
Indicateurs	- Nombre d'animation sur le vrac et la consigne - Nombre d'animation sur le DIY - Nombre de commerçants engagés dans le programme "Commerçants engagés"						

Axe 4 : PREVENTION																																																															
Action 4.1 - Sensibilisation																																																															
Contexte	La Régie SMICTOM Serre-Ponçon intervient pour faire de la sensibilisation auprès du grand public, sur des évènements du territoire, dans le but d'informer, de répondre aux questions, d'échanger, etc. La réalisation d'animations, les visites d'installations de traitement des déchets, les actions de sensibilisation et les éléments de communications sont autant de moyens qui participent à l'évolution des comportements en matière de réduction des déchets.																																																														
Gisement impacté	Tous les déchets																																																														
Etat initial (2023)	- 20 animations réalisées entre août et décembre 2023, soit près de 350 personnes sensibilisées - Ouverture du sentier pédagogique																																																														
Public(s) cible(s)	Tous les usagers																																																														
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Faire découvrir le parcours des déchets aux usagers - Donner de la visibilité aux actions de prévention Objectifs chiffrés : - Maintenir le nombre d'animations - Augmenter le nombre de visites du sentier pédagogique - Etudier la faisabilité d'une campagne de sensibilisation vidéo en 2027 - Proposer 1 "défi famille" tous 2 ans - Augmenter le nombre de participants aux "défis famille" à chaque édition - Proposer 1 visite de nos installations tous les 2 mois (soit 6 par an) - Intégrer une vidéo de présentation du fonctionnement d'un centre de tri lors des visites de nos installations - Recenser les communes qui proposent des réunions aux nouveaux arrivants																																																														
Descriptif de l'action	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr><tr><td>Poursuivre les animations</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Promouvoir le sentier pédagogique</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Promouvoir l'application « Guide du tri » de CITEO (CCES)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Etude de faisabilité d'une campagne de sensibilisation vidéo (CCES)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Défis collectifs / Défis famille (CCES)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Visite de nos installations (CCES)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Sensibiliser les nouveaux arrivants sur le territoire</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								2025	2026	2027	2028	2029	2030	Poursuivre les animations							Promouvoir le sentier pédagogique							Promouvoir l'application « Guide du tri » de CITEO (CCES)							Etude de faisabilité d'une campagne de sensibilisation vidéo (CCES)							Défis collectifs / Défis famille (CCES)							Visite de nos installations (CCES)							Sensibiliser les nouveaux arrivants sur le territoire						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																																																									
Poursuivre les animations																																																															
Promouvoir le sentier pédagogique																																																															
Promouvoir l'application « Guide du tri » de CITEO (CCES)																																																															
Etude de faisabilité d'une campagne de sensibilisation vidéo (CCES)																																																															
Défis collectifs / Défis famille (CCES)																																																															
Visite de nos installations (CCES)																																																															
Sensibiliser les nouveaux arrivants sur le territoire																																																															
Indicateurs	- Nombre d'animations réalisées - Nombre de visites du sentier pédagogique - Nombre de sensibilisations faites à propos de l'application "Guide du tri" CITEO - Avancement de l'étude de faisabilité d'une campagne de sensibilisation par vidéo - Nombre de participants aux défis famille - Nombre de visites réalisées - Suivi des réunions d'accueil des nouveaux participants																																																														

Axe 4 : PREVENTION																																				
Action 4.2 - Communication																																				
Contexte	La communication est un outil incontournable de la prévention. Il est important de structurer les outils de communication et de bien définir une stratégie de communication afin de toucher au mieux l'ensemble des usagers, aussi bien permanents que touristes.																																			
Gisement impacté	Tous les déchets																																			
Etat initial (2023)	- 1 communication par semaine sur les actions menées (post FB) - Rapport annuel 1x/an - Site internet																																			
Public(s) cible(s)	Tous les usagers																																			
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Définir une stratégie de communication - Apporter une information claire et complète pour tous les publics - Rendre la prévention des déchets intéressante - Diffuser des informations ciblées à différents types d'acteurs et d'activités Objectifs chiffrés : - Maintenir le site internet à jour (4 m à j par an = tous les trimestres) - Maintenir la communication sur les actions menées (à minima publications FB du vendredi dans un premier temps) - Créer un ensemble clair de brochures, affiches et supports sur le tri et la gestion des déchets selon la stratégie de communication définie																																			
Descriptif de l'action	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr><tr><td>Poursuivre la communication sur les actions menées</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Définir une stratégie de communication</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Création de supports de communication</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Diffusion des supports de communication selon la stratégie définie</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Poursuivre la communication sur les actions menées							Définir une stratégie de communication							Création de supports de communication							Diffusion des supports de communication selon la stratégie définie						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																														
Poursuivre la communication sur les actions menées																																				
Définir une stratégie de communication																																				
Création de supports de communication																																				
Diffusion des supports de communication selon la stratégie définie																																				
Indicateurs	- Nombre de communications réalisées - Stratégie de communication définie et validée - Ensemble de supports de communication créé - Suivi de la stratégie de communication pour la diffusion des supports de communications																																			

Axe 4 : PREVENTION																																			
Action 4.3 – Adhésion à la charte d'engagement « Zéro Déchet Plastique » Région Sud																																			
Contexte	Dans le cadre de son plan Climat régional "Une Cop d'avance", la Région Sud PACA propose une charte d'engagement "Zéro Déchet Plastique". La collectivité souhaite s'engager dans cette démarche de réduction des plastiques en adhérant à cette charte.																																		
Gisement impacté	Déchets plastiques																																		
Etat initial (2023)	N/A																																		
Public(s) cible(s)	Tous les usagers (les professionnels du territoire, les organisateurs d'évènements, les collectivités, les particuliers, la population touristique)																																		
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Adhérer à la charte "Zéro Déchet Plastique" - Promouvoir l'adhésion à la charte "Zéro Déchet Plastique" auprès des acteurs du territoire Objectifs chiffrés : - Suivi du plan d'action spécifique à la charte "Zéro Déchet Plastique" - Réaliser au moins une sensibilisation par an à propos de la charte "Zéro Déchet Plastique"																																		
Descriptif de l'action	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr><tr><td>Adhérer à la charte d'engagement "Zéro Déchet Plastique"</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Mettre en œuvre le plan d'action spécifique à la charte "Zéro Déchet Plastique"</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Promouvoir l'adhésion à la charte "Zéro Déchet Plastique"</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								2025	2026	2027	2028	2029	2030	Adhérer à la charte d'engagement "Zéro Déchet Plastique"							Mettre en œuvre le plan d'action spécifique à la charte "Zéro Déchet Plastique"							Promouvoir l'adhésion à la charte "Zéro Déchet Plastique"						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																													
Adhérer à la charte d'engagement "Zéro Déchet Plastique"																																			
Mettre en œuvre le plan d'action spécifique à la charte "Zéro Déchet Plastique"																																			
Promouvoir l'adhésion à la charte "Zéro Déchet Plastique"																																			
Indicateurs	- Charte signée et délibération votée - Avancement du plan d'action spécifique à la charte "Zéro Déchet Plastique" - Nombre de sensibilisations réalisées auprès des acteurs du territoire																																		

Axe 5 : FONCTIONNEMENT SPGD

Action 5.1 - Eco-exemplarité

Contexte	<i>Pour entraîner le changement de comportement chez les citoyens, il est important que la collectivité soit elle-même exemplaire.</i>																																								
Gisement impacté	<i>Tous les déchets</i>																																								
Etat initial (2023)	<i>2 sensibilisations</i>																																								
Public(s) cible(s)	<i>Elus et agents de la collectivité</i>																																								
Objectif(s)	<i>Objectifs généraux et stratégiques :</i> - Inciter les différents services à réduire leurs déchets - Montrer que l'organisation d'évènements éco-responsables est réalisable - Sensibiliser les usagers par le biais de l'exemplarité des services publics <i>Objectifs chiffrés :</i> - 8 sessions de sensibilisation des agents de toutes les collectivités de la CCSP sur toute la durée du PLPDMA - Augmentation du nombre d'évènements internes à la CCSP engagés dans une démarche écoresponsable - 17 communes sur 17 équipées en vaisselle réutilisable - Réaliser une étude interne sur la mise en place du tri hors foyer dans les infrastructures publiques																																								
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Sensibilisation des agents</i></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><i>Intégrer une démarche écoresponsable sur les évènements internes à la CCSP</i></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><i>Fournir un kit vaisselle réutilisable aux communes du territoire (CCES)</i></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><i>Etude interne sur la mise en place du tri hors foyer dans les infrastructures publiques</i></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>							2025	2026	2027	2028	2029	2030	<i>Sensibilisation des agents</i>							<i>Intégrer une démarche écoresponsable sur les évènements internes à la CCSP</i>							<i>Fournir un kit vaisselle réutilisable aux communes du territoire (CCES)</i>							<i>Etude interne sur la mise en place du tri hors foyer dans les infrastructures publiques</i>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																																			
<i>Sensibilisation des agents</i>																																									
<i>Intégrer une démarche écoresponsable sur les évènements internes à la CCSP</i>																																									
<i>Fournir un kit vaisselle réutilisable aux communes du territoire (CCES)</i>																																									
<i>Etude interne sur la mise en place du tri hors foyer dans les infrastructures publiques</i>																																									
Indicateurs	- Nombre de sensibilisations par an - Nombre de personnes sensibilisées - Taux d'évènements internes à la collectivité engagés dans une démarche écoresponsable - Chaque commune possède un kit vaisselle réutilisable - Avancement de l'étude interne sur la mise en place du tri hors foyer dans les infrastructures publiques																																								

Axe 5 : FONCTIONNEMENT SPGD

Action 5.2 - Coûts de gestion des déchets

Contexte	L'ADEME a mis au point une matrice des coûts, outil à remplir par les collectivités et qui permet aux collectivités d'évaluer le coût des déchets et d'identifier les pistes de maîtrise des coûts. La Régie SMICTOM Serre-Ponçon souhaite également travailler sur le mode de calcul de la RSEOM. La RSEOM est une facturation en adéquation avec les quantités de déchets produits, qui vient en remplacement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les non-ménages.																																	
Gisement impacté	Tous les déchets																																	
Etat initial (2023)	- Matrice des coûts renseignée par la Régie SMICTOM Serre-Ponçon depuis 2022 - Communication sur les coûts de gestion des déchets dans le rapport annuel																																	
Public(s) cible(s)	La Régie SMICTOM Serre-Ponçon, tous les usagers																																	
Objectif(s)	Objectifs généraux et stratégiques : - Identifier des pistes de maîtrise des coûts - Alimenter le rapport annuel - Informer les usagers et rendre les coûts des déchets plus accessibles - Favoriser l'adhésion aux gestes de tri qui peuvent impacter les coûts de gestion des déchets - Travailler sur le mode de calcul de la RSEOM pour assurer une répartition juste et équitable des coûts du SPGD Objectifs chiffrés : - Au moins 1 communication par an sur les coûts (à minima dans la rapport annuel) - Renseigner la matrice des coûts chaque année - Réviser la RSEOM 1 fois au cours du PLPDMA																																	
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communiquer sur les coûts de gestion des déchets</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Renseigner la matrice des coûts</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Travailler sur la RSEOM</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>							2025	2026	2027	2028	2029	2030	Communiquer sur les coûts de gestion des déchets							Renseigner la matrice des coûts							Travailler sur la RSEOM						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030																												
Communiquer sur les coûts de gestion des déchets																																		
Renseigner la matrice des coûts																																		
Travailler sur la RSEOM																																		
Indicateurs	- Nombre de communication sur les coûts de gestion des déchets - Matrice des coûts renseignée 1 fois par an - RSEOM révisée 1 fois au cours du PLPDMA																																	

8 ANNEXES

8.1 ANNEXE 1 – TONNAGE DECHETS DE 2010 A 2023

Données 2010 à 2023 (en Tonnes)									
Type	Type déchets	Catégorie déchets	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMA	Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	DND NI	5 456	5 220	4 689	4 207	4 227	4 288	4 205
	Multimatériaux : papiers et emballages	DND NI	658	701	786	960	997	958	988
	Verre	DND NI	546	623	643	660	690	692	710
Déchèterie	Articles de Bricolage et Jardin - Thermiques (ABJ Th)	DND NI	-	-	-	-	-	-	-
	Articles de Sports et Loisirs (ASL)	DND NI	-	-	-	-	-	-	-
	Batteries	DD	-	-	-	-	-	-	-
	Bois	DND NI	413	511	543	522	559	620	554
	Bouchons plastiques	DND NI	-	-	-	0,18	0,14	0,17	0,16
	Capsules café	DND NI	-	-	-	1,1	1,0	1,3	1,4
	Carton	DND NI	257	277	305	323	340	315	308
	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	DD	-	-	-	0,04	0,02	0,45	0,45
	Déchets Agricoles : films et ficelles plastiques	DND NI	-	-	-	-	-	-	-
	Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)/Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	DD	30	30	48	33	33	29	31
	Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA)	DND NI	-	-	-	-	-	-	98
	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	DND NI	183	206	197	182	199	201	204
	Déchets verts	DND NI	348	700	689	830	894	872	820
	Encombrants	DND NI	851	890	1 008	1 124	1 280	1 290	1 124
	Gravats	DND I	781	962	888	1 144	683	1 039	588
	Huiles Alimentaires Usagées	DND NI	-	-	-	-	-	7,1	9,6
	Huiles Moteur	DD	-	-	-	5,8	6,2	8,6	10,2
	Ferraille	DND NI	263	291	268	261	268	266	224
	Piles	DND NI	-	-	-	1,9	2,1	2,1	1,7
	Platre	DND NI	-	-	-	-	-	-	-
	Pneumatiques	DND NI	-	-	-	15	21	25	25
	Radiographies	DND NI	-	-	-	-	-	-	-
	Textile	DND NI	-	-	-	-	8	19	19
DAE	Déchets d'activité économique	DND NI	399	493	524	610	422	271	344
DO	DEA, DEEE, livres, sports, brico/jardin, vaisselles...	DND NI	-	-	-	2,95	73	80	63

Données 2010 à 2023 (en Tonnes)									
Type	Type déchets	Catégorie déchets	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OMA	Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	DND NI	5 210	5 089	4 934	4 880	4 757	4 811	4 595
	Multimatériaux : papiers et emballages	DND NI	1 091	1 110	1 217	1 253	1 305	1 296	1 354
	Verre	DND NI	880	863	940	1 006	1 053	1 070	1 040
Déchèterie	Articles de Bricolage et Jardin - Thermiques (ABJ Th)	DND NI	-	-	-	-	-	0,1	2,1
	Articles de Sports et Loisirs (ASL)	DND NI	-	-	-	-	-	2,1	18,2
	Batteries	DD	3,0	4,5	3,3	4,5	6,5	6,3	4,8
	Bois	DND NI	594	637	557	544	607	510	427
	Bouchons plastiques	DND NI	0,62	0,20	-	-	-	-	-
	Capsules café	DND NI	0,9	-	-	-	-	-	-
	Carton	DND NI	310	268	285	234	268	277	226
	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	DD	0,06	0,04	0,07	0,13	0,06	0,09	0,12
	Déchets Agricoles : films et ficelles plastiques	DND NI	-	-	-	-	-	13	19
	Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)/Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	DD	35	39	42	32	28	43	48
	Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA)	DND NI	201	283	325	314	490	546	615
	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	DND NI	204	221	227	239	272	225	210
	Déchets verts	DND NI	976	1 065	1 072	807	922	994	1 044
	Encombrants	DND NI	1 027	1 218	1 233	1 008	1 107	1 001	796
	Gravats	DND I	698	864	668	568	854	608	647
	Huiles Alimentaires Usagées	DND NI	10,8	12,9	14,0	8,0	9,0	4,9	5,7
	Huiles Moteur	DD	10,2	10,9	11,5	10,8	13,0	12,6	9,3
	Ferraille	DND NI	242	257	255	196	239	253	251
	Piles	DND NI	0,9	1,4	2,4	1,8	1,0	1,1	1,6
	Platre	DND NI	-	113	148	140	147	154	101
	Pneumatiques	DND NI	47	32	45	31	36	29	41
	Radiographies	DND NI	-	-	-	-	-	0,04	0,00
	Textile	DND NI	20	20	23	12	23	20	21
DAE	Déchets d'activité économique	DND NI	315	206	182	171	195	182	0
DO	DEA, DEEE, livres, sports, brico/jardin, vaisselles...	DND NI	75	104	93	76	109	133	112

8.2 ANNEXE 2 – LISTE DES PAV

PAV		TOTAL	
Commune	Habitants pop municipale	Nombre de PAV (u)	Nombre de conteneurs (u)
Baratier	627	11	38
Châteauroux-les-Alpes	1 200	15	48
Chorges	3 077	35	121
Crévoux	125	5	20
Crots	1 125	17	51
Embrun	6 435	82	245
Les Orres	530	35	130
Pontis	96	3	7
Prunières	300	9	27
Puy-Saint-Eusèbe	181	2	7
Puy-Sanières	267	2	9
Réallon	248	11	39
Saint-André-d'Embrun	697	9	26
Saint-Apollinaire	196	3	10
Saint-Sauveur	517	6	14
Le Sauze-du-Lac	149	5	17
Savines-le-Lac	1 080	24	77
TOTAL CCSP	16 850	274	886

PAV		OM				MULTIMATERIAUX			
Commune	Habitants pop municipale	PAV équipés (u) (%)	Nombre de conteneurs (u)	hab/PAV	PAV équipés (u) (%)	Nombre de conteneurs (u)	hab/PAV		
Baratier	627	11 100	14	57	11 100	12	57		
Châteauroux-les-Alpes	1 200	15 100	19	80	15 100	17	80		
Chorges	3 077	34 97	41	91	35 100	47	88		
Crévoux	125	5 100	8	25	5 100	6	25		
Crots	1 125	17 100	20	66	17 100	20	66		
Embrun	6 435	80 98	89	80	81 99	88	79		
Les Orres	530	35 100	65	15	34 97	39	16		
Pontis	96	3 100	3	32	3 100	3	32		
Prunières	300	9 100	11	33	9 100	11	33		
Puy-Saint-Eusèbe	181	2 100	2	91	2 100	3	91		
Puy-Sanières	267	2 100	3	134	2 100	4	134		
Réallon	248	11 100	16	23	11 100	13	23		
Saint-André-d'Embrun	697	9 100	11	77	9 100	11	77		
Saint-Apollinaire	196	3 100	3	65	3 100	4	65		
Saint-Sauveur	517	6 100	6	86	6 100	6	86		
Le Sauze-du-Lac	149	4 80	5	37	5 100	8	30		
Savines-le-Lac	1 080	24 100	30	45	23 96	28	47		
TOTAL CCSP	16 850	270 99	346	62	271 99	320	62		

PAV		VERRE			CARTON			BIODECHETS					
Commune	Habitants pop municipale	PAV équipés (u)	(%)	Nombre de conteneurs (u)	hab/PAV	PAV équipés (u)	(%)	Nombre de conteneurs (u)	hab/PAV	PAV équipés (u)	(%)	Nombre de conteneurs (u)	hab/PAV
Baratier	627	8	73	8	78	2	18	4	314	3	27	3	209
Châteauroux-les-Alpes	1 200	9	60	9	133	2	13	3	600	1	7	1	1200
Chorges	3 077	25	71	27	123	6	17	6	513	3	9	3	1026
Crévoux	125	3	60	3	42	2	40	3	63	0	0	0	-
Crots	1 125	8	47	8	141	2	12	3	563	5	29	5	225
Embrun	6 435	53	65	54	121	12	15	14	536	2	2	2	3218
Les Orres	530	14	40	17	38	4	11	9	133	0	0	0	-
Pontis	96	1	33	1	96	0	0	0	-	0	0	0	-
Prunières	300	5	56	5	60	0	0	0	-	4	44	4	75
Puy-Saint-Eusèbe	181	2	100	2	91	0	0	0	-	1	50	1	181
Puy-Sanières	267	2	100	2	134	0	0	0	-	2	100	2	134
Réallon	248	8	73	8	31	1	9	2	248	4	36	4	62
Saint-André-d'Embrun	697	4	44	4	174	0	0	0	-	4	44	4	174
Saint-Apollinaire	196	3	100	3	65	0	0	0	-	2	67	2	98
Saint-Sauveur	517	2	33	2	259	0	0	0	-	0	0	0	-
Le Sauze-du-Lac	149	4	80	4	37	0	0	0	-	1	20	1	149
Savines-le-Lac	1 080	14	58	15	77	3	13	4	360	1	4	1	1080
TOTAL CCSP	16 850	165	60	172	102	34	12	48	496	33	12	33	511

8.3 ANNEXE 3 – FILIERES DECHETS

ROLE	POLE	Type	DECHETS	Sous-type	Traitement 1	Traitement 2	Date	REP	ECO-ORI	FILIERE	TriPré-traitement	EXITOIRES
COLLECTE	Ordres Ménagers résiduelles (OMr)				ELIMINATION	ENFOUSSEMENT	< 2010			SMICTOM	-	CCSP/SMICTOM ISOND Palong 05 - Enbrun
COLLECTE	Multimatériaux (emballages, journaux, revues et magazines)				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010	X	CITEO	VEOLIA		VEOLIA Centres de Tri 04 - Manosque
COLLECTE	Verre				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010	X	CITEO	VEOLIA	Centre de Tri (regroupement) 05 - Vantaxon	VEOLIA 04 - France 30 - Vergès
DECHETERIES	Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)				VALORISATION	RECYCLAGE	2023	X	ECOMAISSON	ECOMAISSON	-	VEOLIA Centres de Tri 05 - Vantaxon
DECHETERIES	Articles de Bricolage et Jardin - Thermiques (ABJ/Th)				VALORISATION	RECYCLAGE	2022	X	ECOLOGIC	ECOLOGIC	-	VEOLIA Centres de Tri 05 - Vantaxon
DECHETERIES	Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)				VALORISATION	RECYCLAGE	2022	X	ECOLOGIC	ECOLOGIC	-	Tri Vallée 73 - Albertville
DECHETERIES	Batteries				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010			LELIEVRE Recyclage	-	LELIEVRE Recyclage 05 - La Roche de Fams
DECHETERIES	Bois	A (non-traités)			VALORISATION	COMBUSTIBLE	< 2010			GROS Environnement	-	GROS Environnement 38 - La Mère
DECHETERIES		B (traités)			VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010			VEOLIA	CHANCEL Plateforme (Boisage) 05 - La Roche de Fams	MAURO Saviola ITALIE - Mortara et Viadana
DECHETERIES	Carton				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010	X	CITEO	VEOLIA	Centre de Tri (regroupement) 05 - Vantaxon	SAICA ESPAGNE - El Burgo de Ebro
DECHETERIES	Déchets d'Activités de Soins 3 Risques Infectieux (DASRI)				VALORISATION	INCINERATION	< 2010	X	DASTRI	PACADAM	-	SIDOMBA/SUEZ - Noville 84 - Vedène
DECHETERIES	Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Papiers, adhésifs, photocopieurs, acides, bases, combustibles...			VALORISATION	INCINERATION	2020	X	ECO DDS	SPUR Environnement	-	SARPI 13 - Rognac
DECHETERIES		Autres produits chimiques			VALORISATION	INCINERATION	< 2010			SPUR Environnement	-	SARPI 13 - Rognac
DECHETERIES					VALORISATION	RECYCLAGE	2016	X	ECOMAISSON	ECOMAISSON	-	VEOLIA Centres de Tri 05 - Vantaxon
DECHETERIES					VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010	X	ECOSYSTEM	ECOSYSTEM	-	LUMIVER 59
DECHETERIES	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Lampes (ampoules et néons)			VALORISATION	REEMPLOI	< 2010	X	ECOSYSTEM	LVL	-	LVL 44 - La Chevrolère
DECHETERIES		Cartouches d'encre et toners			VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010	X	ECOSYSTEM	ECOSYSTEM	-	EPUR MEDITERRANEE 13 - Gignac la Berthe
DECHETERIES		Electroménager et écrans			VALORISATION	COMPOSTAGE	< 2010			GROS Environnement	-	GROS Environnement 38 - La Mère
DECHETERIES	Déchets Vets				ELIMINATION	ENFOUSSEMENT	< 2010			SMICTOM	-	CCSP/SMICTOM ISOND Palong 05 - Enbrun
DECHETERIES	Excombustibles				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010			LELIEVRE Recyclage	-	LELIEVRE Recyclage 05 - La Roche de Fams
DECHETERIES	Ferraille				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010			ROUTIER DU MIDI	-	CCSP/SMICTOM ISOND Palong 05 - Enbrun
DECHETERIES	Gravats				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010			OLEOVIA	-	NORD ESTER 05 - Enbrun
DECHETERIES	Huiles	Alimentaires usagées			VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010	X	CYCLEVIA	FAURE	FAURE Centre de tri (regroupement) 13 - Berni l'Eau	Compagnie Française Ecologie (regroupement) 05 - Vantaxon
DECHETERIES	Jouets	Moteurs			VALORISATION	RECYCLAGE	2023	X	ECOMAISSON	ECOMAISSON	-	VEOLIA Centres de Tri 05 - Vantaxon
DECHETERIES	Piles				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010	X	COREPILE	COREPILE	AOLCA Centres de tri 39 - Bletterne	ACCUREC Allamagne - Irifrid
DECHETERIES	Pibre				VALORISATION	RECYCLAGE	2018			VEOLIA	Centre de Tri (regroupement) 05 - Vantaxon	SINAT 84 - Carpentras
DECHETERIES	Pneumatiques				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010	X	ALIAPUR	ALIAPUR	-	TFM Pneu Sud 05 - Enbrun
DECHETERIES	Radiographtes				VALORISATION	RECYCLAGE	< 2010			LELIEVRE Recyclage	-	LELIEVRE Recyclage 05 - La Roche de Fams
DECHETERIES	Textiles				VALORISATION	REEMPLOI	< 2010	X	REFASHION	LES FILS D'ARIANE	-	LES FILS D'ARIANE 05 - Enbrun
DECHETERIES	DEEE DEA, textiles, jouets, sports, bricolage, livres, vaisselles... (Châles ou l'équipement)				VALORISATION	REEMPLOI	2013			SMICTOM	-	CCSP/SMICTOM Ressources 05 - Enbrun
RESSOURCES	DEEE DEA, textiles, jouets, sports, bricolage, livres, vaisselles...				VALORISATION	REEMPLOI	2013			SMICTOM	-	CCSP/SMICTOM Ressources 05 - Enbrun
ISOND	Déchets d'activités économiques				ELIMINATION	ENFOUSSEMENT	< 2010			SMICTOM	-	CCSP/SMICTOM ISOND Palong 05 - Enbrun
SPECIFIQUE	Déchets Agricoles				VALORISATION	RECYCLAGE	2022	X	ADIVALOR	ADIVALOR	-	VEOLIA Centres de Tri (prodege) 05 - Vantaxon

COMPOSTEUR INDIVIDUEL		Données 2023	
Commune	Nombre de maisons (u)	Nombre de composteurs individuels (u)	Taux d'équipement (%)
Baratier	243	96	40%
Châteauroux-les-Alpes	630	201	32%
Chorges	1349	77	6%
Crévoux	107	15	14%
Crots	711	146	21%
Embrun	1576	754	48%
Les Orres	401	47	12%
Pontis	78	10	13%
Prunières	228	50	22%
Puy-Saint-Eusèbe	153	48	31%
Puy-Sanières	184	65	35%
Réallon	233	43	18%
Saint-André-d'Embrun	393	103	26%
Saint-Apollinaire	181	68	38%
Saint-Sauveur	326	93	29%
Le Sauze-du-Lac	123	26	21%
Savines-le-Lac	635	183	29%
TOTAL CCSP	7551	2025	27%

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE		TOTAL	Données 2023				
Commune	Habitant (pop municipale)	Sites de compostage partagé (u)	Nombre de sites (u)			Nombre de PAV (u)	Taux d'équipement des PAV (%)
			Hors PAV		Sur PAV		
			Co-pro	Hors Co-pro			
Baratier	627	4	1	-	3	11	27
Châteauroux-les-Alpes	1 200	1	-	-	1	15	7
Chorges	3 077	3	-	-	3	35	9
Crévoux	125	0	-	-	0	5	0
Crots	1 125	5	-	-	5	17	29
Embrun	6 435	22	20	-	2	82	2
Les Orres	530	0	-	-	0	35	0
Pontis	96	0	-	-	0	3	0
Prunières	300	6	-	2	4	9	44
Puy-Saint-Eusèbe	181	2	-	1	1	2	50
Puy-Sanières	267	3	1	-	2	2	100
Réallon	248	5	1	-	4	11	36
Saint-André-d'Embrun	697	4	-	-	4	9	44
Saint-Apollinaire	196	2	-	-	2	3	67
Saint-Sauveur	517	0	-	-	0	6	0
Le Sauze-du-Lac	149	2	-	1	1	5	20
Savines-le-Lac	1 080	1	-	-	1	24	4
TOTAL CCSP	16 850	60	23	4	33	274	12

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Hiérarchie des modes de gestion des déchets	4
Figure 2 : Transition vers l'économie circulaire	4
Figure 3 : Directives Européennes relative aux déchets	6
Figure 4 : Lois cadre de prévention et gestion des déchets	7
Figure 5 : SRADDET Région SUD PACA	8
Figure 6 : Contrat d'Objectifs Région (COR)	8
Figure 7 : Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	9
Figure 8 : Schéma des 7 piliers de l'économie circulaire.....	11
Figure 9 : Processus d'élaboration et suivi du PLPDMA.....	13
Figure 10 : Carte de localisation de la CCSP	15
Figure 11 : Structure urbaine de la CCSP.....	16
Figure 12 : Carte des voies ferrées des Hautes Alpes	16
Figure 13 : Carte de la composition des communes de la CCSP	17
Figure 14 : Evolution de la population de la CCSP ²¹	17
Figure 15 : Répartition de la population par communes	18
Figure 16 : Répartition de la population par âge ²⁵	19
Figure 17 : Type d'habitats – CCSP 2020	19
Figure 18 : Type d'habitats par communes.....	20
Figure 19 : Mode d'occupation des habitats ²⁶	20
Figure 20 : Mode d'occupation des habitats par communes ²⁷	21
Figure 21 : Taille des ménages	22
Figure 22 : Répartition des établissements économiques par domaines d'activités	23
Figure 23 : Fréquentation touristique par mois ³³	24
Figure 24 : Cartographie des acteurs	26
Figure 25 : Installations de gestion des déchets des territoires voisins.....	26
Figure 26 : Plan d'implantation de la régie SMICTOM Serre-Ponçon (Embrun – Pralong)	28
Figure 27 : Historique de la régie SMICTOM Serre-Ponçon	29
Figure 28 : Tonnage DMA (2023)	31
Figure 29 : Synoptique simplifié des flux de déchets (2023).....	32
Figure 30 : Localisation des exutoires	33
Figure 31 : Photographie d'un PAV	34
Figure 32 : Tonnages collectés par mois (2023)	35
Figure 33 : Type de déchets collectés (2023)	36

Figure 34 : Centre de tri de Manosque	37
Figure 35 : Taux de refus de tri.....	37
Figure 36 : Plan d’implantation des déchèteries	38
Figure 37 : Type de déchets apportés (2023).....	38
Figure 38 : Photographie de la Ressourcerie.....	39
Figure 39 : Provenance du matériel entrant en Ressourcerie (2023)	40
Figure 40 : Devenir du matériel reçu en Ressourcerie (2023).....	40
Figure 41 : Plan de l’ISDND	41
Figure 42 : Famille des déchets apportés à l’ISDND (2023)	42
Figure 43 : Type des déchets apportés à l’ISDND (2023)	42
Figure 44 : Evolution des tonnages de DMA, d’OMr, de multimatériaux et de verre de 2010 à 2023.	44
Figure 45 : Evolution des tonnages de multimatériaux et de verre de 2010 à 2023	45
Figure 46 : Evolution de la composition des OMr (types de déchets) de 2011 à 2017.....	45
Figure 47 : Evolution de la composition des OMr (catégorie) entre 2011 et 2017	46
Figure 48 : Evolution du taux de valorisation des DMA depuis 2010.....	47
Figure 49 : Evolution du coût du SPGD de 2015 à 2023	47
Figure 50 : Historique de la prévention des déchets	52
Figure 51 : Déroulement d’une campagne de caractérisation des déchets	53
Figure 52 : Caractérisation OMr 2016/2017 (type de déchets)	54
Figure 53 : Caractérisation OMr 2016/2017 (filière des déchets).....	54
Figure 54 : Photographie du circuit pédagogique	55
Figure 55 : Schéma du nouvel espace de valorisation des déchets	56
Figure 56 : Extension de la Ressourcerie.....	56
Figure 57 : Exemple de matériauthèques - Tri-cycle.org (gauche) et Recyclo’bat à Toulouse (droite)	57
Figure 58 : Exemple d’objets acceptés en filières ABJ-Th (gauche) et ASL (droite))	57
Figure 59 : Plan du projet d’implantation de la plateforme de compostage	58
Figure 60 : Tableau de bord plateforme numérique (UNICO®).....	59
Figure 61 : Matrice AFOM	60
Tableau 1 : Composition CCES CCSP	14
Tableau 2 : Mode d’occupation des habitats	21
Tableau 3 : Offre en hébergement touristique en 2023	23
Tableau 4 : Indicateurs économiques (comparatif)	25
Tableau 5 : Taux de valorisation des déchets (2023)	34

Tableau 6 : PAV 2023.....	35
Tableau 7 : Ratio de production OMA et comparaison.....	36
Tableau 8 : Sorties de la Ressourcerie (2023)	41
Tableau 9 : Coût de gestion des déchets (2023)	43
Tableau 10 : Comparaison des indicateurs déchets (2021)	48
Tableau 11 : Estimation des dates de fin d’exploitation de l’ISDND d’Embrun	50
Tableau 12 : Comparaison des filières possibles pour le traitement des OMr	50
Tableau 13 : Thématiques de prévention depuis 2022	55

ACRONYMES

ABJ – Th :	Articles de Bricolage et Jardin - Thermiques
ADEME :	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFOM :	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
AGEC :	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
ASL :	Articles de Sport et Loisirs
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CA :	Chambre d'Agriculture
CC :	Communauté de Communes
CCES :	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CCI :	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCSP :	Communauté de Communes de Serre-Ponçon
CCSPVA :	Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDDI :	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CET :	Centre d'Enfouissement Technique
CMA :	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
COR :	Contrat d'Objectifs Région
COVID 19 :	COrona Vlrus Disease 2019
DASRI :	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DD :	Déchets Dangereux
DDS :	Déchets Diffus Spécifiques
DEA :	Déchets d'Elements d'Ameublements
DEEE :	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement
DMA :	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS :	Déchets Ménagers Spéciaux
DND-I :	Déchets Non Dangereux - Inertes
DND-NI :	Déchets Non Dangereux – Non Inertes
ECT :	Extension des Consignes de Tri
EPCI :	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ESS :	Economie Sociale et Solidaire
ETP :	Equivalent Temps Plein
FDEA BTP :	Fédération Départementale des Entrepreneurs et Artisans du BTP
FiLoSoFi :	Fichier Localisé Social et Fiscal
Flores :	Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié
HAU :	Huiles Alimentaires Usagées
HT :	Hors Taxes
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISDI :	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND :	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
MOE :	Maitrise d'OEuvre
NOTRe :	Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OMA :	Ordures Ménagères et Assimilés
OMr :	Ordures Ménagères résiduelles
PACA :	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAV :	Point d'Apports Volontaires
PL :	Poids Lourds
PLPDMA :	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PRPGD :	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PVC :	PolyVinylChloride
REP :	Responsabilité Elargie des Producteurs
RN :	Route Nationale
RSEOM :	Redevance Spéciale pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères
SAPN-FNE :	Société Alpine de Protection de la Nature – France Nature Environnement
SMICTOM :	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (avant 2017) // Service Mutualisé Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (après 2017)
SPGD :	Service Public de Gestion des Déchets
SRADDET :	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
STEP :	STation d'EPuration
TECV :	Transition Energétique pour la Croissance Verte
TEOM :	Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP :	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TI :	Tarification Incitative
TMJA :	Trafic Moyen Journalier Annuel
TTC :	Toutes Taxes Comprises
UE :	Union Européenne
VL :	Véhicules Légers